

**Renforcer les capacités internes de  
l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam  
en matière d'émission d'avis de  
commerce non préjudiciable pour les  
espèces d'hippocampes**

Projet de renforcement des capacités UE-CITES  
*n° S-411*

**2013**

**Secrétariat CITES**



## A propos du projet de renforcement des capacités UE-CITES

Le financement du projet intitulé Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable a été approuvé par l'Union européenne en 2009.

La difficulté de satisfaire aux exigences relatives au commerce d'espèces CITES, qui vont de l'obligation de prouver l'origine légale des spécimens à celle de ne pas nuire à leur survie dans la nature, en passant par la nécessité d'assurer le contrôle effectif du commerce légal et de dissuader le commerce illégal, constitue un défi majeur pour de nombreux pays. Des mécanismes ont été prévus par la CITES et dans les pays exportateurs et importateurs pour favoriser et faciliter le respect de la Convention, mais les Parties sont souvent entravées par des capacités insuffisantes ou par une absence d'informations récentes sur le commerce ou la biologie de certaines espèces. Cette situation peut donner lieu à des niveaux de commerce non durables, lesquels peuvent à leur tour avoir des incidences sur la croissance économique et les moyens d'existence à l'échelle locale, d'où une diminution des options et des incitations à conserver et gérer efficacement les ressources sauvages.

Le soutien offert par l'UE a pour objectif premier de renforcer la capacité à appliquer la Convention et à remplir les obligations qui découlent de la CITES pour les partenaires commerciaux (comme l'Union européenne), à prévenir la surexploitation et à garantir que le commerce international légal d'espèces de la faune et de la flore sauvages n'atteindra pas un niveau non durable.

La présente publication fait partie des rapports et outils établis au titre de ce projet pour fournir des informations et des orientations aux Parties sur une problématique particulière en se fondant sur les besoins recensés par les pays en développement.

Copyright 2013 Secrétariat CITES.

Le présent document a été établi par Project Seahorse, Centre des pêches, Université de la Colombie britannique au titre d'un contrat avec le Secrétariat CITES et il a pu être réalisé grâce au financement de l'Union européenne.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction à d'autres fins nécessitera l'accord préalable du Secrétariat CITES. Le Secrétariat CITES serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications utilisant ce document comme source.

Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat CITES ou de l'Union européenne.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou de l'Union européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son/ses auteur(s).

### Référence proposée:

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), 2013. *Renforcer les capacités internes de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'hippocampes*. Rapport établi par Project Seahorse, Centre des pêches, Université de la Colombie britannique. Genève, Suisse. 129 pages.

# Renforcer les capacités internes de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'hippocampes



Rapport soumis le 31 octobre 2013.



**Titre du projet:** Renforcer les capacités internes de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'hippocampes

**Chef de projet:** Amanda Vincent

**Collaborateurs:** Sarah Foster, Stefan Wiswedel

**Institut:** Project Seahorse, Centre des pêches, Université de la Colombie britannique

**Lieux du projet:** Indonésie, Thaïlande et Vietnam

**Dates du projet:** Du 11 décembre 2012 au 7 octobre 2013

**Date du rapport:** 31 octobre 2013 (révision le 30 janvier 2014)

#### Résumé:

Project Seahorse est fière d'avoir réalisé un travail de grande qualité au titre de ce contrat et de s'être acquittée de toutes ses obligations dans les délais et le budget impartis. En collaboration avec des spécialistes et les autorités nationales CITES, nous avons obtenu des résultats qui encouragent et appuient la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II des espèces d'hippocampes (*Hippocampus* spp.) en Indonésie et des espèces faisant l'objet d'une Etude du commerce important en Thaïlande et au Vietnam. Nous avons passé en revue toutes les données disponibles sur la biologie et l'écologie des hippocampes, leurs habitats, les menaces, la pêche, les types de commerce et les mesures de conservation dont elles font l'objet. Nous avons conçu du matériel d'identification pour le contrôle du commerce. Nous avons élaboré et révisé un cadre pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable qui a été mis à l'épreuve et qui servira de document à caractère évolutif pour la mise en œuvre de la Convention en faveur des hippocampes. Nous avons publié tous les documents sur une page web spéciale ([www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF)) afin que des améliorations puissent être constamment apportées. Enfin, élément essentiel, nous avons noué des liens solides avec des spécialistes et les autorités nationales CITES d'Indonésie, de Thaïlande et du Vietnam, lesquels serviront de fondement à la poursuite de notre collaboration en faveur de la mise en œuvre de l'inscription des hippocampes à l'Annexe II. Project Seahorse est heureuse d'avoir contribué à créer un précédent en matière d'appui à la première Etude du commerce important de la CITES relative à des poissons de mer et est impatiente de participer à la mise en œuvre de l'inscription de toute autre espèce de poisson de mer à l'Annexe II de la CITES.

#### Avant-propos:

L'objectif général de ce projet était de renforcer les capacités de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et de satisfaire aux exigences relatives à la CITES de partenaires commerciaux (comme l'UE) en vue de prévenir la

surexploitation et de garantir que le commerce international légal d'espèces de faune et de flore sauvages n'atteindra pas un niveau non durable.

Le Secrétariat met actuellement en place un projet visant à renforcer la capacité des pays en développement à mettre en œuvre la CITES, afin de garantir la gestion durable et le commerce non préjudiciable des espèces sauvages. L'un des défis majeurs auxquels se heurtent de nombreux pays est la difficulté de se conformer aux exigences relatives au commerce d'espèces inscrites à l'Annexe II, qu'il s'agisse d'établir l'origine légale des spécimens, de garantir la durabilité des prélèvements, de contrôler efficacement le commerce légal ou de dissuader tout commerce illégal. Des mécanismes ont été prévus au sien de la CITES et dans les pays exportateurs comme dans les pays importateurs pour promouvoir et faciliter le respect des dispositions. Parallèlement, les pays qui ne se conformeraient pas aux obligations CITES peuvent faire l'objet de tout un éventail de mesures de portée internationale, notamment d'une suspension du commerce.

S'il existe bel et bien des mécanismes élaborés pour mettre au jour des cas de non-respect des dispositions et recommander des mesures pour y remédier, rares sont les programmes proposés pour encourager et aider les pays à satisfaire à leurs obligations en ce qui concerne le commerce de spécimens. Dans de nombreux pays exportateurs, la mise en place de solutions concrètes est entravée par un manque de capacités et/ou d'informations à jour sur la biologie ou le commerce de telle ou telle espèce. Ces lacunes peuvent donner lieu à des niveaux de commerce non durables, ce qui peut ensuite avoir une incidence sur la croissance économique d'un pays et sur les moyens d'existence des populations locales et, partant, réduire le champ des possibilités et des motivations en matière de conservation et de gestion efficaces des ressources naturelles.

A la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, après un examen préalable, il a été officiellement décidé de soumettre trois espèces d'hippocampes (*Hippocampus* spp.) à une Etude sur le commerce important. A la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, le Groupe de travail sur le commerce important a estimé que la mise en œuvre de la Convention par la Thaïlande en ce qui concerne *H. kelloggi*, *H. kuda* et *H. spinosissimus* faisait l'objet de préoccupations urgentes et les exportations de *H. kuda* par le Vietnam d'une préoccupation possible.

A la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, quatre autres espèces d'hippocampes ont été officiellement incluses dans l'Etude sur le commerce important, à savoir *H. algiricus* (que l'on rencontre uniquement au large de l'Afrique de l'Ouest), *H. barbouri*, *H. histrix* et *H. trimaculatus*. Le Comité pour les animaux se penchera sur le respect de la Convention par certains Etats de l'aire de répartition lors de la 27<sup>e</sup> session.

En 2007, sur avis de son Groupe d'examen scientifique, l'Union européenne (UE) a décidé de suspendre temporairement les importations d'espèces sauvages d'*Hippocampus* (*H. barbouri*, *H. comes*, *H. histrix*, *H. kelloggi*, *H. kuda* et *H. spinosissimus*) en provenance d'Indonésie tant qu'il n'aurait pas été répondu aux préoccupations indiquées par le groupe susmentionné. Il est difficile de déterminer avec précision la position de l'UE quant aux exportations indonésiennes d'hippocampes élevés en captivité.

## Activités prévues menées à bien dans le cadre du contrat:

L'objectif général du projet était d'aider les autorités CITES d'Indonésie, de Thaïlande et du Vietnam à élaborer des approches pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en vue d'une proposition de commerce international concernant les hippocampes. Trois activités ont été mises en œuvre à cet effet; nous en présentons le compte rendu ci-après.

**Activité 1: Rédiger un cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable solidement étayés**, en consultation avec les autorités CITES, les organismes gouvernementaux et les experts nationaux d'Indonésie, de Thaïlande et du Vietnam, lequel sera distribué lors d'ateliers nationaux consultatifs (voir Activité 3 ci-dessous).

**Résultat escompté:** (3b) Rédaction d'un cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et conception de méthodes pour l'émission de solides avis de commerce non préjudiciable concernant les hippocampes.

Project Seahorse a élaboré un cadre pratique sur les ACNP qui guide les Parties à travers les différentes étapes à respecter pour émettre des ACNP relatifs à des exportations d'hippocampes envisagées. Emettre des ACNP pour les hippocampes peut être une gageure, en particulier pour les pays qui ont le sentiment de mal connaître leurs populations d'hippocampes. Nous avons élaboré ce cadre en partant du principe que la plupart des Parties avaient un bagage de connaissances suffisamment important pour entamer leur réflexion et, dans l'esprit de la gestion adaptative, qu'elles pourraient améliorer leurs ACNP au fil de leur apprentissage.

Le cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et la formulation d'ACNP solidement étayés pour les hippocampes que nous avons établi peut être consulté à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) et figure en annexe 1 au présent rapport. Ce document à caractère évolutif a été conçu en consultation avec les autorités CITES d'une multitude de pays ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux et des experts nationaux et pourra faire l'objet de révisions. La première version du cadre a été distribuée (en vietnamien) lors d'un atelier de formation national consultatif à l'intention des autorités CITES et d'experts nationaux organisé au Vietnam en mai 2013 (voir Activité 3 ci-dessous). Cet atelier a permis de se familiariser avec le cadre et a servi de tribune pour recueillir différentes propositions relatives à sa conception. Le cadre a été revu suite aux réactions très constructives transmises à Project Seahorse par les participants à l'atelier et une nouvelle version (en thaï) a ensuite été distribuée à l'occasion d'un atelier de formation similaire organisé en Thaïlande en juin 2013 (voir Activité 3 ci-dessous). Une deuxième version a été établie comprenant des modifications très utiles proposées par les participants à l'atelier organisé en Thaïlande ainsi que des propositions soumises par des collègues du Centre des pêches de l'Université de la Colombie britannique. La toute dernière version, la Version 3, a fait l'objet de nouvelles modifications pour tenir compte de propositions formulées lors d'une discussion entre collègues au sujet d'un cadre similaire concernant les requins (voir ci-après).

Ce cadre se compose actuellement de neuf sections destinées à guider les autorités à travers les différentes étapes à respecter pour émettre des ACNP relatifs aux propositions d'exportation d'hippocampes. La section 1 présente le contexte général et la section 2 explique comment utiliser le cadre. Dans la section 3, les autorités déterminent dans un premier temps s'il est nécessaire d'émettre un ACNP pour exporter des spécimens de telle ou telle espèce. Si tel est bien le cas, les sections 4, 5 et 6 leur indiquent comment procéder. La section 4 analyse les menaces qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude et la section 5 évalue s'il est possible dans le cadre des programmes de gestion en vigueur d'atténuer les risques recensés dans la section 4. Ces deux sections prévoient chacune plusieurs étapes successives et chacune d'entre elles s'accompagne d'un texte explicatif, d'un organigramme et d'une fiche de travail. Une fois complétées, les sections 4 et 5 fourniront suffisamment d'informations aux autorités scientifiques pour leur permettre de se prononcer au sujet des ACNP; les différentes possibilités concernant les ACNP en question sont ensuite abordées sous la section 6.

Dans le cas où il serait établi que la façon de gérer les risques ne débouche pas sur des résultats probants, ou lorsque ces risques seraient méconnus, des orientations et des avis sur la façon d'améliorer les programmes de gestion et/ou de combler les lacunes, en application de la notion de gestion adaptative, seront proposés sous la section 7. S'il apparaît que tous les risques sont gérés de manière adaptée et efficace, alors les autorités se tourneront vers la section 8 où elles trouveront des informations sur les ultimes mesures à prendre avant d'émettre un permis dans le cas où il aura été établi que l'exportation de spécimens d'une espèce d'hippocampes donnée ne nuira pas à la survie de sa population dans la nature.

Enfin, la section 9 présente une liste des ressources utiles pour obtenir de plus amples informations sur les hippocampes et la CITES/les ACNP (conformément au contrat qui nous a été confié).

Project Seahorse est particulièrement attentive au fait que le cadre pour l'émission d'ACNP qu'elle a établi est le premier du genre pour des espèces de poissons de mer et servira de modèle pour d'autres taxons. Il a par exemple servi d'outil de référence lors d'une réunion visant à établir un cadre pour l'émission d'ACNP pour les requins-taupes communs (*Lamna nasus*) et d'autres espèces de requins inscrites aux Annexes CITES. Cette réunion (organisée le 4 décembre 2013 à Gland, en Suisse, au siège de l'UICN) a permis de réunir des données d'expérience sur les hippocampes, le napoléon et d'autres taxons de poissons de mer inscrits à l'Annexe II de la CITES.

L'élaboration de ce cadre pour l'émission d'ACNP par Project Seahorse, en consultation avec les Parties et de multiples experts nationaux, crée un précédent en ce qui concerne les poissons de mer et était attendue avec impatience par Sarah Fowler, ancienne présidente du Groupe de spécialistes des requins de la Commission de sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, à l'heure où elle tire parti d'une subvention octroyée par le Gouvernement allemand. En contrepartie, nous avons recueilli les contributions de spécialistes et les avons intégrées dans la nouvelle révision du cadre pour l'émission d'ACNP concernant les hippocampes, la Version 3.

Project Seahorse soumettra prochainement ce cadre pour l'émission d'ACNP à d'autres Groupes de spécialistes de l'UICN traitant d'espèces marines inscrites aux Annexes CITES, par exemple les mérus ou les labres. Il conviendra notamment d'approfondir la section consacrée à l'analyse des mesures de gestion actuellement mises en œuvre par les Parties dans le but de déterminer si

elles permettent d'atténuer correctement les risques mis en évidence vis-à-vis des populations sauvages d'hippocampes. Nul doute que l'application concrète de ce cadre permettra d'apporter des améliorations sous cette section. Dès que nous aurons terminé de consulter les différents Groupes de spécialistes, il importera de fournir une nouvelle traduction du cadre pour l'émission d'ACNP en thaï et en vietnamien, puis d'aider les Parties concernées à élaborer leurs propres ACNP.

**Activité 2: Réunir les informations existantes sur l'identification des hippocampes, leur biologie, leurs habitats, les menaces et les mesures de conservation dont ils font l'objet** en vue d'ateliers nationaux consultatifs (voir Activité 3 ci-dessous).

**Résultats escomptés:** (3c) Collecte des informations existantes sur l'identification des hippocampes, leur biologie, leurs habitats, les menaces et les mesures de conservation dont ils font l'objet (pour les sept espèces d'*Hippocampus* spp. concernées), et présentation de ces informations sous un format facilement accessible et téléchargeable par les parties intéressées.

(3d) Elaboration et diffusion d'affiches rédigées dans les langues nationales présentant les espèces rencontrées dans les différents pays et accompagnées d'indications taxonomiques afin de permettre l'identification des hippocampes.

(3c) Préalablement aux ateliers sur les ACNP organisés en Thaïlande et au Vietnam, Project Seahorse a réuni toutes les informations disponibles sur le cycle biologique et l'écologie des différentes espèces d'hippocampes (y compris leurs habitats) et les a présentées sous forme de tableau téléchargeable. Nous avons ensuite invité les participants aux ateliers à apporter leur propre contribution dans l'objectif d'être le plus exhaustif possible. La toute dernière version de ce document a été publiée (en anglais uniquement) à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF). Il s'agit d'un document à caractère évolutif qui a pour vocation d'être constamment mis à jour, au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles informations.

Au cours des ateliers organisés en Thaïlande et au Vietnam, Project Seahorse et les participants ont dressé et présenté des tableaux récapitulatifs sur l'état actuel des connaissances en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur les hippocampes (notamment du fait de la pêche) et les mesures prises en faveur de leur conservation en vue de les diffuser et d'en débattre. Nous avons tiré nos informations des articles de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et des Listes rouges nationales consacrés aux hippocampes que Project Seahorse rédige et/ou gère en sa qualité de Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et épinoches de la CSE de l'UICN. Sachant que ces données seront systématiquement les plus à jour, nous orientons les Parties vers ces sources d'information sur notre page Internet [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) (seules des versions en anglais sont disponibles).

Enfin, Project Seahorse a également remis aux participants aux ateliers sur les ACNP des résumés par pays, en version papier et au format pdf, sur la pêche et le commerce des hippocampes. Ces documents ont aussi été remis aux autorités indonésiennes lors d'une réunion



qui s'est tenue à Jakarta en juin 2013; tous étaient disponibles en indonésien, thaïlandais et vietnamien, selon que de besoin.

(3d) Project Seahorse a élaboré une présentation sous forme d'arborescence pour aider les Parties à identifier les hippocampes d'Asie du Sud-Est les plus répandus dans le commerce. Nous avons soumis les avant-projets de cette affiche en plusieurs langues lors des ateliers sur les ACNP organisés en Thaïlande et au Vietnam. Les versions ci-jointes (également consultables à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF)) en indonésien, anglais, thaï et vietnamien (voir Annexe 2) tiennent compte des modifications apportées à l'issue de ces consultations. La nouvelle version de l'affiche sera renvoyée aux autorités CITES d'Indonésie, de Thaïlande et du Vietnam en vue de sa diffusion par le biais des réseaux disponibles aux postes de douanes, commerçants, chercheurs, etc.

**Activité 3: Organiser des ateliers de formation nationaux consultatifs** à l'intention des autorités CITES et des spécialistes nationaux spécifiquement axés sur l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam. Ces ateliers permettront de se familiariser avec le cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et l'émission d'ACNP et serviront de tribune pour recueillir différentes propositions relatives à sa conception.

**Résultats escomptés:** (3b) Rédaction d'un cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et conception de méthodes pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable solidement étayés concernant les hippocampes.

(3e) Des explications en anglais visant à décrire l'intérêt potentiel de chaque série de données pour l'émission d'ACNP, à mettre en évidence les lacunes les plus importantes en termes de connaissances et à indiquer les incidences que peuvent avoir ces lacunes ou incertitudes sur les ACNP.

**ECARTS PAR RAPPORT AU PLAN DONT IL AVAIT ETE CONVENU:** Avec l'accord du Secrétariat CITES, Project Seahorse s'est quelque peu écartée du plan décrit dans l'Accord de financement à petite échelle initialement conclu. Premièrement, il est apparu que ni la Thaïlande ni le Vietnam n'étaient en mesure d'affecter des fonds en faveur des ateliers sur le cadre pour l'émission d'ACNP, contrairement à ce que nous avons prévu dans le budget initial du contrat. En raison de la longueur des procédures budgétaires dans ces deux pays, les fonds nécessaires n'ont tout simplement pas pu être débloqués à temps. Le fait que les Parties n'aient pas pu apporter la contribution financière prévue a entraîné pour nous une pénurie importante de ressources en faveur de ces ateliers.

En conséquence, l'Indonésie a quelque peu hésité à participer au processus de mise en place des ateliers sur les ACNP (voir le rapport sur l'Indonésie ci-dessous). En substance, sachant que le pays interdit l'exportation de spécimens sauvages et ne fait pas partie de l'Etude du commerce important en cours, l'Indonésie a eu le sentiment que participer à la mise en place de ces ateliers donnerait l'impression qu'elle tentait de résoudre un problème lié à l'Etude du commerce important.

Avec l'accord du Secrétariat, Project Seahorse a donc renoncé à organiser un atelier en Indonésie et, à la place, des représentants de l'organisation se sont rendus à Jakarta pour consulter des membres de CITES-Indonésie et d'autres parties prenantes. Cette visite avait pour principaux objectifs de mieux comprendre les raisons qui avaient poussé l'UE à interdire les importations d'hippocampes en provenance d'Indonésie et de mieux cerner la situation actuelle du commerce des hippocampes dans ce pays. Un compte rendu de cette visite est présenté ci-après. Le financement prévu pour l'organisation d'un atelier en Indonésie a ainsi été réaffecté en faveur de l'atelier qui s'est tenu au Vietnam et a permis de combler le déficit y afférent. L'insuffisance de fonds en faveur de l'atelier prévu en Thaïlande a quant à elle été comblée par une subvention distincte du People's Trust for Endangered Species (PTES) avec, cependant, un soutien financier dans le cadre du présent contrat (notamment la prise en charge des billets d'avion vers l'Asie des représentants de Project Seahorse et une participation aux salaires de la Chef de projet de Project Seahorse et de son assistante). Ces écarts par rapport au plan initial seront à nouveau abordés ci-après sous la section consacrée au budget.

### **Indonésie:**

En qualité de représentante de Project Seahorse, Sarah Foster s'est rendue à Jakarta du 5 au 7 juin 2013 pour y rencontrer des membres de CITES-Indonésie et d'autres parties prenantes. L'idée initiale d'organiser un atelier sur les ACNP avait déjà été écartée (avec l'accord du Secrétariat) après consultation à distance avec CITES-Indonésie (voir la section ci-dessus "Ecartés par rapport au plan dont il avait été convenu"). A la place, cette visite avait pour principaux objectifs de mieux comprendre les raisons qui avaient poussé l'UE à interdire les importations d'hippocampes en provenance d'Indonésie et de mieux cerner la situation actuelle du commerce des hippocampes dans ce pays. Ces informations aideront à étayer les mesures destinées à ce que le commerce international ne nuise pas à la survie des populations sauvages.

Le 5 juin, Project Seahorse a participé à une réunion qui s'est tenue au ministère des Forêts en présence de représentants de l'organe de gestion CITES (le ministère des Forêts), de l'autorité scientifique CITES (l'Institut des sciences d'Indonésie, le LIPI), de cinq agents CITES, de ZSL-Indonesia, de membres du secteur de l'aquaculture et du directeur de la Coral, Shell and Ornamental Fishes Association. CITES-Indonésie a expliqué qu'il serait très difficile d'émettre des ACNP pour le commerce international de spécimens a) d'hippocampes séchés et b) d'hippocampes vivants prélevés dans la nature, tout simplement parce que les spécimens proviennent de 17 000 îles réparties sur 33 provinces. Face à ce constat, CITES-Indonésie avait décidé de n'autoriser que le commerce d'hippocampes élevés en captivité (F2+, code de source C), ce qui rendait peu pertinente l'interdiction d'importation d'animaux sauvages prononcée par l'Union européenne; alors que nous pensions que ce n'était pas le cas, l'Indonésie a indiqué à Project Seahorse que l'UE continuait d'accepter des spécimens exportés d'Indonésie répondant au code source C. Les exploitations aquicoles sont apparemment de type communautaire et ont pour objectif de procurer d'autres moyens de subsistance à des communautés fortement tributaires des ressources marines; l'Indonésie a l'intention de faire passer le nombre de ces exploitations de quelques unes à plusieurs centaines.

CITES-Indonésie a confirmé que l'Indonésie a classé les hippocampes parmi les espèces prioritaires en termes de conservation et de gestion. Le pays a également indiqué qu'il accueillerait volontiers des travaux de recherche destinés à approfondir les connaissances actuelles sur i) la répartition des hippocampes et ii) les points névralgiques pour ces espèces. Ces connaissances pourraient aider à fournir des cheptels reproducteurs aux exploitations aquicoles envisagées au sein de villages et procurer des informations précieuses dans le cadre du programme de "repeuplement" exigé par le gouvernement pour les hippocampes et d'autres espèces menacées. Project Seahorse a indiqué que le Groupe de spécialistes de la réintroduction de l'UICN avait élaboré des lignes directrices relatives aux réintroductions de spécimens, notamment lorsque des populations sauvages sont encore présentes. De fait, Project Seahorse, en tant que Groupe de spécialistes de l'UICN, est fortement préoccupée par les projets d'aquaculture d'hippocampes et s'efforcera de faire part comme il se doit de ces préoccupations à CITES-Indonésie.

Le 7 juin, Project Seahorse a rencontré deux représentants au ministère de la Pêche maritime, Direction de la conservation des zones et des espèces halieutiques (KKGI). Ils ont confirmé que les hippocampes faisaient bien partie des 15 taxons prioritaires en Indonésie et que la KKGI souhaitait mettre sur pied un plan d'action en faveur des hippocampes. Ils ont toutefois précisé que la KKGI manquait de ressources et apprécierait de recevoir un appui susceptible de déboucher sur une meilleure connaissance des populations d'hippocampes en Indonésie, ici encore en accordant une attention particulière aux informations relatives aux points chauds susceptibles de contribuer à des programmes d'aménagement communautaires. Les discussions avec la KKGI ont permis d'établir les priorités suivantes en termes de recherche sur les hippocampes:

- Réalisation d'études du commerce afin de mieux comprendre la répartition des hippocampes ainsi que la pêche, le commerce intérieur et le commerce illégal dont ils font l'objet.
- Elaboration et promotion du site iSeahorse ([www.iseahorse.org](http://www.iseahorse.org)), un nouvel outil scientifique en ligne créé par Project Seahorse à l'intention des citoyens du monde qui aidera à dresser une carte de la répartition des hippocampes et à suivre l'évolution des populations sauvages d'hippocampes sur l'ensemble de la planète.
- Organisation d'un atelier sur les hippocampes afin d'établir un plan d'action national.

Le 7 juin, Project Seahorse s'est également entretenue avec des représentants de TERANGI, une ONG indonésienne qui travaille en collaboration avec le ministère des Forêts et le ministère des Affaires Maritimes et Halieutiques à l'élaboration de directives sur les meilleures pratiques dans le domaine de la pêche ornementale, à la création de bases de données sur les débarquements d'espèces inscrites aux Annexes CITES (les requins figurant en tête des priorités) et à l'instauration d'aires marines protégées nationales et communautaires en Indonésie. TERANGI s'est montrée très intéressée par le potentiel qu'offre iSeahorse.

Suite à ces réunions, Project Seahorse et ZSL-Indonesia ont commencé à préparer des demandes de financement pour prendre des mesures en faveur des hippocampes en collaboration avec le ministère des Forêts, le LIPI et le ministère des Affaires Maritimes et Halieutiques; Project Seahorse transmettra un complément d'information à ces organismes et encouragera le maintien de contacts permanents.

## **Thaïlande:**

Project Seahorse a favorisé la mise en place d'un atelier constructif sur les ACNP à l'Université de Burapha, à Bang Saen, du 10 au 12 juin 2013. Cette rencontre était organisée en collaboration avec le Département de la pêche thaïlandais, lequel tient lieu d'autorités CITES (organe de gestion et autorité scientifique) pour tout ce qui a trait à la pêche en Thaïlande. Nos collègues du Département de la pêche se sont montrés très intéressés par cette initiative et cette expérience. Les débats ont grandement bénéficié d'un service d'interprétation simultanée par deux très grands professionnels.

De nombreux représentants du Département de la pêche ont participé à l'atelier (y compris des fonctionnaires de haut rang), des collaborateurs de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES, des chercheurs et des agents de la CITES en poste dans les aéroports, ainsi que des représentants du Département thaïlandais des parcs nationaux, du Département des ressources marines et côtières, des chercheurs universitaires et des représentants du grand public (voir figure 1). La communication a été grandement facilitée par un service d'interprétation simultanée.

**Figure 1: Atelier sur l'émission d'ACNP organisé en Thaïlande**



Cet atelier avait pour objectif de:

- mettre en contact les autorités CITES, d'autres organismes gouvernementaux et des experts techniques nationaux;
- examiner et réviser le projet de cadre pour l'émission d'ACNP;
- partager les connaissances disponibles sur la taxonomie et la biologie des hippocampes, leurs habitats, les menaces et les mesures de conservation/gestion dont ils font l'objet, et notamment d'obtenir des informations auprès de scientifiques nationaux;
- concevoir des programmes pour suivre les débarquements et l'effort de pêche;
- revoir ensemble le cadre pour l'émission d'ACNP à la lumière de ces trois jours d'échanges et de découvertes au titre de l'atelier; et
- fournir une assistance à l'organe de gestion CITES de Thaïlande en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la CITES.

Le rapport ci-joint (voir annexe 3) présente l'atelier plus en détail. Il comprend l'ordre du jour de l'atelier, la liste des participants et le plan d'action qui a été établi dans l'objectif d'aider la Thaïlande à faire en sorte que le commerce des hippocampes soit durable et ne nuise pas à la survie de l'espèce. Ce plan d'action tient lieu de résultat 3e: il met en évidence les lacunes les plus importantes en termes de connaissances et indique les incidences que peuvent avoir ces lacunes ou incertitudes sur les ACNP.

Le premier jour de l'atelier, les participants ont passé en revue l'ensemble des données disponibles sur les hippocampes de Thaïlande, leurs habitats ainsi que les captures et le commerce dont ils font l'objet. Ils ont également examiné les pratiques du pays en matière de pêche et d'aménagement de l'espace marin en général. Project Seahorse a présenté les informations dont elle disposait. Néanmoins, comme prévu, les exposés présentés par des spécialistes au cours de l'atelier nous ont également permis de réunir de nouvelles informations (notamment sur la répartition géographique des hippocampes, les menaces qui pèsent sur les espèces et les mesures de conservation entreprises en Thaïlande), une grande partie de ces informations n'ayant jusque là jamais été officialisées.

Le deuxième jour fut consacré à l'examen du cadre pour l'émission d'ACNP, tout juste revu suite à l'atelier organisé au Vietnam deux semaines auparavant. Les participants se sont répartis en trois groupes et chacun s'est concentré sur une des trois espèces incluses dans l'Étude du commerce important. Les échanges furent aussi animés qu'intéressants et débouchèrent sur un projet d'ACNP pour chaque espèce et sur des propositions de modification encore plus utiles à apporter au cadre pour l'émission d'ACNP.

A l'aide du projet de cadre pour l'émission d'ACNP, la Thaïlande ne fut pas en mesure d'établir un ACNP défendable pour ses exportations de spécimens sauvages d'*Hippocampus kelloggi*, d'*H. kuda* et d'*H. spinosissimus*. Les participants à l'atelier ont conclu qu'en Thaïlande, ces trois espèces étaient en danger (et étaient exposées à un risque moyen, élevé ou inconnu) du fait de la mortalité due à la pêche et de la perte/détérioration de leur habitat. La Thaïlande a pris de nombreuses initiatives pour favoriser la gestion de la pêche côtière, notamment des restrictions géographiques et temporelles, mais on ignore encore si ces mesures ont contribué ou non à réduire de manière efficace les pressions exercées sur les populations d'hippocampes de ce pays.

Qui plus est, certains types de problèmes, comme ceux liés à la pêche au crabe artisanale à l'aide de casiers, n'ont toujours pas été résolus.

Conscients que la Thaïlande n'était pas encore en mesure d'émettre un ACNP pour les trois espèces d'*Hippocampus* à l'étude, les participants à l'atelier ont élaboré une série de points d'action susceptibles de combler les lacunes en termes de connaissances et de gestion; ils sont assortis de délais d'exécution précis et indiquent les acteurs concernés. Ils figurent dans le compte rendu d'atelier ci-joint (voir annexe 3).

Le troisième jour, les participants à l'atelier se sont livrés à une séance de brainstorming sur la meilleure façon de mettre en œuvre les dernières recommandations du Comité pour les animaux. Ils ont réfléchi aux informations disponibles qui pourraient être réunies pour compléter le dossier sur les hippocampes, à ce qu'il restait à entreprendre, aux éléments susceptibles de déclencher un changement en matière de gestion adaptative et à la forme que pourraient prendre ces changements. Ces derniers points devront pour la plupart d'entre eux faire l'objet d'un examen ultérieur. La directrice de l'Institut de recherche et de développement technique de la pêche maritime a proposé la mise en place d'un processus d'examen annuel de la situation des populations d'hippocampes en présence de représentants de toute une série d'organismes et d'institutions.

A l'issue de l'atelier, Project Seahorse a eu le sentiment que les débats avaient été constructifs, que des liens étroits avaient pu être noués avec ses collègues thaïlandais et que la collaboration avec le Département de la pêche avait progressé/s'était renforcée. La Thaïlande semble s'efforcer d'élaborer des mesures qui devraient être bénéfiques pour les hippocampes et qui, de par leur ampleur, devraient contribuer à l'Etude du commerce important. Chacun s'est accordé à reconnaître que les initiatives en faveur de *H. kuda*, *H. kelloggi* et *H. spinosissimus* seront également utiles en ce qui concerne l'analyse des exportations d'autres espèces d'hippocampes en provenance de Thaïlande aux fins d'un commerce non préjudiciable, compte tenu notamment de l'Etude du commerce important actuellement en cours pour *H. trimaculatus* (et pour *H. histrix*, alors qu'à l'heure actuelle, la Thaïlande n'est pas reconnue, à tort, comme faisant partie des Etats de l'aire de répartition de cette espèce).

Depuis la fin de l'atelier, Project Seahorse est restée en contact étroit avec les autorités CITES de Thaïlande. Nous avons fait traduire le plan d'action afin de le remettre à nos collègues du Département de la pêche et avons prévu de nous rendre en Thaïlande début 2014 pour examiner l'état d'avancement des points d'action, présenter la nouvelle version du cadre pour l'émission d'ACNP et encourager un dialogue permanent.

### **Vietnam:**

Project Seahorse a favorisé la tenue d'un atelier positif et fructueux sur les ACNP au Vietnam, du 29 au 31 mai 2013. Organisée en collaboration avec les autorités CITES du Vietnam (organe de gestion et autorité scientifique), cette rencontre a réuni de hauts représentants des autorités CITES ainsi que des représentants du monde universitaire, d'instituts de recherche publics et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (voir figure 2); malheureusement, plusieurs représentants d'ONG (dont l'UICN et TRAFFIC) n'ont pas pu participer à l'atelier suite à un changement de

date tardif. Toutefois, dans la pratique, ces groupes sont peu impliqués dans les questions relatives au milieu marin.

**Figure 2: Atelier sur l'émission d'ACNP organisé au Vietnam**



A l'occasion de cet atelier, Project Seahorse a testé le nouveau cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes, lequel avait été préalablement remis en anglais et en vietnamien. Divisés en deux groupes, les participants sont tous parvenus à une évaluation des risques identique pour *H. kuda* dans toutes les catégories que nous avons créées et sont arrivés à la conclusion qu'aucun ACNP ne pouvait être émis. Le cadre en soi s'est révélé utile mais il contenait un grand nombre d'imperfections auxquelles chacun s'est employé à remédier. Effectivement, les discussions animées qui accompagnèrent cette mise à l'épreuve constituèrent un motif de satisfaction.

Conscients que le Vietnam n'était pas encore en mesure d'émettre un ACNP pour *H. kuda*, les participants à l'atelier ont élaboré une série de points d'action susceptibles de combler les lacunes en termes de connaissances et de gestion; ils sont assortis de délais d'exécution précis et indiquent les acteurs concernés. Ils figurent dans le compte rendu d'atelier ci-joint (voir annexe 4). Tout comme dans le cas de Thaïlande, ce plan d'action tient lieu de résultat 3e: il met en évidence les lacunes les plus importantes en termes de connaissances et indique les incidences que peuvent avoir ces lacunes ou incertitudes sur les ACNP. Project Seahorse a convenu d'essayer d'apporter son aide dans certaines situations, en collaboration de manière systématique avec ses homologues de l'autorité scientifique CITES, du milieu universitaire et de l'Institut d'océanographie. Nous avons convenu que les initiatives en faveur de *H. kuda* seront également utiles en ce qui concerne l'analyse des exportations d'autres espèces d'hippocampes aux fins d'un commerce non préjudiciable, compte tenu notamment de l'Etude du commerce important actuellement en cours pour *H. trimaculatus/H. histrix*.

Cet atelier sur les ACNP a été placé sous le signe de la bonne humeur et de la volonté d'agir, ce qui nous a permis d'atteindre un objectif essentiel, à savoir nouer des relations étroites. Les débats ont grandement bénéficié d'un service d'interprétation simultanée par un excellent professionnel. Le secteur de l'aquaculture a parrainé une excursion sur le terrain pour tous les participants à l'atelier accompagnée d'un lâcher d'hippocampes et d'un dîner/d'une soirée à la plage. Project Seahorse a souligné qu'il conviendrait que tout lâcher d'hippocampes ait lieu conformément aux Lignes directrices relatives aux réintroductions de spécimens élaborées par le groupe de spécialistes de l'UICN.

Depuis la fin de l'atelier, Project Seahorse est restée en contact étroit avec les autorités CITES du Vietnam. Nous cherchons actuellement à obtenir une autorisation de recherche en faveur d'un stagiaire postdoctoral qui se rendrait au Vietnam début 2014 pour contribuer à la réalisation d'une évaluation rapide des populations d'hippocampes de ce pays et inciter à participer à notre nouvelle plateforme scientifique et citoyenne sur les hippocampes – iSeahorse. Nous avons également prévu de nous rendre au Vietnam début 2014 pour examiner l'état d'avancement des points d'action, présenter la nouvelle version du cadre pour l'émission d'ACNP, favoriser un dialogue permanent et encourager des travaux de recherche sur le cycle biologique des hippocampes au Vietnam au début du deuxième semestre 2014.

### **Projets futurs:**

Project Seahorse souhaiterait vivement bénéficier d'un nouvel appui financier en faveur d'activités liées à la mise en œuvre de l'inscription d'espèces d'hippocampes à l'Annexe II de la CITES et espère que le Secrétariat l'aidera à trouver des sources de financement. Il est important de faire fond sur les liens solides qui ont été noués avec le Vietnam et la Thaïlande; ces deux pays ont encore des progrès à accomplir avant de pouvoir émettre des ACNP fiables pour les hippocampes et tous deux cherchent à obtenir un appui pour mettre en place des mesures concrètes définies dans le cadre des ateliers sur les ACNP. En outre, l'Indonésie a fait des hippocampes une espèce prioritaire et serait prête à élaborer un plan d'action national pour sa conservation. A noter par ailleurs qu'à sa 27<sup>e</sup> session, le Comité pour les animaux se penchera sur de nouvelles questions liées aux hippocampes impliquant un plus grand nombre de Parties au titre de l'Etude sur le commerce important actuellement en cours, ce qui débouchera probablement sur de nouvelles recommandations qui nécessiteront un appui supplémentaire en faveur des Parties concernées. Nous avons les compétences nécessaires en la matière et sommes impatients de participer à ces travaux.

Nous constatons que les activités que nous avons entreprises au titre du présent contrat ont déjà prouvé leur utilité en permettant d'établir des cadres pour l'émission d'ACNP pour les requins-taupes communs (*Lamna nasus*) et d'autres espèces de requins. Nous sommes persuadés que la poursuite des progrès relatifs à la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II des espèces d'hippocampes, notamment par le biais de l'Etude du commerce important, créera un précédent et servira de modèle pour d'autres poissons de mer inscrits à l'Annexe II de la CITES. En outre, ces avancées reposeront sur les hippocampes, une espèce qui fait incontestablement l'unanimité parmi toutes les espèces de poissons de mer inscrites aux Annexes CITES, et donc probablement la plus à même de favoriser une mobilisation constructive des Parties redoutant l'inscription de telles espèces aux Annexes CITES.

### **Remerciements:**

Ce projet a été financé par la Commission européenne par le biais du Secrétariat CITES. Il a également bénéficié du soutien du People's Trust for Endangered Species, des chocolats belges Guylian, d'un bailleur de fonds anonyme dans le cadre d'un partenariat pour la conservation du milieu marin avec Project Seahorse, et de l'aquarium John G. Shedd.



Project Seahorse tient à remercier ses collègues indonésiens, thaïlandais et vietnamiens pour leur accueil, leurs compétences et leur participation constructive. Nous remercions tout particulièrement les autorités CITES de ces trois pays, aussi bien les organes de gestion que les autorités scientifiques, avec qui nous avons énormément apprécié de collaborer dans tous les domaines.

<b>Annexes:</b>
-----------------

Annexe 1 – Cadre pour l'émission d'ACNP

Annexe 2 – Affiches pour l'identification des hippocampes (une affiche en anglais, en vietnamien, en thaï et en indonésien)

Annexe 3 – Compte rendu de l'atelier organisé en Thaïlande

Annexe 4 – Compte rendu de l'atelier organisé au Vietnam

## **Annexe 1**

### **Cadre pour l'émission d'ACNP**

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	iv
PREFACE.....	vi
REMERCIEMENTS.....	viii
1. INTRODUCTION .....	1
1.1 Objectif .....	1
1.2. La CITES et les hippocampes.....	1
1.3. Qu'entend-on par ACNP? .....	2
1.4. En quoi les exportations peuvent-elles <i>nuire</i> aux populations sauvages d'hippocampes? ..	2
1.5. Pourquoi mettre autant l'accent sur la pêche et les habitats? La CITES ne se concentre-t-elle pas uniquement sur le commerce? .....	3
1.6. Résumé de la section.....	3
2. COMMENT UTILISER LE CADRE.....	5
2.1. Structure du cadre .....	5
2.2. Sources d'information pour l'émission d'ACNP .....	6
2.2.1. Les évaluations de l'état de conservation .....	6
2.2.2. Les experts nationaux .....	8
Organigramme à l'appui de la section 2. Comment utiliser le présent cadre.....	9
3. EST-IL NECESSAIRE, DANS VOTRE CAS, D'EMETTRE UN ACNP?.....	10
3.1. Le commerce de spécimens envisagé peut-il nuire aux populations <i>sauvages</i> d'hippocampes?.....	10
3.1.1. Hippocampes prélevés dans la nature .....	10
3.1.2. Descendance d'hippocampes prélevés dans la nature .....	10
3.1.3. Descendance de spécimens nés en captivité .....	10
3.2. Les hippocampes sont-ils obtenus légalement? .....	11
Organigramme à l'appui de la section 3. Est-il nécessaire, dans votre cas, d'émettre un ACNP? .....	12
Etape suivante .....	13
4. EVALUEZ LES MENACES QUI PESENT SUR L'ESPECE.....	14
4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?.....	14
4.1.1. Comment procéder si je n'arrive pas à identifier les espèces? .....	14
Organigramme à l'appui de la section 4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?.....	16
Fiche de travail 4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?.....	17
Etape suivante .....	19

4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude .....	20
4.2.1. La surpêche – Les prises incidentes.....	20
4.2.2. La surpêche – La pêche sélective.....	20
4.2.3. La surpêche – La pêche illégale, non déclarée et non réglementée .....	20
4.2.4. La mauvaise gestion du commerce .....	20
4.2.5. La perte et la dégradation de l'habitat des espèces.....	21
Organigramme à l'appui de la section 4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude .....	23
Fiche de travail 4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude .....	24
Etape suivante .....	26
4.3. Évaluez la pression de la pêche sur l'espèce .....	27
4.3.1. Les différents types de pêche aux hippocampes .....	27
4.3.2. Les incidences potentielles de la pêche .....	28
4.3.3. A quoi sont dues les incidences de la pêche? .....	28
4.3.4. Quels sont les indicateurs de l'incidence négative de la pêche? .....	29
4.3.5. Suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative de la pêche.....	29
Organigramme à l'appui de la section 4.3. Évaluez la pression de la pêche.....	31
Fiche de travail 4.3. Évaluez la pression de la pêche.....	32
Etape suivante .....	35
4.4. Évaluez les menaces liées au commerce.....	36
4.4.1. Éléments à prendre en compte lors de l'étude du commerce .....	36
4.4.2. Quels sont les indicateurs de l'incidence négative du commerce?.....	36
4.4.3. Suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative du commerce .....	37
Organigramme à l'appui de la section 4.4. Évaluez les menaces liées au commerce .....	38
Fiche de travail 4.4. Évaluez les menaces liées au commerce.....	39
Etape suivante .....	41
4.5. ÉVALUEZ LES PRESSIONS SUR L'HABITAT DE L'ESPECE .....	42
4.5.1. L'espèce à l'étude est-elle généraliste ou spécialiste en termes d'habitat? .....	42
4.5.2. Les trois principales causes d'altération ou de destruction de l'habitat des hippocampes .....	42
4.5.3. Quel sont les indicateurs de l'état des habitats des hippocampes?.....	43
4.5.4. Suivi des indicateurs relatifs à l'état des habitats .....	45
Organigramme à l'appui de la section 4.5. Évaluez les pressions sur l'habitat .....	46
Fiche de travail 4.5. Évaluez les pressions sur l'habitat.....	47
Etape suivante .....	50

5. EVALUEZ LES PLANS DE GESTION EN VIGUEUR.....	51
5.1. Pourquoi s'intéresser aux mesures de gestion? .....	51
5.2. Mesures de gestion possibles en faveur des espèces d'hippocampes.....	51
5.2.1. L'accès limité .....	52
5.2.2. Les aires marines protégées (AMP) permanentes avec interdiction de pêche,.....	52
5.2.3. Les restrictions relatives aux engins de pêche (sur le plan géographique) .....	52
5.2.4. Les restrictions relatives aux engins de pêche (sur le plan temporel).....	52
5.2.5. Les quotas de pêche .....	53
5.2.6. La taille minimale .....	53
5.2.7. La taille maximale.....	53
5.2.8. La fourchette de tailles.....	54
5.2.9. L'interdiction de prélèvement des mâles en gestation .....	54
5.2.10. Les quotas d'exportation .....	54
5.2.11. La réintroduction/le renforcement des populations .....	54
5.2.12. La restauration de l'habitat .....	55
5.3. L'évaluation des mesures de gestion .....	55
5.3.1. Quelles mesures sont le plus adaptées? .....	56
5.3.2. Les mesures sont-elles appliquées? .....	56
5.3.3. Les plans de gestion sont-ils efficaces? .....	56
Organigramme à l'appui de la section 5. Evaluez le plan de gestion en vigueur .....	63
Fiche de travail 5. Evaluez le plan de gestion en vigueur.....	64
Etape suivante .....	68
6. DETERMINEZ SI UN ACNP PEUT ETRE EMIS .....	69
Etape suivante .....	70
7. MESURES CORRECTIVES.....	71
7.1. Certains risques ne sont pas correctement gérés. Comment procéder? .....	71
7.2. Certains risques ne sont pas connus. Comment procéder? .....	71
7.2.1. Données sur les populations (voir aussi la section 4.3.5) .....	72
7.2.2. Données sur la pêche (voir aussi la section 4.3.5) .....	72
7.2.3. Données sur le commerce (voir aussi la section 4.4.3).....	72
Etape suivante .....	74
8. DERNIERS ELEMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION AVANT DE DELIVRER UN PERMIS .....	75
8.1. Transport sans cruauté des animaux vivants.....	75
8.2. Importance des formalités administratives .....	75

9. RESSOURCES UTILES .....	77
9.1. A propos des hippocampes .....	77
9.2. A propos de la CITES et des ACNP .....	77

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4a. Identifiez les espèces composant un envoi d'hippocampes.....	27
Tableau 4.2a. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude.....	34
Tableau 4.3a. Évaluez le risque lié à la diversité des méthodes/équipements de pêche concernant l'espèce l'étude.....	45
Tableau 4.3b. Évaluez le risque lié à la mortalité due à la pêche.....	45
Tableau 4.3c. Évaluez le risque lié à la sélectivité de la pêche.....	46
Tableau 4.3d. Évaluez le risque lié à la pratique consistant à rejeter des spécimens à l'eau.....	46
Tableau 4.3e. Évaluez les indicateurs de l'incidence négative de la pêche.....	46
Tableau 4.4a. Évaluez le risque lié à la diversité des usages auxquels sont destinés les spécimens de l'espèce à l'étude.....	52
Tableau 4.4b. Évaluez le risque lié à la pêche et/ou au commerce illégal(e), non déclaré(e) et non réglementé(e) (INN).....	52
Tableau 4.4c. Évaluez les indicateurs de l'incidence négative du commerce.....	53
Tableau 4.5a. Évaluez le risque en fonction de degré de spécialisation de l'habitat.....	60
Tableau 4.5b. Évaluez les menaces liées à des activités en relation avec le milieu marin qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude.....	60
Tableau 4.5c. Évaluez les menaces liées à des activités terrestres qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude.....	61
Tableau 4.5d. Évaluez les menaces liées au changement climatique qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude.....	61
Tableau 4.5e. Évaluez les indicateurs de la santé des habitats.....	61

Tableau 5a. Les mesures de gestion envisageables et leur pertinence en ce qui concerne l'atténuation des menaces qui pèsent sur les populations d'hippocampes du fait de la pêche et des pressions exercées sur leurs habitats.....	70
Tableau 5b. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression de la pêche.....	75
Tableau 5c. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression du commerce.....	79
Tableau 5d. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression exercée sur les habitats des hippocampes.....	80

## PREFACE

Le présent cadre pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les hippocampes (*Hippocampus* spp.) a été élaboré pour répondre à une obligation envers le Secrétariat CITES au titre du projet intitulé ***Renforcer les capacités internes de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes***. L'objectif général de ce projet était d'aider les autorités CITES à mettre au point des méthodes pour émettre des ACNP pour les hippocampes en vue d'un commerce conforme à la Convention.

Fort de d'un éventail de compétences exceptionnel dans les domaines de la recherche, de la gestion et de l'élaboration de politiques sur les hippocampes, Project Seahorse est idéalement placée pour offrir une telle assistance. L'organisation tient lieu de référence mondialement reconnue en ce qui concerne la biologie, le commerce et la gestion de la pêche des hippocampes, comme en témoignent les fonctions de spécialiste des hippocampes qu'elle assume auprès de différents organismes. Ainsi, Project Seahorse agit en qualité de i) Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et épinoches de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN, ii) présidente du Groupe de travail de la CITES sur les syngnathidés, iii) référence auprès de FishBase pour tout ce qui a trait aux syngnathidés, et iv) auteur de communications et d'une taxonomie définitive, entre autres.

**L'une des activités prévues au titre du projet consistait à établir un cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et l'émission d'ACNP solidement étayés concernant les hippocampes**, en consultation avec les autorités CITES, les organismes gouvernementaux et les experts nationaux. Les lignes directrices établies pour aider les autorités CITES à émettre des ACNP pour les plantes pérennes<sup>1</sup> et les conclusions du Groupe de travail sur les poissons réuni à l'occasion de l'Atelier international d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable de la CITES organisé à Cancún, au Mexique, en 2008<sup>2</sup> ont fortement contribué à la création de ce cadre.

Une première ébauche du cadre pour l'émission d'ACNP concernant les hippocampes a été présentée lors d'un atelier de formation national consultatif à l'intention des autorités CITES et d'experts nationaux organisé à Nha Trang, au Vietnam, en mai 2013. Cet atelier a permis de se familiariser avec le cadre et a servi de tribune pour recueillir différentes propositions relatives à sa conception. Le cadre a été revu suite aux réactions très constructives transmises à Project Seahorse par les participants à l'atelier et une nouvelle version a ensuite été distribuée à l'occasion d'un atelier de formation similaire organisé en Thaïlande en juin 2013. Une deuxième version a été établie comprenant des modifications très utiles proposées par les participants à l'atelier organisé en Thaïlande ainsi que des propositions soumises par des collègues du Centre des pêches de l'Université de la Colombie britannique. La toute dernière version, la Version 3, a fait l'objet de nouvelles modifications pour tenir compte de propositions formulées lors d'une discussion entre collègues au sujet d'un cadre similaire concernant les requins.

<sup>1</sup> <http://www.traffic.org/home/2012/11/19/living-fossils-used-as-trade-case-studies.html>

<sup>2</sup> <http://www.cites.org/eng/prog/ndf/index.shtml>



Des versions du cadre en anglais, français et espagnol ont été mises à la disposition de l'ensemble des Parties à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) et des versions en vietnamien et en thaï devraient prochainement être disponibles. Ce cadre et les documents d'appui y afférents n'en demeurent pas moins à caractère évolutif (ils font l'objet d'une mise à jour continue); nous vous invitons donc à vérifier régulièrement si de nouvelles versions ont été publiées et à nous contacter pour nous faire part de toute proposition d'amélioration. Nous comptons sur votre participation. La prochaine étape pour Project Seahorse consistera à soumettre ce cadre à plusieurs Groupes de spécialistes de l'UICN traitant notamment d'espèces marines inscrites aux Annexes CITES, par exemple les requins, les raies, les mérus ou les labres. Il conviendra notamment d'approfondir la section consacrée à l'analyse des mesures de gestion actuellement mises en œuvre par les Parties dans le but de déterminer si elles permettent d'atténuer correctement les risques mis en évidence en ce qui concerne les populations sauvages d'hippocampes. Nul doute que l'application concrète de ce cadre permettra d'apporter des améliorations sous cette section.

## REMERCIEMENTS

Ce projet a été financé par la Commission européenne par le biais du Secrétariat CITES. Il a également bénéficié du soutien du People's Trust for Endangered Species, des chocolats belges Guylian, d'un bailleur de fonds anonyme dans le cadre d'un partenariat pour la conservation du milieu marin avec Project Seahorse, et de l'aquarium John G. Shedd.

Project Seahorse tient à remercier chaleureusement ses collègues thaïlandais et vietnamiens, notamment les collaborateurs des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES, pour leur accueil et leur participation constructive à l'élaboration de ce cadre. Nous adressons également tous nos remerciements à la Conservation and Research Foundation dont la subvention de démarrage nous a permis de nous rendre en Thaïlande et au Vietnam pour une première prise de contact très importante.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Objectif

**Le présent cadre a pour objectif d'aider les autorités CITES à émettre des "avis de commerce non préjudiciable" (ACNP) pour les hippocampes** (voir section 1.3 ci-dessous). Nous avons conscience que cette démarche peut paraître difficile, notamment lorsque les Parties ont le sentiment de n'en savoir que très peu sur les populations d'hippocampes de leur pays. En réalité, elles en savent suffisamment pour initier le processus. **Vraiment. Vous pouvez d'ores et déjà faire beaucoup à partir des informations dont vous disposez.** Ensuite, au fur et à mesure des nouvelles informations que vous obtiendrez, vous pourrez améliorer vos ACNP, conformément au concept de gestion adaptative. Plus les populations d'hippocampes de votre pays seront exploitées ou menacées par la pression humaine, plus vous devrez être attentifs à faire évoluer vos ACNP.

Ce cadre et les orientations qui l'accompagnent se veulent délibérément de portée générale. Ils doivent en effet s'appliquer à une grande diversité de Parties aux situations, contraintes et possibilités différentes. **A vous de décider quelles sections sont les plus adaptées et réalisables en fonction de votre propre situation.**

## 1.2. La CITES et les hippocampes

En novembre 2002, les Parties à la CITES ont décidé d'inscrire toutes les espèces d'hippocampes (*Hippocampus* spp.) à l'Annexe II, avec application effective en mai 2004.

**Cette décision signifie que toute exportation de spécimen d'hippocampe nécessite l'obtention d'un permis délivré par l'organe de gestion CITES compétent.**

Ce permis d'exportation ne pourra être délivré que si les trois conditions suivantes sont satisfaites<sup>3</sup>:

1.2.1. Texte officiel de la CITES: "Une autorité scientifique de l'Etat d'exportation a émis l'avis que **cette exportation ne nuit pas à la survie de l'espèce intéressée**"(dans la nature);

Explication informelle: Les exportations d'hippocampes ne doivent pas nuire aux populations sauvages d'hippocampes. *Nous aborderons plus en détail cette condition sous les sections 3.1 et 4.*

1.2.2. Texte officiel de la CITES: "Un organe de gestion de l'Etat d'exportation a la preuve que **le spécimen n'a pas été obtenu en contravention aux lois sur la préservation de la faune et de la flore en vigueur dans cet Etat**";

---

<sup>3</sup> <http://www.cites.org/fra/disc/text.php#IV>

Explication informelle: Il est interdit d'exporter des hippocampes prélevés de manière illégale. *Nous aborderons plus en détail cette condition sous la section 3.2.*

1.2.3. Texte officiel de la CITES: "Un organe de gestion de l'Etat d'exportation a la preuve que **tout spécimen vivant sera mis en état et transporté de façon à éviter les risques de blessures, de maladie, ou de traitement rigoureux**".

Explication informelle: Les spécimens vivants d'hippocampes doivent être bien traités pendant leur transport d'un pays à l'autre. *Nous aborderons plus en détail cette condition sous la section 8.1.*

### 1.3. Qu'entend-on par ACNP?

**On entend par ACNP – "avis de commerce non préjudiciable" – la façon dont les Parties montrent que la condition 1.2.1 (ci-dessus) a été satisfaite** – à savoir que le fait d'exporter des hippocampes ne nuira pas à la survie des populations sauvages.

### 1.4. En quoi les exportations peuvent-elles nuire aux populations sauvages d'hippocampes?

La plupart des hippocampes proposés dans le commerce sont prélevés dans la nature. C'est généralement pour les mêmes raisons que l'espèce est jugée si attrayante et qu'elle est exposée aux pressions de la pêche intensive et de la détérioration de son habitat. Il est effectivement établi qu'en règle générale, **les populations sauvages d'hippocampes pâtiennent des pressions de la pêche intensive.**

- On ne trouve généralement que de petites quantités d'hippocampes et leur répartition est inégale, ce qui signifie que même de faibles prélèvements peuvent entraîner une forte diminution de population.
- Le mâle portant les petits, ils en dépendent jusqu'à leur naissance, ce qui signifie que si le mâle est pêché alors qu'il est en gestation, aucun des petits ne survivra.
- Les hippocampes forment des couples aux liens étroits et la plupart ne s'accoupleront qu'avec un unique partenaire pendant toute la saison de reproduction. Si l'un des deux hippocampes est prélevé, l'autre cessera de se reproduire tant qu'il n'aura pas trouvé de nouveau partenaire.
- La plupart des espèces d'hippocampes ont une aire d'extension réduite et, comme précédemment indiqué, elles présentent généralement une faible densité de population, ce qui diminue les probabilités de rencontre entre spécimens.
- Les hippocampes se déplaçant très lentement, ils peuvent difficilement fuir pour échapper à la pression de la pêche et peuvent tarder à trouver des partenaires.
- Les hippocampes adultes ont peu de prédateurs dans le milieu marin du fait de leur excellent camouflage. De ce fait, la pêche représente pour eux une menace relativement récente à laquelle ils n'ont pas encore eu le temps de s'adapter.
- Les hippocampes vivent le plus souvent dans des récifs coralliens, des herbiers marins et des mangroves. Partout dans le monde, l'activité anthropique fait peser des pressions sur ces habitats, ce qui met également les hippocampes en danger.

**Cela étant dit, les Parties ont à leur disposition tout un éventail de solutions pour réduire d'éventuels effets nuisibles sur les populations sauvages et, ce faisant, préserver les populations d'hippocampes tout en commercialisant des spécimens** (*nous reviendrons plus en détail sur ce point à la section 5*).

Project Seahorse a fait une synthèse de toutes les informations disponibles dans le monde sur le cycle biologique et l'écologie des hippocampes. Elle peut être consultée en ligne à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF)<sup>4</sup>. Vous pourrez constater que nous ne disposons que d'informations lacunaires sur de nombreuses espèces. De fait, comparé à plusieurs autres espèces de poissons faisant l'objet d'un commerce important, nous ne savons que très peu de choses sur le cycle biologique et l'écologie des hippocampes. Des solutions sont proposées à la section 7.2 pour combler ces lacunes, mais nous y reviendrons ultérieurement.

### **1.5. Pourquoi mettre autant l'accent sur la pêche et les habitats? La CITES ne se concentre-t-elle pas uniquement sur le commerce?**

Effectivement, la CITES traite du commerce international des espèces. Toutefois, **pour réaliser une évaluation en vue de formuler un ACNP, il importe que les Parties tiennent compte de TOUTES les pressions exercées sur les hippocampes**. Il s'ensuit que même de très faibles volumes d'exportations peuvent se révéler problématiques – voire nécessiter une réduction – si d'autres types de menaces pèsent sur les populations d'hippocampes d'un pays donné. Si les habitats des hippocampes sont en mauvais état par exemple, ou si une espèce fait l'objet d'un important commerce intérieur ou illégal, alors les exportations de spécimens de cette espèce pourront ne pas être durables. C'est la raison pour laquelle les pressions exercées par la pêche seront abordées à la section 4.3 et les menaces qui pèsent sur les habitats des hippocampes à la section 4.5. C'est également la raison pour laquelle, au cours de l'examen des menaces liées au commerce à la section 4.4, nous traiterons de la question de la consommation intérieure et des types de pêche et de commerce illégaux, non déclarés et non réglementés; il suffit que l'une de ces pratiques soit importante pour que même d'un faible volume, le commerce international de spécimens mette une espèce entière en péril.

### **1.6. Résumé de la section**

- Du fait de l'inscription de toutes les espèces d'hippocampes à l'Annexe II de la CITES, toute exportation de spécimen nécessite la délivrance d'un permis par l'organe de gestion CITES du pays exportateur.
- Pour que ce permis soit délivré, **trois conditions** doivent être remplies:
  - Les exportations proposées **ne nuiront pas à la survie des populations sauvages de l'espèce intéressée** (section 1.2.1).
  - Les exportations proposées porteront sur des spécimens **acquis légalement** (section 1.2.2).
  - Le cas échéant, les hippocampes vivants seront **bien traités** pendant leur transport (section 1.2.3).

<sup>4</sup> Veuillez à consulter régulièrement le site [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) pour obtenir des informations à jour.

- **Les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) permettent d'établir si la première de ces trois conditions (1.2.1) est satisfaite** – à savoir que les exportations d'hippocampes envisagées ne nuiront pas à la survie des populations dans la nature.
- Une première évaluation en vue de l'émission d'un ACNP pourra être réalisée sur la base de quelques données puis améliorée au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles informations.
- **Il importe que les ACNP tiennent compte de TOUTES les pressions** exercées sur une population – et pas seulement de celles liées au commerce international.

Face à cette masse d'informations à assimiler, il est normal de se sentir un peu perdu à ce stade. C'est pourquoi dans la section suivante, nous vous expliquons comment ce cadre vous guidera dans la formulation d'ACNP pour les hippocampes. Nous vous invitons à passer à la section 2.

## 2. COMMENT UTILISER LE CADRE

Le présent cadre vous guidera dans les étapes à suivre pour formuler un ACNP pour les exportations d'hippocampes envisagées par votre pays.

### 2.1. Structure du cadre

**La section 3** vous aidera à établir **s'il est nécessaire, dans votre cas, d'émettre un ACNP** pour les exportations envisagées.

Si tel est bien le cas, **les sections 4, 5 et 6 vous aideront à formuler cet ACNP**. Les sections 4 et 5 décrivent les différentes étapes à suivre. Chacune de ces étapes est accompagnée d'un **texte explicatif, d'un organigramme et d'une fiche de travail**. Ces trois éléments renvoient l'un à l'autre pour une plus grande facilité d'utilisation.

Sous la **section 4**, vous êtes invité à **évaluer les pressions** exercées sur l'espèce d'hippocampe à l'étude.

- La section 4.1 vous aidera à définir quelle espèce est présente dans le commerce.
- Sous la section 4.2, vous décrirez les menaces qui pèsent sur cette espèce dans les océans de votre pays.
- Sous les sections 4.3 à 4.5, vous évalueriez le degré de risque (faible, moyen, élevé ou inconnu) que font respectivement peser sur l'espèce la pêche, le commerce et les pressions exercées sur ses habitats.

Sous la **section 5**, vous évaluez si les **mesures de gestion en place parviennent à atténuer les risques** décrits sous la section 4. Vous réfléchirez à la question de savoir si ces mesures sont adaptées aux risques (section 5.2.1), si elles sont effectivement mises en œuvre (section 5.2.2) et si elles parviennent à réduire efficacement les pressions et, ce faisant, à assurer la pérennité de l'espèce et du commerce (section 5.2.3).

Une fois les sections 4 et 5 complétées, les autorités scientifiques CITES disposeront de suffisamment d'informations pour statuer sur les ACNP; **nous aborderons les différentes possibilités en matière d'ACNP sous la section 6**.

Dans le cas où les risques ne seraient pas gérés de manière satisfaisante ou seraient inconnus, vous trouverez sous la **section 7 des orientations et des conseils sur la façon d'améliorer les mesures de gestion** (section 7.1) et/ou de **combler les lacunes en termes de connaissances** (section 7.2), dans la perspective d'une gestion adaptative.

Si tous les risques sont gérés de manière appropriée et efficace, alors vous pourrez passer à la **section 8 qui vous indiquera les derniers éléments à prendre en considération avant de délivrer un permis** lorsqu'il aura été établi que les exportations de spécimens d'une espèce donnée d'hippocampes ne nuiront pas à la survie des populations sauvages.

Enfin, vous trouverez sous la **section 9 une liste de ressources utiles** que vous pourrez consulter pour de plus amples informations sur les hippocampes et la CITES/les ACNP.

## 2.2. Sources d'information pour l'émission d'ACNP

Comme indiqué dans la section précédente, beaucoup peut être fait à partir d'une poignée d'informations – il suffit juste de savoir où trouver ces informations. **La question se pose donc de savoir où trouver les informations disponibles** sur la biologie, l'écologie, les menaces et les mesures de gestion et de conservation dont les espèces d'hippocampes font l'objet. On pense dans un premier temps aux endroits les plus courants, comme la documentation scientifique (publications, ouvrages revus par des pairs, etc.). A ce sujet, Project Seahorse tient à jour une base de données sur les publications relatives aux hippocampes que nous serons heureux de partager avec vous. L'organisation a également fait une synthèse de toutes les informations disponibles dans le monde sur le cycle biologique et l'écologie des hippocampes; elle peut être consultée en ligne à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) et s'accompagne de liens vers d'autres grandes ressources sur les hippocampes (voir également la section 9). **Il existe néanmoins d'autres sources précieuses d'informations: nous les abordons ci-dessous.**

**Les ACNP devront être rigoureusement fondés et défendables sur le plan scientifique**, ce qui signifie que quelle que soit l'origine de vos informations, il est essentiel de s'assurer de leur qualité et de leur fiabilité. Plus vous douterez de la qualité de vos informations, plus vous devrez redoubler de prudence au moment d'évaluer les risques associés à telle ou telle pression exercée sur l'espèce étudiée (section 4) et au moment d'évaluer si les mesures de gestion en place parviennent à atténuer ces risques (section 5).

### 2.2.1. Les évaluations de l'état de conservation

**L'évaluation de l'état de conservation d'une espèce permet de déterminer s'il existe encore des spécimens vivants de cette espèce et dans quelle mesure elle est appelée à disparaître dans un avenir proche.** Plusieurs facteurs sont pris en compte pour réaliser cette évaluation, pas seulement le nombre d'individus encore en vie mais aussi l'augmentation ou la diminution de la taille de la population au fil du temps, les taux de réussite en matière de reproduction, les menaces connues, etc.

#### 2.2.1.1. L'état de l'espèce dans le monde, ou la Liste rouge de l'UICN

**La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN ([www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)) est le système d'évaluation et de classement de l'état de conservation des espèces du monde le plus connu.** Les espèces sont classées par des experts en neuf catégories en fonction de critères comme le taux de déclin, la taille de la population, le domaine de répartition géographique ou le degré de fragmentation de distribution de la population.

- En danger critique (CR), En danger (EN) et Vulnérable (VU): le classement dans ces catégories indique que l'espèce est menacée d'extinction.
- Quasi-menacé (NT): l'espèce ne remplit pas, pour l'instant, les critères des trois catégories ci-dessus mais pourrait les remplir dans un proche avenir.
- Préoccupation mineure (LC): il est peu probable que l'espèce disparaisse.
- Données insuffisantes (DD): l'espèce a fait l'objet d'une évaluation mais on ne dispose pas de suffisamment de données pour évaluer son risque d'extinction. L'inscription sous cette



catégorie ne donne aucune information, bonne ou mauvaise, sur l'état de conservation de l'espèce.

- Non évalué (NE): l'espèce n'a jamais été soumise aux critères d'évaluation.

Les évaluations publiées sur le site [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org) s'accompagnent d'un résumé des informations utilisées pour les réaliser, comme les notes taxonomiques, la répartition géographique, les données sur la population et ses tendances, l'habitat et l'écologie, les menaces ou les mesures en faveur de la conservation de l'espèce. **Toutes ces informations proviennent de sources fiables et sont revues par des pairs.**

#### 2.2.1.2. Evaluations nationales de l'état de conservation

**L'état de conservation d'une espèce au niveau mondial peut être différent de son état au niveau national ou régional.** Face à ce constat, certains pays ont également dressé des listes à l'issue d'évaluations nationales (<http://www.nationalredlist.org/>). La plupart de ces listes répondent à la même approche que celle utilisée pour établir la Liste rouge de l'UICN mais se cantonnent aux populations d'espèces d'un pays donné. On qualifie souvent ces études de Listes rouges ou de Livres rouges. Certaines, mais pas toutes, s'accompagnent des informations utilisées pour réaliser les évaluations.

Plusieurs espèces d'hippocampes figurant sur la Liste rouge de l'UICN sont classées DD, et certaines NE. Si vous réalisez que l'espèce présente dans votre pays n'a pas fait l'objet d'une évaluation de son état de conservation au niveau mondial ou national et que vous souhaitez que cette situation change, n'hésitez pas à contacter Project Seahorse. L'organisation agit en qualité de Groupe de spécialistes des hippocampes et autres espèces apparentées de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN et, à ce titre, coordonne les évaluations sur l'état de conservation de ces espèces. Nous serons heureux de vous guider dans votre évaluation!

#### 2.2.1.3. Quelle liste dois-je utiliser?

**La CITES étant mise en œuvre au niveau national, utilisez l'évaluation nationale si elle existe.** Dans le cas contraire, ou si l'évaluation nationale est obsolète ou sujette à caution, fondez-vous sur l'évaluation mondiale. Il importe néanmoins de **garder à l'esprit que l'état de conservation de l'espèce au niveau mondial peut être très différent de son état dans votre pays.** Une espèce menacée au niveau mondial peut être foisonnante dans un Etat de l'aire de répartition; a contrario, une espèce classée "Préoccupation mineure" au niveau mondial peut être fortement menacée au niveau local.

#### 2.2.1.4. Distinction entre la Liste rouge de l'UICN et la CITES

Il est important de noter que bien qu'elles soient souvent confondues, la Liste rouge de l'UICN et la CITES sont deux documents distincts. Cette méprise est due au fait que les deux organisations se fondent sur des critères semblables pour réaliser leurs évaluations et inscrire les espèces sur leurs listes respectives. Pour autant, ces critères ne sont pas identiques et les listes n'ont pas la même vocation, notamment en termes de réglementation.

**La Liste rouge de l'UICN est un dispositif de mise en garde.** Elle a pour objet d'attirer l'attention sur une espèce pour laquelle il pourrait être utile de prendre des mesures de conservation, ou au sujet de laquelle il conviendrait d'obtenir un plus grand nombre d'informations. L'inscription d'une espèce sur cette liste, indépendamment de sa catégorie, n'a aucune conséquence sur le plan juridique.

**L'inscription d'une espèce aux Annexes CITES a des conséquences sur le plan juridique.** Dès lors qu'une espèce est inscrite aux Annexes CITES, son commerce DOIT être réglementé par les Parties à la Convention, faute de quoi elles pourront faire l'objet d'un examen et de sanctions.

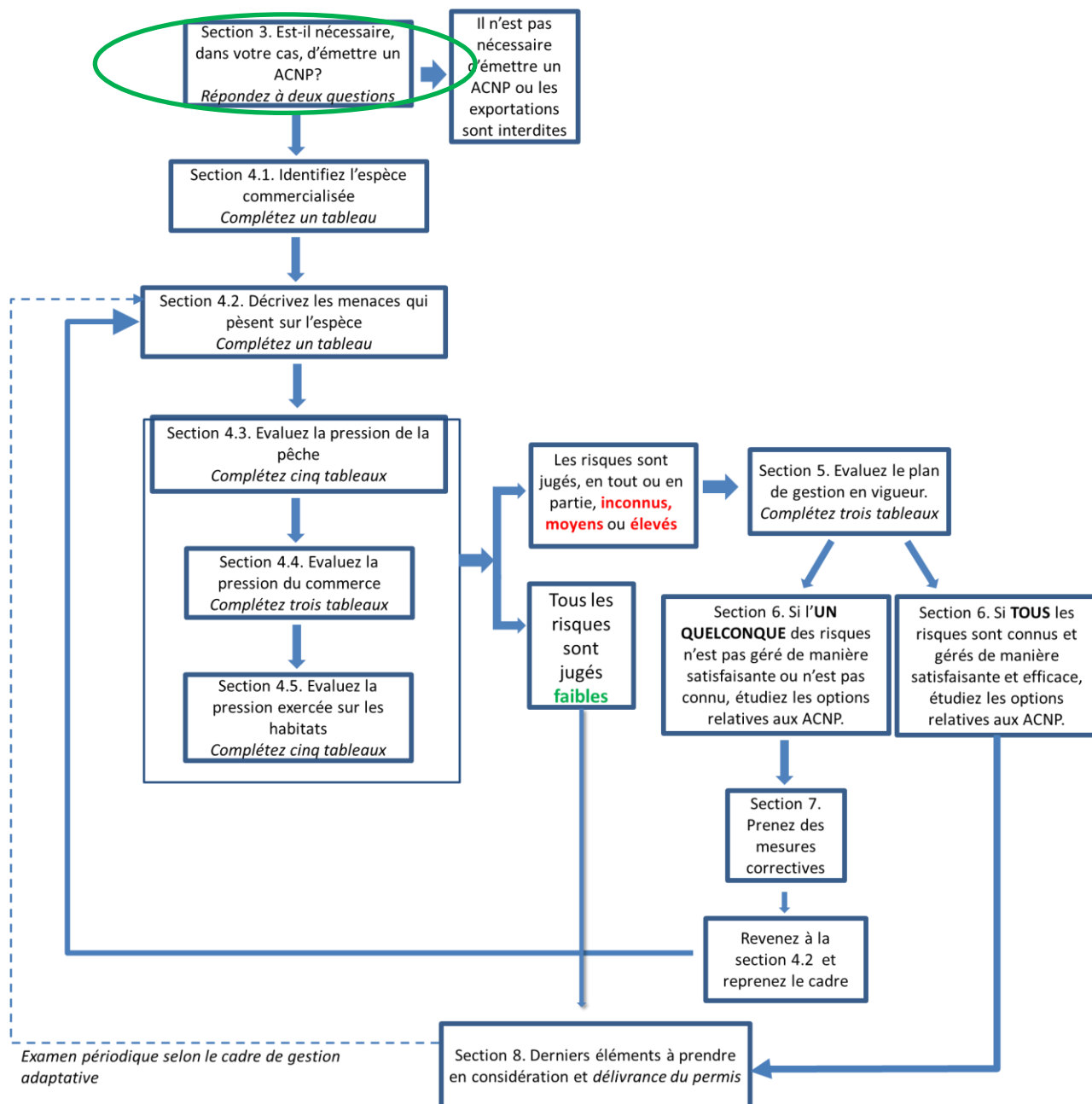
### 2.2.2. Les experts nationaux

**Les experts en hippocampes présents au niveau régional peuvent également constituer une précieuse source d'information et vous aider à formuler des ACNP.** N'hésitez pas à consulter Project Seahorse pour obtenir les coordonnées de ces personnes. Des informations importantes peuvent aussi être obtenues auprès de personnes qui ignorent tout des hippocampes mais qui en savent beaucoup sur leurs habitats, la pêche dont ils font l'objet ou les mesures de gestion prises en leur faveur. **Nous vous recommandons de réunir ces spécialistes pour réfléchir au présent cadre;** cette démarche vous permettra de faire le point sur les connaissances actuelles et sur les lacunes à combler pour mieux connaître les populations d'hippocampes et les menaces auxquelles elles sont exposées.

Il est temps à présent de démarrer notre étude. Veuillez vous reporter à la section 3 pour établir si vous avez réellement besoin de formuler un ACNP. Il se peut que ce ne soit pas le cas...

## Organigramme à l'appui de la section 2. Comment utiliser le présent cadre

**Cet organigramme représente toutes les sections du cadre à partir de la section suivante, la section 3, et vous permettra d'établir s'il est nécessaire ou pas, dans votre cas, de formuler un ACNP. A partir de ce stade, nous nous appuyerons sur cet organigramme de synthèse pour nous guider à travers les différentes étapes à suivre.**



### 3. EST-IL NECESSAIRE, DANS VOTRE CAS, D'EMETTRE UN ACNP?

Il vous suffira de répondre à deux questions pour déterminer si, dans votre situation, il est nécessaire ou non de formuler un ACNP pour les exportations envisagées.

#### 3.1. Le commerce de spécimens envisagé peut-il nuire aux populations sauvages d'hippocampes?

Rappelez-vous la condition 1.2.1 préalable à la délivrance d'un permis d'exportation: les exportations de spécimens envisagées ne doivent pas nuire à la survie des populations sauvages. Il convient donc en **tout premier lieu de se demander d'où proviennent les hippocampes** pour lesquels un permis d'exportation est demandé.

En fonction de leur origine, les hippocampes seront classés dans l'un des trois groupes suivants. Dans deux cas, un ACNP sera nécessaire<sup>5</sup>.

Il est **NECESSAIRE** d'émettre un ACNP si les spécimens relèvent de l'un ou l'autre des deux groupes ci-dessous:

**3.1.1. Hippocampes prélevés dans la nature** (spécimens sauvages). Si les hippocampes ont été prélevés dans la nature, vous êtes tenu d'émettre un ACNP. Cette définition inclut les animaux prélevés dans la nature puis maintenus quelque temps en captivité avant d'être exportés ("élevés en ranch").

**3.1.2. Descendance d'hippocampes prélevés dans la nature.** Les spécimens issus d'hippocampes prélevés dans la nature répondent à l'appellation de "descendance de première génération" (F1) et leurs parents sous celle de "cheptel reproducteur". Si les parents ont été prélevés dans la nature, vous êtes tenu d'émettre un ACNP pour ces spécimens. Les exportations de spécimens de première génération peuvent avoir une incidence sur les populations sauvages dès lors qu'un grand nombre de reproducteurs prélevés dans la nature doivent être mis en captivité pour assurer une production.

Si la demande de permis concerne des hippocampes relevant des groupes 3.1.1 (prélevés dans la nature) ou 3.1.2 (descendance de spécimens prélevés dans la nature), passez directement à la section 3.2. Dans le cas contraire, poursuivez.

Il n'est **PAS NECESSAIRE** d'émettre un ACNP si les spécimens relèvent du groupe suivant:

**3.1.3. Descendance de spécimens nés en captivité.** Les spécimens issus de parents nés en captivité (F1) répondent à l'appellation de "descendance de deuxième génération" (F2). Les descendants de spécimens F2 sont qualifiés de F3, et ainsi de suite. Lorsque les spécimens proviennent de parents nés en captivité, on ne fait pas, ou pratiquement pas, appel à des hippocampes prélevés dans la nature, si bien qu'il n'y a aucun, ou

<sup>5</sup> <http://www.cites.org/common/com/ac/19/X-AC-19i-06.pdf>

pratiquement aucun risque de nuire aux populations sauvages. Vous n'êtes donc pas tenu de formuler un ACNP.

Si la demande de permis concerne des hippocampes relevant du groupe 3.1.3 (descendance de spécimens nés en captivité) – et que vous êtes en possession des documents attestant de cette origine – alors vous pouvez vous arrêter ici. Vous n'avez rien d'autre à faire puisqu'il n'est pas nécessaire d'émettre un ACNP.

### 3.2. Les hippocampes sont-ils obtenus légalement?

Rappelez-vous la condition 1.2.2 préalable à la délivrance d'un permis CITES: **toute exportation de spécimens provenant d'activités contraires à la législation nationale est interdite.**

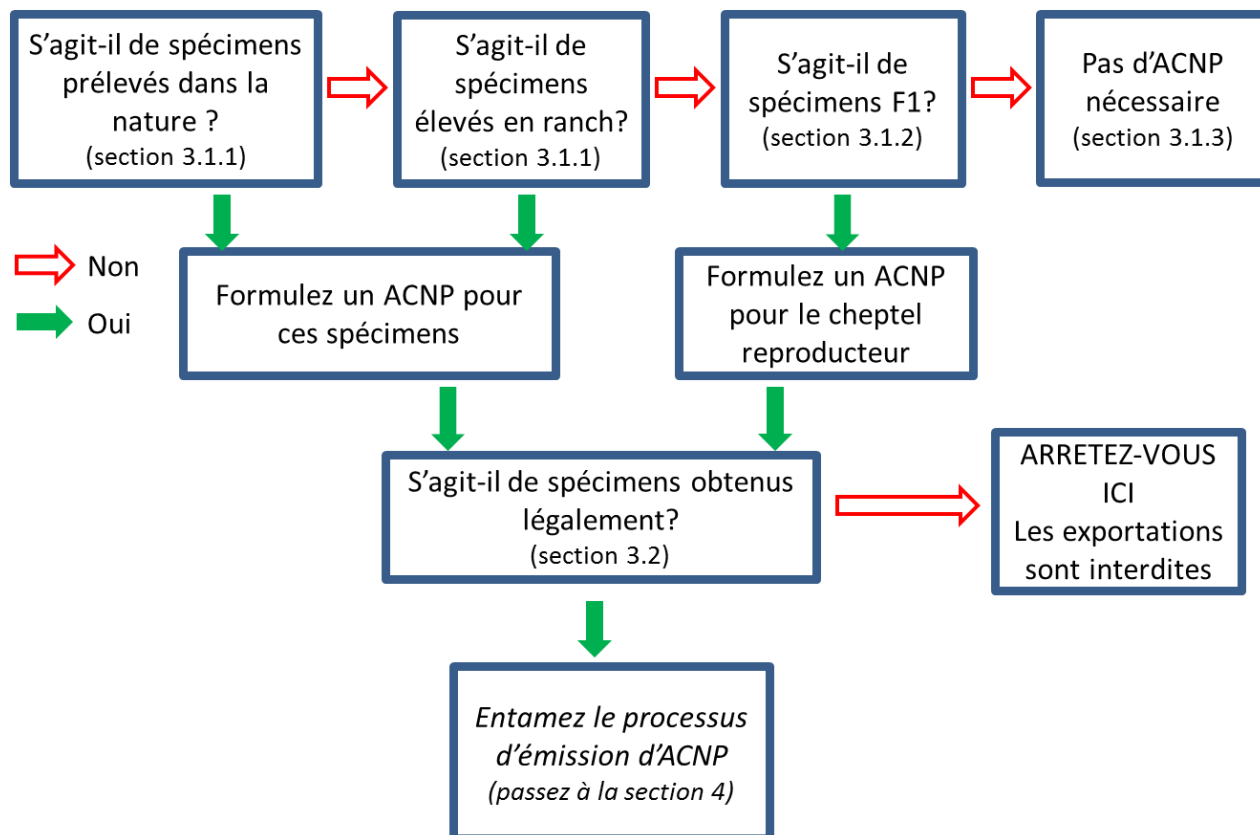
#### **Exemples de spécimens acquis dans le cadre d'activités contraires à la législation nationale:**

- spécimens provenant d'une activité de pêche illégale, comme le chalutage dans des zones interdites à ce type de pêche;
- spécimens prélevés à l'intérieur d'aires marines protégées ou de réserves où la pêche est interdite;
- spécimens prélevés en période de fermeture de la pêche;
- spécimens d'hippocampes prélevés alors même que la législation nationale ou régionale en interdit la pêche;
- et, naturellement, lorsque la législation nationale interdit toute exportation d'hippocampes.

Si les spécimens ont été prélevés en infraction avec la législation nationale, alors arrêtez-vous ici. Vous n'êtes pas autorisé à émettre un permis d'exportation pour ces hippocampes.

Si les spécimens ont été acquis légalement, passez à la section 4 pour établir un ACNP.

**Organigramme à l'appui de la section 3. Est-il nécessaire, dans votre cas, d'émettre un ACNP?**





## 4. EVALUEZ LES MENACES QUI PESENT SUR L'ESPECE

La présente section traite de situations où les exportations sont susceptibles de nuire aux populations sauvages (voir section 3.1) et où les spécimens exportés ont été légalement acquis (voir section 3.2). Nous allons suivre plusieurs étapes, de la section 4.1 à la section 4.5:

- la section 4.1 vous aidera à identifier l'espèce dont il s'agit;
- sous la section 4.2, vous examinerez et dresserez une liste des menaces qui pèsent sur les populations d'hippocampes de votre pays;
- les sections 4.3, 4.4 et 4.5 vous aideront à évaluer le degré de risque que font peser sur les populations sauvages d'hippocampes de votre pays les menaces inventoriées sous la section 4.2.

### 4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?

Chaque ACNP doit porter sur une espèce précise. Les organes de gestion CITES sont censés s'assurer que l'espèce d'hippocampe concernée est correctement identifiée sur la demande de permis. Pour ce faire, le nom de l'espèce doit correspondre à celui de la nomenclature normalisée adoptée par la CITES<sup>6</sup>. Cette façon de procéder permettra de renforcer les données CITES (obtenues grâce aux permis CITES) et de les mettre à profit pour suivre le commerce international des hippocampes (*pour de plus amples informations à ce sujet, se reporter à la section 8*).

Le problème, naturellement, c'est que a) les espèces d'hippocampes présentent toutes d'importantes similitudes et b) les exportations d'hippocampes séchés concernent généralement plusieurs espèces mélangées. Il existe néanmoins des solutions.

#### 4.1.1. Comment procéder si je n'arrive pas à identifier les espèces?

Les autorités CITES doivent utiliser les guides d'identification établis par Project Seahorse. Ces guides peuvent être téléchargés à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF).

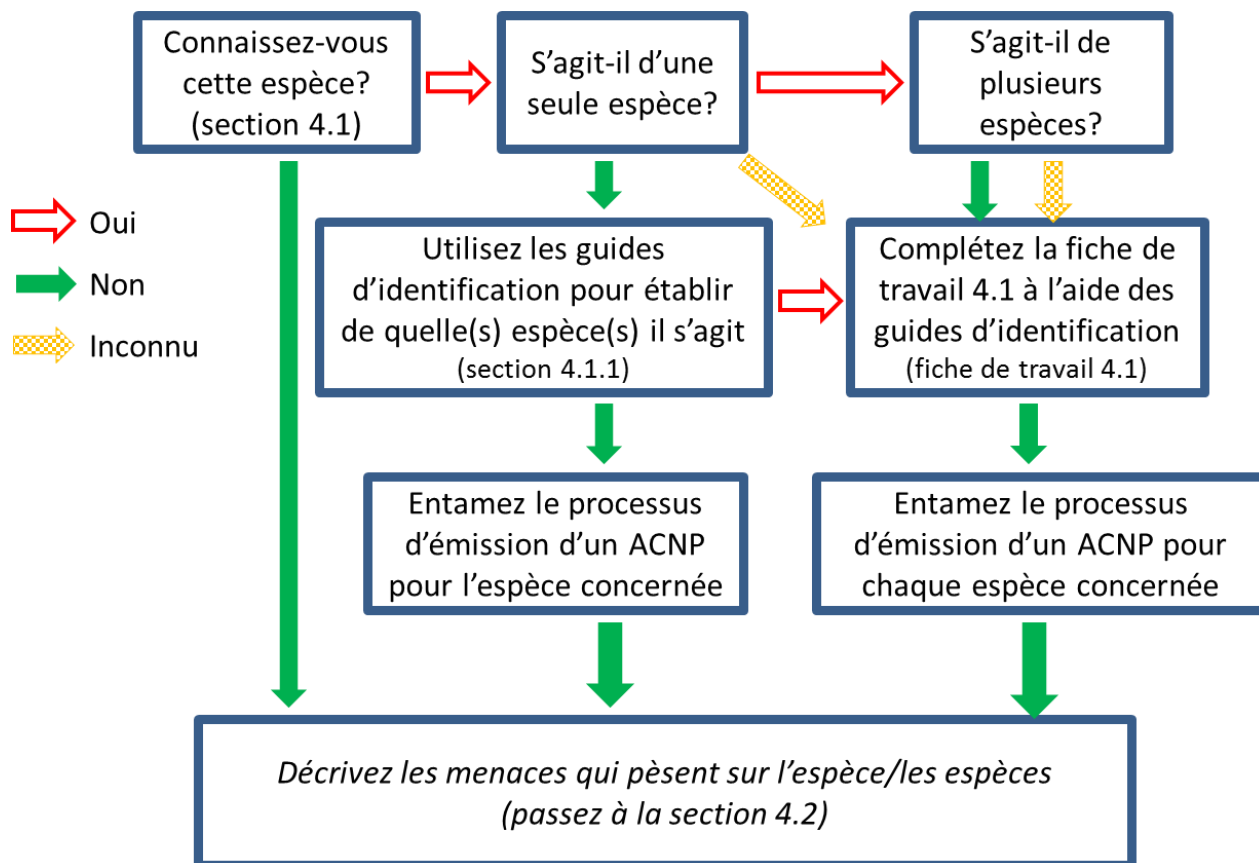
Lorsque vous suspectez un envoi de contenir plusieurs espèces d'hippocampes, vous pouvez recourir à la méthode du sous-échantillonnage. **N'oubliez pas que chacune de ces espèces devra faire l'objet d'un ACNP distinct.** La fiche de travail 4.1 vous aidera dans cette opération; en résumé, vous prélevez un échantillon au hasard à l'intérieur d'un envoi contenant plusieurs espèces et identifiez chacune d'entre elles. Vous partez ensuite du principe que l'ensemble de l'envoi comprend la même proportion d'espèces que l'échantillon. Il se peut que vous ne parveniez pas à identifier certaines espèces parmi les moins fréquentes dans le commerce mais **il serait irréaliste d'attendre des autorités CITES ou des organismes de lutte contre la fraude qu'ils parviennent à identifier chaque spécimen à l'intérieur d'un envoi de 1000 ou de 10 000 hippocampes (voire davantage !)**. Tenter une telle opération serait particulièrement décourageant.

<sup>6</sup> Voir la résolution CITES 12.11 (Rev. COP15)



Si vous parvenez à identifier l'espèce, passez directement à la section 4.2. Sinon, reportez-vous à la fiche de travail 4.1.

**Organigramme à l'appui de la section 4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?**



## Fiche de travail 4.1. De quelle espèce d'hippocampe s'agit-il?

### **Instructions:**

#### **A l'aide du tableau 4a:**

- Consignez le poids ou le nombre total de **spécimens composant l'envoi** sous la case **X**. Généralement, il sera plus simple d'indiquer le poids de l'envoi lorsqu'il s'agira d'un envoi d'hippocampes séchés.
- **Prélevez un échantillon** de l'envoi – cet échantillon devra être le plus important possible tout en gardant à l'esprit qu'il faudra identifier chacun des spécimens le composant. Il conviendra donc de rester réaliste.
- Consignez le poids ou le nombre total de **spécimens composant l'échantillon** sous la case **Y**.
- **Identifiez chaque spécimen d'hippocampe composant l'échantillon**, en vous appuyant le cas échéant sur les guides d'identification accessibles à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) et triez les espèces de l'échantillon.
- **Consignez le nom de chacune des espèces identifiées** sous la colonne "*Hippocampus spp.*"
- Consignez le poids ou le nombre total de **spécimens de chaque espèce** composant l'échantillon sous la colonne "**Poids ou nombre de spécimens par espèce composant l'échantillon**".
- Enfin, **extrapolez** les résultats obtenus à partir de l'échantillon à l'ensemble de l'envoi en indiquant le résultat de votre calcul sous la colonne "**Poids ou nombre total de spécimens par espèce composant l'envoi**".
- *Astuce: La somme de toutes les entrées sous la colonne "Poids ou nombre total de spécimens par espèce composant l'envoi" du tableau 4a doit être égale à la valeur indiquée sous la case X.*

Tableau 4a. Identifiez les espèces composant un envoi d'hippocampes

<b>Poids ou nombre total des spécimens composant l'envoi</b>		X
<b>Poids ou nombre total des spécimens composant l'échantillon</b>		Y
<i>Hippocampus spp.</i>	<b>Poids ou nombre de spécimens par espèce composant l'échantillon</b>	<b>Poids ou nombre total de spécimens par espèce composant l'envoi</b>
<i>Espèce 1</i>	a	=a*(X/Y)
<i>Espèce 2</i>	b	=b*(X/Y)
<i>Espèce 3</i>	c	=c*(X/Y)
<i>Espèce 4</i>	d	=d*(X/Y)
<i>Espèce 5</i>	e	=e*(X/Y)
<i>Espèce 6</i>	f	=f*(X/Y)
<i>Espèce 7</i>	g	=g*(X/Y)
<i>Espèce 8</i>	h	=h*(X/Y)

Félicitations! Vous avez réussi à identifier l'espèce concernée. Vous pouvez passer à la section 4.2.



## 4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude

**Les activités humaines font peser de multiples menaces sur les hippocampes.** Elles entraînent un déclin des populations, la destruction ou la détérioration des habitats des espèces ou des changements dans leur répartition géographique. Différents types de menaces sont présentés ci-après, sachant que la pêche et le commerce sont intimement liés.

### 4.2.1. La surpêche – Les prises incidentes

**L'immense majorité des hippocampes faisant l'objet d'un commerce (soit jusqu'à 95%) sont pêchés accidentellement par des chalutiers crevettiers** – ces prises accessoires, fortuites, sont qualifiées de "prises incidentes". Il est fréquent que des hippocampes soient pris dans les chaluts des crevettiers car ils partagent les mêmes habitats benthiques que les crevettes, se déplacent lentement et font la même taille que les crevettes visées par ce type d'engin. Ils peuvent également se retrouver prisonniers d'autres équipements de pêche comme les seines coulissantes, de plage ou de rivage ou les casiers à crabes. La plupart des hippocampes victimes de prises incidentes sont commercialisés sous forme séchée mais parfois aussi sous forme de spécimens vivants (bien que le plus souvent, ils meurent de blessures). *Nous aborderons à nouveau la question des prises incidentes sous la section 4.3.*

### 4.2.2. La surpêche – La pêche sélective

Certaines Parties ont une activité de pêche sélective axée sur les hippocampes. Bien qu'il s'agisse généralement de petites exploitations de pêche, elles peuvent avoir une très **forte incidence sur des populations d'hippocampes de petite taille ou appauvries**. La plupart des activités de pêche prenant pour cible les hippocampes se concentrent dans les pays en développement où les pêcheurs capturent les spécimens à la main ou à l'aide de petits filets portatifs. Les hippocampes ainsi capturés peuvent être écoulés soit vivants, soit sous forme séchée. *Nous aborderons à nouveau la question de la pêche sélective sous la section 4.3.*

### 4.2.3. La surpêche – La pêche illégale, non déclarée et non réglementée

**La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) se pratique dans le monde entier;** on estime que la plupart des activités de pêche sont touchées et que ces pratiques représentent jusqu'à 30% des captures totales de certaines zones de pêche importantes<sup>7</sup>. Une grande partie des connaissances que nous avons au sujet des tendances des populations et du commerce des hippocampes provenant d'études des débarquements, il est fondamental de mieux cerner l'étendue de la pêche INN car elle pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations de populations. En outre, les mesures de gestion envisagées pour atténuer les menaces qui pèsent sur les hippocampes pourraient se révéler inutiles dans l'hypothèse où l'essentiel de la pêche serait de type INN. *Nous aborderons à nouveau la question de la pêche et du commerce INN sous la section 4.4 et celle des mesures de gestion sous la section 5.*

### 4.2.4. La mauvaise gestion du commerce

**Vaste et diversifié, le commerce mondial des hippocampes présente un caractère complexe.** Les hippocampes sont commercialisés sous forme séchée pour être utilisés en médecine traditionnelle, comme curiosités ou pour alimenter le marché des aquariums. Plusieurs millions de spécimens s'échangent chaque année entre au moins 80 pays. L'essentiel du commerce porte sur des hippocampes séchés et la plupart des spécimens proviennent de pays d'Asie du Sud-Est et

<sup>7</sup> FAO 2010. Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA).

d'Afrique de l'Ouest pour être vendus en Asie de l'Est. La majorité des hippocampes sont vendus entiers mais ils peuvent également être réduits en poudre pour entrer dans la composition de médicaments traditionnels. Ce type de transformation avant une première exportation rend difficile le suivi du commerce des hippocampes.

Plusieurs pays affichent également une forte demande intérieure en hippocampes, utilisés sous forme de souvenirs ou aux fins de la médecine traditionnelle. *Nous aborderons à nouveau la question du commerce sous la section 4.4.*

#### 4.2.5. La perte et la dégradation de l'habitat des espèces

Connaître les préférences de l'espèce concernée – ses zones d'occurrence dans les eaux de votre pays, les profondeurs et les types d'habitat qu'elle affectionne – sera d'une grande utilité au moment d'évaluer, sous la section 4.2, les pressions exercées sur l'habitat et au moment de déterminer, sous la section 5, si les mesures de gestion en place parviennent à atténuer les risques qui pèsent sur l'espèce.

La plupart des espèces d'hippocampes vivent dans des herbiers marins, des récifs coralliens ou des mangroves. On peut également rencontrer des hippocampes dans des fonds sablonneux, boueux ou rocheux, ou dans des habitats artificiels (comme des filets ou des cages). De nombreuses espèces se rencontrent dans deux, trois ou tous ces habitats à la fois. Des éléments abiotiques tels que la température, le pH, la salinité ou la qualité de l'eau entrent également en ligne de compte pour définir l'habitat des hippocampes.

**Les habitats des hippocampes se raréfient à l'échelle mondiale** sous l'effet de différents facteurs comme l'aménagement du littoral, la pêche (p.ex. le chalutage), la pollution, la sédimentation ou le changement climatique. On constate à la fois une perte d'habitat (c'est-à-dire une diminution des zones constituant un habitat essentiel pour l'espèce), une fragmentation de l'habitat (c'est-à-dire une division en plusieurs petites parcelles d'un habitat jusque là continu) et une dégradation de l'habitat (à savoir une diminution de la qualité de l'habitat).

**Les herbiers marins:** un quart des espèces d'herbiers marins sont menacées d'extinction – ce sont essentiellement les espèces présentes dans les régions tropicales qui sont touchées<sup>8</sup>, là où se trouvent également de nombreuses espèces d'hippocampes.

**Les récifs coralliens:** plus de 60% des récifs coralliens des océans sont directement menacés par les effets d'activités anthropiques comme la pêche excessive ou destructrice, l'aménagement du littoral ou la pollution. Ce chiffre grimpe à plus de 75% si l'on tient compte des contraintes thermiques liées au changement climatique mondial<sup>9</sup>.

**Les mangroves:** l'aménagement du littoral est la principale menace qui pèse sur les mangroves, y compris l'aquaculture. Ces 25 dernières années, les mangroves ont perdu 20% de leur superficie

---

<sup>8</sup> Short *et al.* 2011. *Biological Conservation*. 144(7): 1961–1971

<sup>9</sup> Burke *et al.* 2011. *Reefs at Risk Revisited*.

totale dans le monde, avec une disparition particulièrement marquée en Asie<sup>10</sup>, région du monde qui abrite l'essentiel des populations d'hippocampes.

**Facteurs abiotiques:** les activités anthropiques peuvent entraîner des modifications délétères au niveau des composantes abiotiques d'habitats marins. Elles peuvent par exemple provoquer une aggravation de la pollution (y compris de la pollution sonore), une hausse de la température, des changements de salinité, une diminution de la clarté de l'eau, une accumulation de nutriments dans les eaux de ruissellement ou une sédimentation accrue.

*Nous aborderons à nouveau la question des habitats à la section 4.4.*

Il est temps à présent de dresser un récapitulatif des menaces qui pèsent sur les espèces d'hippocampes de votre pays. Veuillez, pour ce faire, remplir la fiche de travail 4.2. Le cas échéant, consulter les évaluations de l'état de conservation de ces espèces menées au niveau national et mondial (voir section 2.2.1) pourra vous aider. Il pourra également être utile d'organiser un atelier réunissant les spécialistes de votre pays pour remplir la fiche de travail (voir section 2.2.2).

---

<sup>10</sup> FAO 2007. The world's mangroves 1980-2005.



**Organigramme à l'appui de la section 4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude**

Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude  
(complétez le tableau 4.2a)



*Evaluez la pression de la pêche  
(passez à la section 4.3)*

## Fiche de travail 4.2. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude

*Sous cette section, vous étudierez et dresserez une liste récapitulative des connaissances dont vous disposez sur les populations sauvages de l'espèce d'hippocampe présente dans votre pays pour laquelle vous entendez formuler un ACNP, ainsi que des lacunes en la matière. Vous aurez besoin de ces informations pour compléter le reste du cadre. Efforcez-vous d'être le plus précis possible et ne vous sentez pas limité par la taille du tableau 4.2a, celui-ci n'ayant qu'une valeur indicative.*

Tableau 4.2a. Décrivez les menaces qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude. Indiquez si les types de menaces proposés ci-dessous concernent encore l'espèce d'hippocampe à l'étude et décrivez-les.

<b>Espèce d'hippocampe à l'étude:</b>		
<b>Type de menace</b>	<b>Entourez une réponse</b>	<b>Donnez une description</b>
<b>PECHE</b> – Passez en revue toutes les méthodes et tous les engins de pêche concernant l'espèce		
<b>Prises incidentes</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Pêche sélective</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Pêche illégale, non déclarée et non réglementée</b>	Oui Non Inconnu	
<b>COMMERCE</b> – Passez en revue toutes les formes sous lesquelles l'espèce peut être commercialisée (spécimens séchés, entiers ou transformés; animaux vivants)		
<b>Commerce international</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Commerce/consommation intérieur(e)</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Commerce illégal, non déclaré et non réglementé</b>	Oui Non Inconnu	

Tableau 4.2a. Suite...

<b>Espèce d'hippocampe à l'étude:</b>		
<b>HABITAT – Passez en revue tous les habitats de l'espèce</b>		
<b>Décrivez les différents types d'habitat de l'espèce dans votre pays</b>	Répartition géographique:	
	Profondeur:	
	Habitats:	
<b>Type de menace</b>	<b>Entourez une réponse</b>	<b>Donnez une description</b>
<b>Perte/fragmentation de l'habitat</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Dégradation de l'habitat</b>	Oui Non Inconnu	
<b>Modifications de l'habitat sous l'effet de facteurs abiotiques (p.ex. changement de température, de salinité ou de pH, pollution sonore, qualité de l'eau)</b>	Oui Non Inconnu	

Félicitations! Vous avez décrit les menaces (le cas échéant) pesant sur l'espèce à l'étude. Vous pouvez à présent passer à la section 4.3.



### 4.3. Évaluez la pression de la pêche sur l'espèce

Comme indiqué à la section 4.2, **les hippocampes qui font l'objet d'un commerce international proviennent de prises incidentes ou d'une activité de pêche sélective.** La pression de la pêche peut avoir de lourdes incidences sur les populations d'hippocampes. Plus les types de pêche seront variés, plus votre évaluation en vue d'établir un ACNP pour l'espèce concernée sera difficile.

#### 4.3.1. Les différents types de pêche aux hippocampes

##### 4.3.1.1. Les prises incidentes

**L'immense majorité des hippocampes faisant l'objet d'un commerce (soit jusqu'à 95%) sont pêchés accidentellement par des chalutiers crevettiers – on parle alors de "prises incidentes".** Il est fréquent que des hippocampes soient pris dans les chaluts des crevettiers car ils partagent les mêmes habitats que les crevettes, vivent dans les fonds marins, se déplacent lentement et font la même taille que les crevettes visées par ce type d'engin. Ils peuvent également se retrouver prisonniers d'autres équipements de pêche comme les seines coulissantes, de plage ou de rivage, ou les casiers à crabes.

Il arrive que les pêcheurs séparent les hippocampes du reste des prises incidentes; un grand nombre de ces spécimens est alors destiné au commerce international. Parfois cependant, les hippocampes sont rejetés à la mer ou envoyés avec le reste des prises de moindre valeur pour transformation en engrais ou farine de poisson.

#### **\*Deux messages fondamentaux à retenir concernant les prises incidentes\*:**

- **La prise d'un très petit nombre d'hippocampes vient grossir le gigantesque volume total des prises d'hippocampes.** Il existe un très grand nombre de chalutiers, une très grande diversité d'engins de pêche, tous réalisant de multiples rotations. Si chaque chalutier prélève un ou deux hippocampes à chaque sortie, il y aura des centaines, des milliers, voire des millions d'animaux prélevés chaque année, comme cela a déjà été démontré<sup>11</sup>.
- **Bien que dans certains cas, les hippocampes soient pêchés vivants, il faut partir du principe que tout hippocampe objet d'une prise incidente ne survivra pas.** Même rejetés à la mer vivants, ils ont très peu de chances de rester en vie et il est fort peu probable qu'ils survivent aux blessures provoquées par les équipements de pêche et au changement de profondeur, qu'ils échappent à la prédation, retrouvent un partenaire et parviennent à rejoindre un habitat convenable.

##### 4.3.1.2. La pêche sélective

<sup>11</sup> Par exemple dans Baum *et al.* 2003. Fishery Bulletin 101: 721–731; Giles *et al.* 2006. Biodiversity and Conservation 15: 2497-2513; Perry *et al.* 2010. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems 20: 464–475.

**La plupart des syngnathidés prélevés à des fins d'exploitation le sont dans le cadre de la pêche artisanale ou de subsistance dans des pays en développement, bien que certains prélèvements soient le fait d'aquariophiles dans des pays développés.**

#### 4.3.2. Les incidences potentielles de la pêche

La pêche directe ou indirecte peut avoir différents types d'incidences sur les spécimens, les populations et l'espèce, notamment (voir également la section 1.4):

- tuer ou blesser des spécimens;
- entraver la reproduction du fait du prélèvement d'un nombre plus élevé de spécimens mâles ou femelles;
- entraver la reproduction du fait de la séparation des partenaires;
- limiter la croissance future de la population du fait de prélèvements en fonction de la taille/l'âge des spécimens; et/ou
- endommager les habitats (en particulier dans le cas des chaluts de fond).

#### 4.3.3. A quoi sont dues les incidences de la pêche?

**Trois facteurs au moins doivent être pris en compte par les Parties au moment d'évaluer les incidences potentielles de la pêche sur les hippocampes.**

**4.3.3.1. La variété des méthodes et/ou des engins de pêche utilisés.** Plus les méthodes et/ou les engins de pêche utilisés pour prélever des spécimens sauvages seront variés, plus votre évaluation en vue d'établir un ACNP pour l'espèce d'hippocampe concernée et votre gestion des incidences de la pêche seront difficiles. Il sera de ce fait particulièrement complexe de cerner, suivre et réglementer le commerce des hippocampes.

*Pour évaluer les incidences de la pêche, il est indispensable de passer en revue les méthodes/engins de pêche utilisés pour prélever des spécimens de l'espèce à l'étude.*

**4.3.3.2. La mortalité due à la pêche – la part de la population totale prélevée dans le cadre d'activités de pêche.** Ce chiffre dépendra de plusieurs facteurs, à savoir:

- le type d'incidence (quels engins sont utilisés, le cas échéant);
- la fréquence des incidences (continue/régulière/ponctuelle); et
- l'ampleur des incidences (existe-t-il certaines parties de la population qui ne font pas l'objet de prélèvements).

S'agissant des hippocampes, le niveau de précaution en ce qui concerne le taux de mortalité due à la pêche serait de:  $F \leq 0,5 * M$  (M = mortalité naturelle).

*Pour estimer cette incidence, il convient de comparer le nombre d'hippocampes à l'état sauvage au nombre de spécimens prélevés. Il convient également de faire preuve de prudence au moment de donner une estimation de l'abondance, compte tenu notamment de la répartition inégale des populations d'hippocampes.*

**4.3.3.3. La sélection en fonction de la taille – quels spécimens seront prélevés ou non en fonction de leur taille/âge.** D'un type de pêche à l'autre, différents spécimens pourront être prélevés selon leur taille/âge. Cette réflexion a pour objet de déterminer si la pêche peut nuire à la population en âge de reproduction ou influencer sur le recrutement. **Si les spécimens les plus**

**petits ou les plus jeunes sont prélevés**, il n'y aura rapidement plus d'individus en âge de se reproduire et de donner naissance à une nouvelle génération. De même, **si tous les adultes les plus âgés ou les spécimens les plus grands sont prélevés**, au fil du temps, la population adulte la plus âgée sera décimée et n'aura plus la capacité de se renouveler, si bien il n'y aura plus assez d'adultes pour assurer une descendance. Par conséquent, la pêche sélective consistant à ne prélever que des spécimens de telle ou telle catégorie, en fonction de leur âge ou de leur taille, peut avoir de très lourdes incidences sur les populations sauvages.

*Pour estimer cette incidence, il convient de comparer la distribution des fréquences de longueurs des spécimens sauvages et des spécimens prélevés.*

**4.3.3.4. Les taux de rejet – la part des prises effectivement débarquées au port comparée à la part rejetée à la mer**, ou envoyée pour transformation avec le reste des prises de moindre valeur. Les informations dont nous disposons sur la pêche aux hippocampes proviennent essentiellement des études sur le commerce et de quelques séries de données sur les débarquements. Or, ces données ne tiennent pas compte des spécimens rejetés à l'eau. **La pêche peut exercer une très forte pression, souvent inconnue, en cas d'importants rejets à la mer.** Rappelez-vous du principe qui veut que tout hippocampe prélevé accidentellement par quelque équipement de pêche que ce soit ne survivra pas, même s'il est rejeté à l'eau vivant (voir les messages fondamentaux sous la section 4.3.1.1).

*Pour estimer cette incidence, il convient de recueillir des informations sur les taux de rejet de façon à pouvoir relier les débarquements et les prélèvements d'hippocampes.*

**La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) est elle aussi particulièrement problématique** – mais nous avons déjà abordé cette question à la section 4.4 (notamment sous le point 4.4.1.2).

#### **4.3.4. Quels sont les indicateurs de l'incidence négative de la pêche?**

Les autorités pourront déceler les signes de l'incidence négative de certaines pratiques de pêche en suivant l'évolution des populations ou des prises d'hippocampes dans le temps tout en accordant une attention particulière aux paramètres suivants:

##### **Diminution:**

- de la répartition géographique (présence/absence de l'espèce sur une zone donnée);
- de l'abondance relative [taille de la population et/ou des captures par unité d'effort (CPUE)];
- de la taille moyenne des spécimens;
- de la fréquence de gestation des mâles (signe d'une perturbation de l'activité de reproduction);
- *du ratio males/femelles (tout du moins un changement).*

#### **4.3.5. Suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative de la pêche**

Le suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative de la pêche peut se faire à deux niveaux:

**4.3.5.1. Suivi de l'évolution des populations** – il s'agit généralement de mener des études sous-marines des populations d'hippocampes (à l'aide d'un équipement de plongée ou d'un tuba) mais il est également possible d'utiliser des haveneaux ou d'autres équipements de pêche pour mener

une étude systématique des populations d'hippocampes en eaux peu profondes. Project Seahorse a prévu une panoplie d'outils pour le suivi des hippocampes sous l'eau; elle peut être obtenue à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF) et donner des orientations aux Parties souhaitant expérimenter d'autres méthodes.

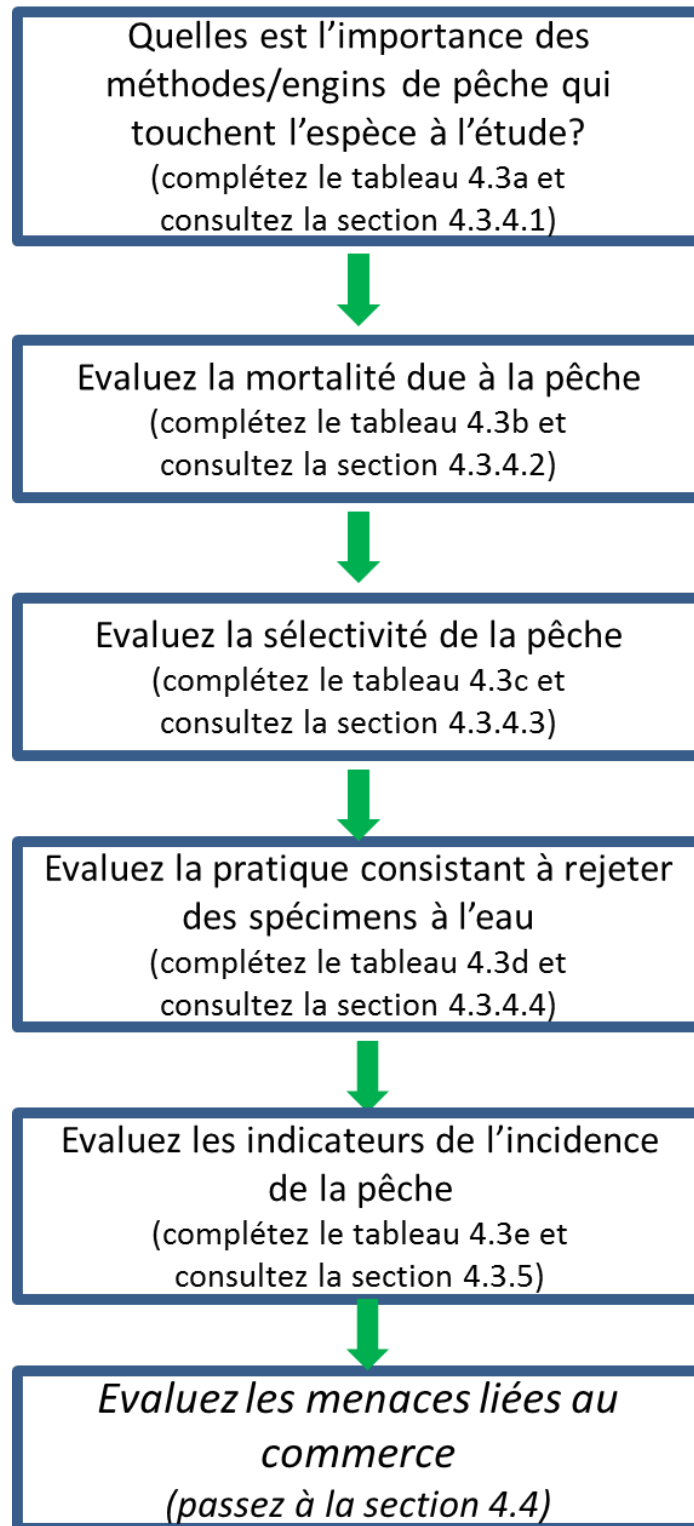
**4.3.5.2. Suivi des activités de pêche** – il s'agit de suivre les prises et, si possible, les volumes rejetés à l'eau, ou tout au moins les débarquements. L'essentiel dans le cadre d'un suivi axé sur la pêche est de **collecter des informations sur l'effort de pêche**, car ces données sont les seules à être fiables et à présenter une véritable utilité lorsqu'elles s'accompagnent d'une mesure de l'effort. Project Seahorse a prévu une panoplie d'outils pour suivre les débarquements d'hippocampes dans les ports; elle peut être obtenue à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF). De très nombreuses méthodes différentes peuvent également être utilisées pour réaliser un suivi axé sur la pêche, comme l'embarquement d'observateurs, le déploiement de systèmes de surveillance des navires et/ou l'installation de caméras embarquées. Comme pour toutes les autres étapes du présent cadre, il vous appartient d'établir quelles approches vous conviennent le mieux et sont réalisables en fonction de votre propre situation.

**Nous recommandons aux Parties de choisir des populations et/ou des activités de pêche "sentinelles" ou pouvant servir d'indicateurs;** elles pourront les suivre à long terme, à intervalles réguliers, et évaluer l'incidence de la pêche sur les populations sauvages d'hippocampes de leur pays. Il conviendra pour ce faire d'établir à quelle fréquence les échantillonnages pourront être réalisés, en faisant preuve de pragmatisme et de régularité dans le temps. Nous préconisons de mener des études au rythme d'une fois par an au minimum, tout en ayant bien conscience qu'un suivi plus fréquent fournira plus rapidement de précieuses informations.

Veillez remplir la fiche de travail 4.3 pour évaluer les menaces qui pèsent sur l'espèce à l'étude.



## Organigramme à l'appui de la section 4.3. Évaluez la pression de la pêche



## Fiche de travail 4.3. Évaluez la pression de la pêche

*Pour chaque tableau, entourez le degré de risque associé à l'option figurant dans la colonne de gauche pour l'espèce d'hippocampe nécessitant une ACNP. Examinez en parallèle toutes les menaces décrites dans la fiche de travail 4.2 (tableau 4.2a).*

Tableau 4.3a. Évaluez le risque lié à la diversité des méthodes/engins de pêche concernant l'espèce à l'étude (correspond à la section 4.3.3.1 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Diversité des méthodes/engins de pêche</b>	<b>Risque</b>
Pêche à l'aide d'une seule méthode/un seul type d'engin	Faible
Pêche à l'aide de quelques méthodes/types d'engin	Moyen
Pêche à l'aide de nombreuses méthodes/nombreux types d'engin	Elevé
Méthodes/engins de pêche inconnus	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.3b. Évaluez le risque lié à la mortalité due à la pêche (correspond à la section 4.3.3.2 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Mortalité due à la pêche</b>	<b>Risque</b>
Faible partie de la population prélevée dans le cadre de l'ensemble des activités de pêche (faible taux de mortalité due à la pêche)	Faible
Partie assez importante de la population prélevée dans le cadre de l'ensemble des activités de pêche (taux moyen de mortalité due à la pêche)	Moyen
Partie importante de la population prélevée dans le cadre de l'ensemble des activités de pêche (taux élevé de mortalité due à la pêche)	Elevé
Partie de la population prélevée dans le cadre de l'ensemble des activités de pêche inconnue (taux de mortalité due à la pêche inconnu)	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.3c. Évaluez le risque lié à la sélectivité de la pêche (correspond à la section 4.3.3.3 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Sélectivité de la pêche</b>	<b>Risque</b>
Aucune pêche sélective n'a lieu en fonction de l'âge/la taille des spécimens	Faible
Une petite partie de la pêche a lieu en fonction de l'âge/la taille des spécimens	Moyen
Une grande partie de la pêche a lieu en fonction de l'âge/la taille des spécimens	Elevé
On ignore si une partie de la pêche a lieu en fonction de l'âge/la taille des spécimens	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.3d. Évaluez le risque lié à la pratique consistant à rejeter des spécimens à l'eau (correspond aux sections 4.3.1.1 et 4.3.3.4 du texte).

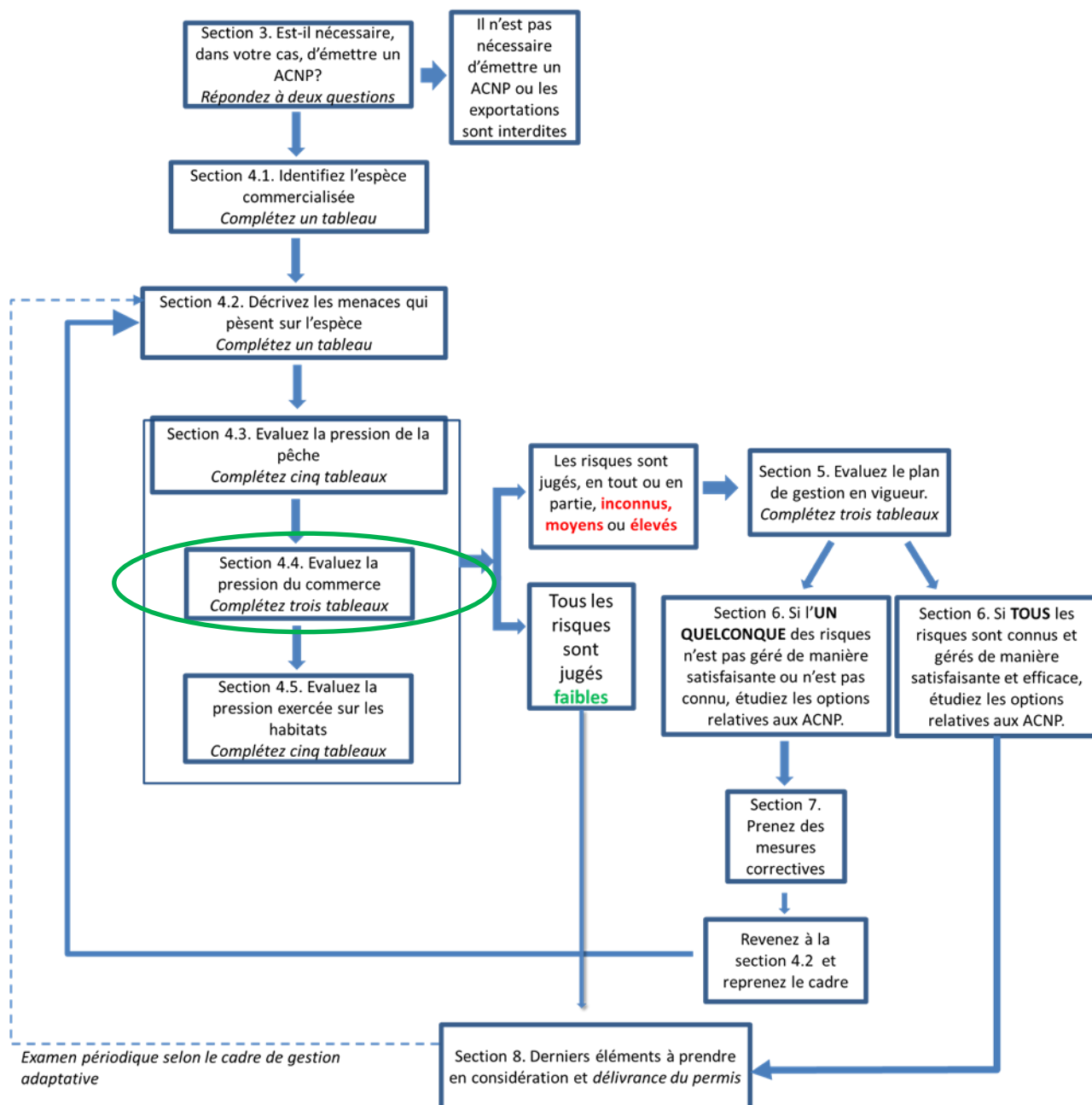
<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Rejet de spécimens à l'eau</b>	<b>Risque</b>
Aucune ou une très faible proportion des prises totales est rejetée à l'eau	Faible
Une proportion assez importante des prises totales est rejetée à l'eau	Moyen
Une proportion élevée des prises totales est rejetée à l'eau	Elevé
On ignore si une proportion des prises totales est rejetée à l'eau	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.3e. Évaluez les indicateurs de l'incidence négative de la pêche (correspond aux sections 4.3.4 et 4.3.5 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Indicateurs de l'incidence de la pêche</b>	<b>Risque</b>
Aucune diminution constatée vis-à-vis des indicateurs de l'incidence négative de la pêche	Faible
Légère diminution constatée vis-à-vis des indicateurs de l'incidence négative de la pêche	Moyen
Importante diminution constatée vis-à-vis des indicateurs de l'incidence négative de la pêche	Elevé
On ignore si une diminution a été constatée vis-à-vis des indicateurs de l'incidence négative de la pêche	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Félicitations! Vous avez évalué les menaces (le cas échéant) qui pèsent sur l'espèce à l'étude.  
Vous pouvez à présent passer à la section 4.4.

## Etape suivante



## 4.4. Évaluez les menaces liées au commerce

Comme indiqué dans l'introduction au présent cadre (section 1), **pour formuler un ACNP, il importe de tenir compte de toutes les pressions exercées sur une espèce**, et pas uniquement des menaces liées aux exportations aux fins d'un commerce international. C'est ce qui explique pourquoi nous avons étudié les menaces liés à la pêche à la section 4.3 et pourquoi nous étudierons les menaces qui pèsent sur les habitats des espèces à la section 4.5. C'est également la raison pour laquelle nous examinerons sous la présente section la question du commerce intérieur et celle des différents types de pêche et de commerce illégaux, non déclarés et non réglementés (INN); il suffit que l'une de ces pratiques soit importante pour que le commerce international, même à petite échelle, nuise à l'ensemble d'une population.

### 4.4.1. Éléments à prendre en compte lors de l'étude du commerce

**Trois facteurs au moins doivent être pris en compte** par les Parties au moment d'évaluer les menaces que le commerce fait peser sur les espèces d'hippocampes.

#### 4.4.1.1. A quels usages est destinée l'espèce?

Plus les formes sous lesquelles les hippocampes sont utilisés sont nombreuses (p. ex. spécimens séchés entiers et/ou transformés pour la médecine traditionnelle, séchés à titre de souvenirs, vivants pour des aquariums publics ou privés, etc.), plus les débouchés commerciaux seront nombreux et plus les réseaux liés au commerce intérieur et international des hippocampes seront complexes. Il en découle un commerce particulièrement difficile à cerner, suivre et réglementer.

#### 4.4.1.2. La pêche et/ou le commerce illégal(e), non déclaré(e) et non réglementé(e) représentent-ils une part importante de l'ensemble du commerce des hippocampes?

Il est possible de répondre à cette question en se posant les questions suivantes:

- Les données sur la pêche et le commerce présentent-elles des écarts?
- Dispose-t-on d'informations solides sur la pêche et le commerce (intérieur et international)?
- La filière commerciale est-elle transparente?

*Rappelez-vous la condition 1.2.2 préalable à la délivrance d'un permis CITES: les spécimens doivent avoir été acquis de manière légale. Par conséquent, si vous savez que les spécimens proposés à l'exportation ont été prélevés dans le cadre de pratiques de pêche illégales, vous ne pourrez pas émettre d'ACNP (voir section 3.2).*

### 4.4.2. Quels sont les indicateurs de l'incidence négative du commerce?

Les autorités pourront déceler les signes de l'incidence négative de certaines pratiques commerciales en suivant l'évolution du commerce dont font l'objet les hippocampes de leur pays dans le temps tout en accordant une attention particulière aux paramètres suivants:

#### **Diminution:**

- de l'offre;

- de l'abondance relative [commerce par unité d'effort (CPUE)];
- de la taille moyenne des spécimens;
- de la fréquence de gestation des mâles (signe d'une perturbation de l'activité de reproduction);
- du ratio males/femelles (tout du moins un changement).

**Augmentation:**

- de la demande;
- des prix.

#### 4.4.3. Suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative du commerce

Le suivi des indicateurs relatifs à l'incidence négative de pratiques commerciales **nécessite une surveillance des volumes et des caractéristiques du commerce intérieur et international**. L'objectif des recherches sur le commerce est d'obtenir et de partager de nouvelles connaissances sur la biologie, la pêche et le commerce des hippocampes susceptibles d'influer sur la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II de la CITES des espèces d'hippocampes. Ces recherches fournissent des données de référence fondamentales permettant de mieux cerner les activités de pêche problématiques, de définir une première série de mesures de gestion adaptées à la situation du pays concerné et de déceler les lacunes à combler en matière d'information et de gestion.

Au cours de vos recherches sur le commerce, vous réunissez des informations sur la biologie et l'écologie des hippocampes, les méthodes de pêche (p. ex. la pêche sélective ou accidentelle), les prises/le commerce par unité d'effort, les volumes, les prix (à différents stades de la filière commerciale), les utilisations (au niveau intérieur et international), la structure commerciale, les itinéraires commerciaux et le caractère saisonnier des échanges. Vous pouvez aussi enquêter sur les tendances dans le temps et les différences d'une zone géographique à l'autre à l'aune de ces paramètres. Vous pourrez obtenir des informations a) en examinant des séries de données existantes mais négligées, b) en interrogeant un large éventail de personnes participant à des activités commerciales ou de pêche et c) en évaluant le nombre de spécimens faisant l'objet d'un commerce.

**Les Parties devront faire preuve de prudence au moment d'utiliser les données sur le commerce comme indicateur de l'évolution des populations;** une modification du volume des échanges peut traduire un changement aussi bien au niveau de la demande que de l'offre. Quant aux fluctuations de prix, elles peuvent aider à comprendre si la diminution du volume des échanges est imputable ou non à une raréfaction des espèces, d'où des prix en hausse.

Veillez remplir la fiche de travail 4.4 pour évaluer les menaces que fait peser le commerce sur l'espèce à l'étude.

**Organigramme à l'appui de la section 4.4. Évaluez les menaces liées au commerce**

Déterminez à quels usages est destinée l'espèce  
(complétez le tableau 4.4a et consultez la section 4.4.1.1)



Évaluez la pêche et/ou le commerce INN  
(complétez le tableau 4.4b et consultez la section 4.4.1.2)



Évaluez les indicateurs de l'incidence négative du commerce  
(complétez le tableau 4.4c et consultez la section 4.4.2)



*Évaluez les pressions sur l'habitat de l'espèce  
(passez à la section 4.5)*



## Fiche de travail 4.4. Évaluez les menaces liées au commerce

*Pour chaque tableau, entourez le degré de risque associé à l'option figurant dans la colonne de gauche pour l'espèce d'hippocampe nécessitant une ACNP.*

Tableau 4.4a. Évaluez le risque lié à la diversité des usages auxquels sont destinés les spécimens de l'espèce à l'étude (correspond à la section 4.4.1.1 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>		
<b>Diversité des usages</b>	<b>Risque – International</b>	<b>Risque – Intérieur</b>
Destinés à un seul usage	Faible	Faible
Destinés à plusieurs usages	Moyen	Moyen
Destinés à une multitude d'usages	Elevé	Elevé
<b>Raisonnement</b>		

Tableau 4.4b. Évaluez le risque lié à la pêche et/ou au commerce illégal(e), non déclaré(e) et non réglementé(e) (INN) (correspond à la section 4.4.1.2 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>			
<b>Pêche et/ou commerce INN</b>	<b>Risque – Pêche</b>	<b>Risque – International</b>	<b>Risque – Intérieur</b>
Informations solidement étayées sur les prises/le commerce ; filière commerciale transparente	Faible	Faible	Faible
Quelques informations sur les prises/le commerce ; filière commerciale difficile à suivre	Moyen	Moyen	Moyen
Très peu voire aucune information sur les prises/le commerce; filière commerciale obscure	Elevé	Elevé	Elevé
<b>Raisonnement</b>			

Tableau 4.4c. Évaluez les indicateurs de l'incidence négative du commerce (correspond aux sections 4.4.2 et 4.4.3 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>		
<b>Indicateurs de l'incidence du commerce</b>	<b>Risque – International</b>	<b>Risque – Intérieur</b>
Aucun changement constaté au niveau des indicateurs de l'incidence négative du commerce	Faible	Faible
Légers changements constatés au niveau des indicateurs de l'incidence négative du commerce	Moyen	Moyen
Importants changements constatés au niveau des indicateurs de l'incidence négative du commerce	Elevé	Elevé
On ignore si des changements sont survenus au niveau des indicateurs de l'incidence négative du commerce	Inconnu	Inconnu
<i>Raisonnement</i>		

Félicitations! Vous avez évalué les menaces liées au commerce qui pèsent sur l'espèce à l'étude. Vous pouvez à présent passer à la section 4.5.



## 4.5. EVALUEZ LES PRESSIONS SUR L'HABITAT DE L'ESPECE

Les hippocampes et d'autres syngnathidés peuplent des habitats marins parmi les plus menacés au monde: les herbiers, les mangroves, les récifs coralliens, les estuaires et les macroalgues.

**Lorsque cet habitat disparaît, des hippocampes disparaissent.**

On constate une perte d'habitat dans la plupart des zones des océans du monde. Néanmoins, ce sont les zones côtières, proches de centres à forte densité de population humaine, qui sont le plus gravement touchées, en raison principalement de contraintes anthropiques. La perte d'habitat a dans ce cas des conséquences à bien plus grande échelle, sur l'ensemble de la biodiversité des océans, et en particulier sur les hippocampes. Si des phénomènes naturels, comme les ouragans, provoquent des dégâts considérables, ils sont généralement temporaires. En revanche, les activités anthropiques ont des conséquences bien plus lourdes et à bien plus long terme.

### 4.5.1. L'espèce à l'étude est-elle généraliste ou spécialiste en termes d'habitat?

En règle générale, les populations d'espèces à vaste répartition géographique peuplant différents habitats (à savoir les espèces généralistes, comme *H. kuda*, que l'on rencontre dans des algues, des herbiers, des roches, des mangroves ou des habitats artificiels) ont plus de chances de résister à la détérioration et/ou à la perte de leur habitat que d'autres populations à plus faible répartition géographique nécessitant un type d'habitat particulier (à savoir les espèces spécialistes comme *H. bargibanti*, que l'on ne trouve que dans une seule espèce de gorgone). De fait, **il est établi que la spécialisation de l'habitat est l'un des principaux facteurs de vulnérabilité menant à la disparition des espèces**. En matière d'habitat, la plupart des espèces vont de globalement généralistes à fortement spécialisées.

Il convient de garder à l'esprit que si la plupart des espèces d'hippocampes vivent dans des herbiers marins, des récifs coralliens et/ou des mangroves, on peut également les rencontrer dans des fonds sablonneux, boueux ou rocheux, dans des algues ou dans des habitats artificiels (comme des filets ou des cages). Ils peuvent aussi occuper des habitats différents à différents stades de leur cycle de vie (p. ex. selon qu'ils sont jeunes ou adultes). A noter par ailleurs que certains habitats marins (p. ex. les fonds sablonneux ou boueux) résistent mieux aux effets des activités anthropiques que d'autres (p. ex. les récifs coralliens ou les herbiers marins). Il est donc important de bien cerner le type d'habitat dont les hippocampes de votre pays ont besoin et à quelle époque de leur vie ils l'occupent.

### 4.5.2. Les trois principales causes d'altération ou de destruction de l'habitat des hippocampes

**4.5.2.1. Les activités en relation avec le milieu marin**, notamment (mais pas uniquement) les pratiques de pêche destructrices comme le chalutage par le fond ou le dynamitage; l'aquaculture (en particulier concernant les crevettes); le tourisme (les plaisanciers et les plongeurs avec tuba ou bouteilles entrant directement en contact avec des habitats marins vulnérables); le dragage et le remblayage (pour la construction de chenaux de navigation et l'aménagement du littoral); l'ancrage des bateaux et la navigation maritime (les ancres et la coque des navires peuvent endommager les habitats, de même que les déversements en mer de pétrole brut ou d'autres substances). En outre,

les hippocampes sont sensibles à la pollution sonore engendrée par plusieurs de ces activités.

**4.5.2.2. Les activités terrestres** notamment (mais pas uniquement) les pratiques agricoles et industrielles (à l'origine de ruissellements de produits chimiques et de nutriments qui polluent les mers ou endommagent des habitats benthiques); la construction de barrages sur des cours d'eau (ce qui accroît la salinité des eaux côtières et/ou peut modifier la température et faire diminuer la salinité en cas de déversement massif); la déforestation (source d'érosion et de transfert de vase dans les eaux peu profondes) et les déversements d'eaux usées (provoquant une augmentation de la quantité de nutriments et pouvant entraîner des proliférations toxiques et des maladies).

**4.5.2.3. Le changement climatique** devrait avoir une incidence négative sur les habitats marins côtiers et la faune qu'ils abritent, dont les hippocampes, en raison notamment de modifications de la température, du régime des pluies, du CO<sup>2</sup> de l'atmosphère, de la composition des communautés, des phénomènes océanographiques, de l'état des habitats côtiers et des effets des tempêtes.

#### 4.5.3. Quel sont les indicateurs de l'état des habitats des hippocampes?

Les indicateurs de l'état des habitats permettent de suivre l'évolution des habitats des hippocampes au fil du temps et de mettre en évidence ceux qui sont en danger ou qui sont le plus exposés à de graves perturbations. Ces indicateurs peuvent également aider à mieux comprendre les relations entre les menaces qui pèsent sur les habitats, leur état et les solutions en termes de gestion (p. ex. la mise en place de mesures de conservation et de restauration).

Les autorités pourront déceler les signes de l'incidence négative de certaines activités terrestres et/ou en relation avec le milieu marin et/ou du changement climatique en suivant l'évolution des habitats de leurs populations d'hippocampes dans le temps tout en accordant une attention particulière aux paramètres suivants:

##### **Diminution:**

- de la diversité des habitats dont les hippocampes dépendent [variété des types d'habitats ou des espèces à l'intérieur d'un type d'habitat donné (herbiers marins, mangroves ou corail)];
- de la répartition géographique des habitats (zone totale formant un habitat le long d'un littoral);
- du pourcentage de la superficie d'un type d'habitat couverte d'espèces vivantes (p. ex. corail, herbiers marins);
- de la complexité structurelle (rugosité d'un récif ou hauteur d'un herbier marin);
- de l'oxygène;
- du pH.
- de la salinité.

##### **Augmentation:**

- de la fragmentation des habitats (division d'un habitat en plusieurs parcelles plus petites);

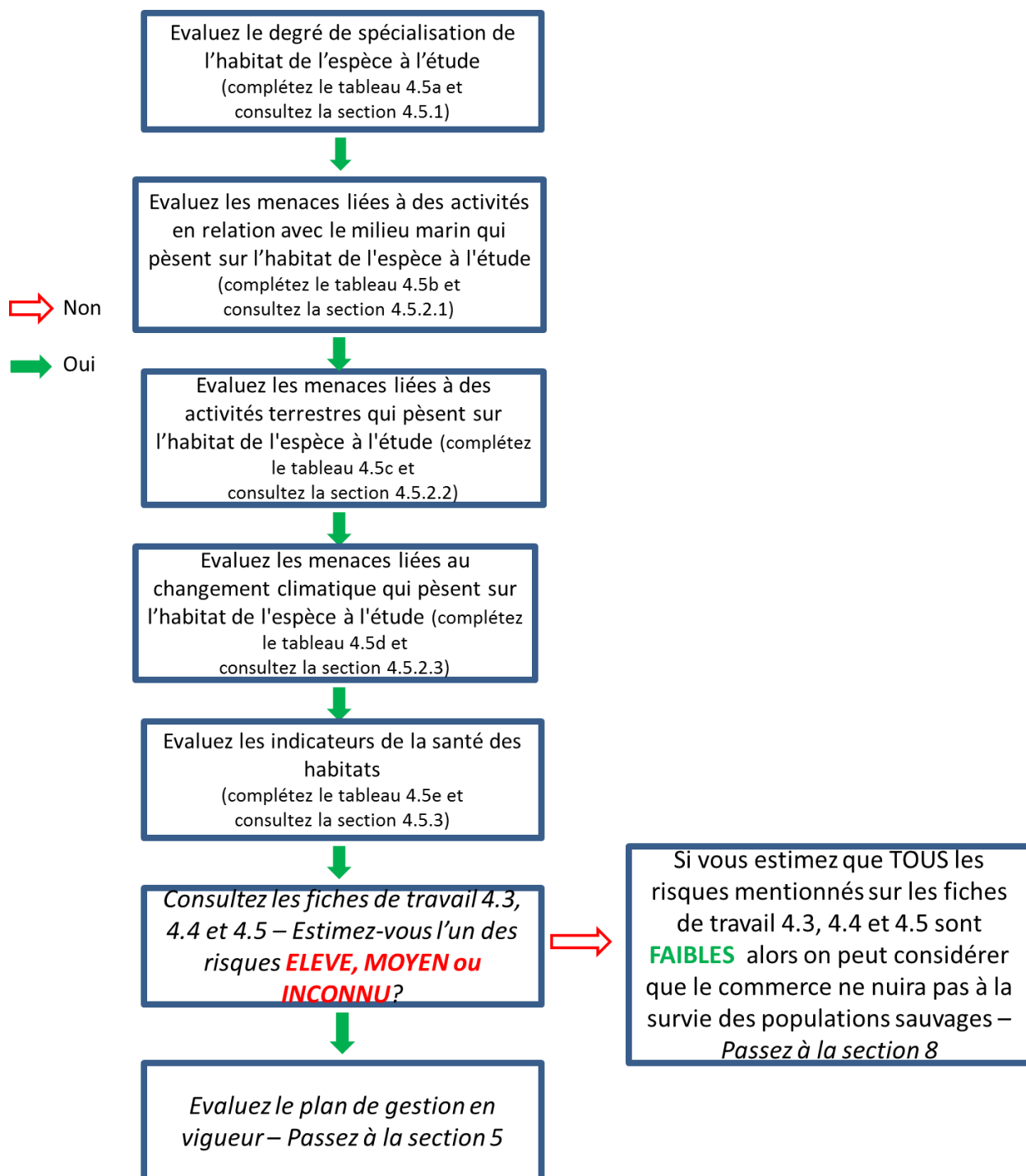
- du niveau des indicateurs relatifs à la qualité de l'eau (turbidité/sédimentation, niveaux de nutriments, pollution chimique);
- de la température;
- de la salinité;
- de la pollution sonore.

#### 4.5.4. Suivi des indicateurs relatifs à l'état des habitats

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour suivre l'évolution des habitats marins, de la plus complexe et onéreuse (p. ex. la télédétection) à la plus simple et la plus abordable (le Manta Tow, ou observateur muni d'une feuille de relevés). **C'est à vous de décider quelle méthode est la plus adaptée à votre situation et à vos besoins.** Des approches très souples ont été mises au point à l'appui de programmes scientifiques grand public fondés sur un partenariat entre des volontaires et des chercheurs dans le but de répondre aux besoins en matière de gestion aussi bien sur le plan écologique que scientifique. SeagrassWatch ([seagrasswatch.org](http://seagrasswatch.org)) et SeagrassNet ([www.seagrassnet.org](http://www.seagrassnet.org)), par exemple, offrent des informations détaillées sur la façon de dresser un état des lieux et de suivre l'évolution des herbiers marins. De même, CoralWatch ([www.coralwatch.org](http://www.coralwatch.org)) propose une méthode simple pour quantifier le blanchiment des coraux et suivre l'évolution de leur état. Reef Check ([www.reefcheck.org](http://www.reefcheck.org)) propose également une autre solution pour assurer un suivi régulier et établir des rapports sur la santé des récifs. Toutes ces propositions et d'autres programmes de suivi de l'état des coraux dans le monde sont présentés dans l'ouvrage intitulé *Methods For Ecological Monitoring Of Coral Reefs* (<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2004-023.pdf>). De façon similaire, MangroveWatch ([www.mangrovetwatch.org.au](http://www.mangrovetwatch.org.au)) est un nouveau programme de suivi axé sur les systèmes estuariens et côtiers composés de mangroves, de marais salants et de puits salants.

Veillez remplir la fiche de travail 4.5 pour évaluer les pressions exercées sur l'habitat de l'espèce à l'étude.
--

## Organigramme à l'appui de la section 4.5. Évaluez les pressions sur l'habitat





## Fiche de travail 4.5. Évaluez les pressions sur l'habitat

*Pour chaque tableau, entourez le degré de risque associé à l'option figurant dans la colonne de gauche pour l'espèce d'hippocampe nécessitant une ACNP.*

Tableau 4.5a. Évaluez le risque en fonction du degré de spécialisation de l'habitat (correspond à la section 4.5.1. du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Degré de spécialisation de l'habitat</b>	<b>Risque</b>
Espèce rencontrée dans de nombreux types d'habitats	Faible
Espèce rencontrée dans quelques types d'habitats	Moyen
Espèce rencontrée dans un seul type d'habitat	Elevé
Habitat de l'espèce inconnu	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.5b. Évaluez les menaces liées à des activités en relation avec le milieu marin qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude (correspond à la section 4.5.2.1 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Activités en relation avec le milieu marin</b>	<b>Risque</b>
Aucune ou très faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités en relation avec le milieu marin	Faible
Faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités en relation avec le milieu marin	Moyen
Très importante détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités en relation avec le milieu marin	Elevé
On ignore si une détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes est provoquée par des activités en relation avec le milieu marin	Inconnu
<b>Raisonnement</b>	

Tableau 4.5c. Évaluez les menaces liées à des activités terrestres qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude (correspond à la section 4.5.2.2 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Activités terrestres</b>	<b>Risque</b>
Aucune ou très faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités terrestres	Faible
Faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités terrestres	Moyen
Très importante détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par des activités terrestres	Élevé
On ignore si une détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes est provoquée par des activités terrestres	Inconnu
<i>Raisonnement</i>	

Tableau 4.5d. Évaluez les menaces liées au changement climatique qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude (correspond à la section 4.5.2.3 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Changement climatique</b>	<b>Risque</b>
Aucune ou très faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par le changement climatique	Faible
Faible détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par le changement climatique	Moyen
Très importante détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes provoquée par le changement climatique	Élevé
On ignore si une détérioration et/ou perte d'habitat des hippocampes est provoquée par le changement climatique	Inconnu
<i>Raisonnement</i>	

Tableau 4.5e. Évaluez les indicateurs de la santé des habitats (correspond aux sections 4.5.3 et 4.5.4 du texte).

<b>Espèce d'hippocampe:</b>	
<b>Indicateurs de la santé des habitats des hippocampes</b>	<b>Risque</b>
Aucun changement constaté vis-à-vis des indicateurs de la santé des habitats	Faible
Léger changement constaté vis-à-vis des indicateurs de la santé des habitats	Moyen
Important changement constaté vis-à-vis des indicateurs de la santé des habitats	Élevé
On ignore si un changement a eu lieu vis-à-vis des indicateurs de la santé	Inconnu

des habitats	
<i>Raisonnement</i>	

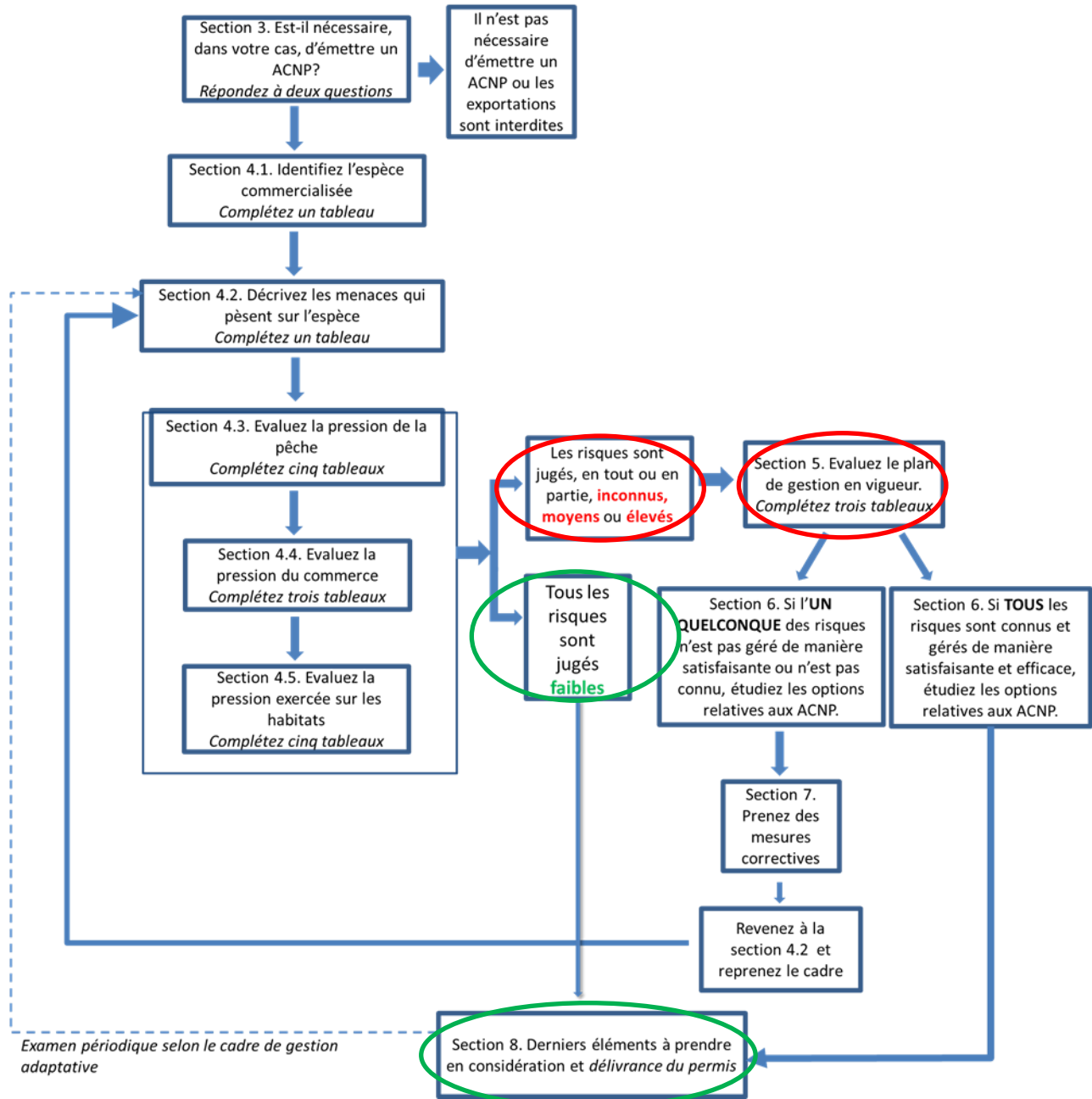
Félicitations! Vous avez évalué les risques qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude du fait des contraintes exercées par la détérioration/perte d'habitat (le cas échéant).

Nous vous invitons à présent à examiner les fiches de travail 4.3, 4.4 et 4.5.

Si vous avez estimé que l'**UN QUELCONQUE** des risques découlant de la pêche, du commerce et/ou des menaces sur l'habitat était **élevé, moyen ou inconnu**, alors passez à la section 5 pour établir si les plans de gestion en vigueur (le cas échéant) peuvent contribuer à atténuer ces menaces.

Si vous avez estimé que **TOUS** les risques découlant de la pêche, du commerce et/ou des menaces sur l'habitat étaient **faibles**, alors on peut considérer que le commerce ne nuira pas à la survie des populations sauvages. Rendez-vous à la section 8.

## Etape suivante



## 5. EVALUEZ LES PLANS DE GESTION EN VIGUEUR

Cette section vous aidera à **évaluer si les plans de gestion en vigueur permettent d'atténuer les risques** inventoriés à la section 4, pour assurer la pérennité des populations d'hippocampes et, partant, du commerce. Vous réfléchirez à la question de savoir si ces mesures de gestion sont:

- **adaptées** aux menaces qui pèsent sur l'espèce d'hippocampe à l'étude (section 5.3.1);
- **appliquées** (section 5.3.2); et
- **efficaces**, dans le sens où elles permettent d'atténuer les risques inventoriés (section 5.3.3).

### 5.1. Pourquoi s'intéresser aux mesures de gestion?

**Pour pouvoir délivrer un permis d'exportation, un plan de gestion sera requis pour la plupart des espèces inscrites aux Annexes CITES.** La condition 1.2.1 relative à l'octroi des permis d'exportation (voir section 1.2 ci-dessus) vise en effet à ce que les exportations envisagées ne nuisent pas à la survie des populations sauvages d'hippocampes, ce qui se traduit le plus souvent par la mise en place de solides plans de gestion. **Dès lors que les hippocampes feront l'objet de mesures de gestion adaptées et efficaces, ils seront à l'abri des menaces.**

### 5.2. Mesures de gestion possibles en faveur des espèces d'hippocampes

Les mesures de gestion susceptibles de bénéficier aux hippocampes peuvent être propres à une espèce donnée ou de portée plus générale:

- **Les mesures de gestion spécifiques à une espèce** ne s'adressent qu'à une espèce précise (elles porteront p. ex. sur une taille minimale).
- **Les mesures de gestion génériques** s'appliquent à l'ensemble des prises ou de l'effort de pêche et, bien qu'elles ne concernent pas spécifiquement telle ou telle espèce d'hippocampe, elles peuvent présenter un intérêt pour ces dernières (p. ex. dans le cas de restrictions géographiques concernant des activités de pêche destructrices). Pour établir si une mesure de gestion générique peut atténuer les risques qui pèsent sur l'espèce à l'étude, renseignez-vous sur les éléments en commun à l'espèce et à la mesure générique en question sur le plan géographique et temporel (reportez-vous au tableau 4.2a pour vous obtenir des informations sur l'aire de répartition de l'espèce qui vous intéresse et sur les profondeurs et les types d'habitat qu'elle affectionne).

Nous proposons ci-après 12 mesures de gestion possibles en faveur des hippocampes. Chacune présente des avantages et des limites que nous décrivons brièvement. Toutes les mesures que nous présentons sont à court terme et nécessiteront une transition à plus long terme pour être suivies d'effet, par exemple une modification des structures de gouvernance et/ou socioéconomiques. En outre, ne vous sentez pas limité par cette liste de mesures: nous présentons un bref résumé des mesures les plus courantes mais il existe très probablement d'autres solutions.

Quelle que soit la stratégie proposée, il est important d'avoir conscience que les hippocampes peuvent être vendus en mer ou débarqués en de multiples endroits, d'où la difficulté de suivre l'ensemble des prises (c.-à-d. le volume des prélèvements).

### 5.2.1. L'accès limité

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de limiter le nombre total d'hippocampes prélevés dans le cadre d'activités de pêche en limitant l'accès aux ressources halieutiques (p. ex. en limitant le nombre de pêcheurs, de bateaux et/ou d'engins de pêche). Pour ce faire, on applique généralement un système de licences ou de permis. POUR AUTANT, limiter l'accès ne revient pas nécessairement à limiter les prises, raison pour laquelle cette stratégie est généralement accompagnée d'autres mesures visant à limiter l'effort de pêche [p. ex. la mise en place de restrictions des activités de pêche selon des zones ou des périodes de l'année (5.2.2, 5.2.3 ou 5.2.4), ou l'adoption de quotas de pêche (5.2.5)].
- *Comment procéder?* S'agissant des hippocampes, l'objectif serait de recourir à l'accès limité pour réduire le taux de mortalité totale due à la pêche (F) à  $\leq$  la moitié du taux de mortalité naturelle (M) estimée pour l'espèce (voir le point 5.2.5. *Quotas de pêche*).

### 5.2.2. Les aires marines protégées (AMP) permanentes avec interdiction de pêche, également connues sous le nom de "réserves"

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif des AMP est de lever une partie de la pression exercée par la pêche et de protéger les habitats des hippocampes, dans l'espoir que quelques adultes ou jeunes spécimens sortiront des AMP pour aller repeupler des zones voisines. A tout le moins, les AMP serviront de réservoir en ce qui concerne les hippocampes, et de protection en cas de mauvaise gestion. L'idéal est de protéger des zones dont on sait qu'elles abritent des populations d'hippocampes, mais il peut également être judicieux de créer des AMP autour d'habitats propices aux hippocampes même si on connaît mal la nature des populations d'hippocampes dans la zone.
- *Comment procéder?* Déterminez où se trouvent les populations d'hippocampes au moyen d'évaluations sous-marines rapides, d'études des débarquements ou de discussions avec des pêcheurs ou des marchands (*se reporter à la section 5 pour plus d'informations à ce sujet*). Sélectionnez des zones abritant un grand nombre d'hippocampes et affichant de solides ratios sexe/taille. Si cette opération est impossible ou si vous souhaitez affiner vos choix, consultez l'annexe A relative aux habitats connus en fonction des espèces d'hippocampes. Dans de nombreux pays, des lignes directrices ont été établies sur le pourcentage des océans devant faire l'objet d'AMP. Les dernières directives en matière de protection des milieux marins dans le monde tablent sur une fourchette de 10 à 30%<sup>12</sup>. Il conviendra donc de protéger de 10 à 30% de chacun des habitats des hippocampes pour formuler un ACNP approprié.

### 5.2.3. Les restrictions relatives aux engins de pêche (sur le plan géographique)

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de lever une partie de la pression exercée par la pêche qui pose problème et de protéger les habitats des hippocampes. Cette stratégie peut se révéler particulièrement utile en cas de prélèvements non durables de spécimens au moyen d'engins de pêche destructive et non sélective comme les chalutiers.
- *Comment procéder?* Voir sous le point 5.2.2 (AMP).

### 5.2.4. Les restrictions relatives aux engins de pêche (sur le plan temporel)

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de lever i) toute la pression ou ii) une partie de la pression exercée par la pêche qui pose problème et de protéger les habitats des hippocampes sur

---

<sup>12</sup> [http://iucn.org/about/work/programmes/marine/marine\\_our\\_work/marine\\_mpas/](http://iucn.org/about/work/programmes/marine/marine_our_work/marine_mpas/)

certaines périodes précises pour obtenir un maximum de résultats. Il peut être utile d'interdire la pêche, ou l'utilisation de certains types d'engins, par exemple, au plus fort de la saison de reproduction des hippocampes, ce qui multipliera les chances de voir les hippocampes se reproduire et les petits se disperser avant d'être capturés. De telles restrictions pourront également être utiles à l'heure où nos connaissances sur les migrations auxquelles semblent procéder certaines populations d'hippocampes s'étoffent. Enfin, imposer des restrictions temporelles peut juste être un bon moyen de réduire la pression totale exercée par la pêche, même en l'absence de variations saisonnières au niveau de la croissance, de la reproduction ou des déplacements des populations d'hippocampes.

- *Comment procéder?* Essayez de distinguer des profils saisonniers au niveau du comportement des hippocampes. Consultez les informations relatives au cycle biologique des hippocampes et aux saisons de reproduction connues en fonction des espèces à l'adresse [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF). Sinon, mettez en place des périodes de fermeture et surveillez le volume global des prélèvements dans la zone.

### 5.2.5. Les quotas de pêche

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de limiter le nombre de spécimens prélevés en limitant la mortalité due à la pêche (F) pour l'ensemble de la zone et/ou des engins de pêche. Le plus souvent, seuls les débarquements peuvent être suivis. Dans ce cas, il peut être utile d'instaurer des quotas de pêche à titre préventif pour tenir compte des spécimens rejetés en mer avant l'arrivée au port. Les incertitudes au sujet de certaines variables clés (abondance, biomasse et mortalité due à la pêche) entraînant un risque important de surpêche, il convient d'assortir les quotas de pêche d'autres mesures de précaution.
- *Comment procéder?* S'agissant des hippocampes, un quota de pêche suffisamment préventif pourra être établi de la façon suivante:  $\text{abondance actuelle} \times \text{biomasse}^{-1} \times F$ , avec  $F \leq 0,5 \times M$  (M = mortalité naturelle). Pour fixer ce quota, il convient donc d'avoir une estimation de F ou de M et de l'abondance actuelle/la biomasse. Il est important de faire preuve de prudence au moment de donner une estimation de l'abondance, compte tenu notamment de la répartition inégale des populations d'hippocampes.

### 5.2.6. La taille minimale

- *De quoi s'agit-il?* Imposer une taille minimale vise à garantir que les hippocampes pourront se reproduire avant d'être exploités, ce qui augmentera les chances de renouvellement des populations. Dans certains cas, cette mesure peut également contribuer à réduire le volume total des prélèvements dans la nature.
- *Comment procéder?* Le Comité pour les animaux de la CITES a recommandé une taille minimale de 10 cm pour tous les hippocampes commercialisés d'origine sauvage<sup>13</sup>. Cette recommandation est actuellement à l'étude et ce chiffre pourrait être augmenté.
- *Note:* les réglementations relatives à la taille du maillage des filets de pêche permettent rarement de sélectionner les hippocampes en fonction de leur taille car quelle que soit la taille du maillage, la morphologie des hippocampes ne leur permet pas de s'échapper.

### 5.2.7. La taille maximale

- *De quoi s'agit-il?* Imposer une taille maximale vise à ce qu'un maximum de spécimens de grande taille reste en mer car ils contribuent davantage au renouvellement des populations

---

<sup>13</sup> Décision 12.54 de la CITES: <http://www.cites.org/fra/notif/2004/033.pdf>

que des spécimens de plus petite taille, les femelles de grande taille produisant plus d'œufs et les mâles en portant un plus grand nombre.

- *Comment procéder?* Actuellement, aucune recommandation n'a été formulée en matière de taille maximale des hippocampes mais Project Seahorse pourra conseiller les Parties à ce sujet.
- *Note:* les réglementations relatives à la taille du maillage des filets de pêche permettent rarement de sélectionner les hippocampes en fonction de leur taille car quelle que soit la taille du maillage, la morphologie des hippocampes ne leur permet pas de s'échapper.

#### **5.2.8. La fourchette de tailles**

- *De quoi s'agit-il?* Instaurer une fourchette de tailles signifie fixer à la fois une taille minimale (point 5.2.6) et une taille maximale (point 5.2.7). L'objectif est de permettre aux hippocampes de se reproduire avant d'être exploités ET de faire en sorte que les spécimens les plus grands, et donc les plus féconds, ne soient pas prélevés.
- *Comment procéder?* Reportez-vous au point 5.2.6 pour obtenir une recommandation sur le bas de la fourchette de tailles et au point 5.2.7 pour le haut de cette fourchette.
- *Note:* les réglementations relatives à la taille du maillage des filets de pêche permettent rarement de sélectionner les hippocampes en fonction de leur taille car quelle que soit la taille du maillage, la morphologie des hippocampes ne leur permet pas de s'échapper.

#### **5.2.9. L'interdiction de prélèvement des mâles en gestation**

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est d'éviter le prélèvement de mâles en gestation tant que leurs petits ne sont pas nés, dans l'espoir d'assurer le renouvellement des populations sauvages.
- *Comment procéder?* En interdisant le prélèvement des mâles en gestation dans leur habitat naturel tant que les petits ne sont pas nés.

#### **5.2.10. Les quotas d'exportation**

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de limiter les volumes d'exportations dans l'espoir que cette disposition entraînera une diminution des prélèvements. *Cette mesure sera sans effet si les hippocampes sont l'objet de prises incidentes.* Compte tenu des incertitudes quant à l'effet des quotas d'exportation sur les prélèvements, la mise en place de quotas devra s'accompagner d'autres mesures de précaution.
- *Comment procéder?* S'agissant des hippocampes, un quota d'exportation suffisamment préventif se traduirait par un taux de mortalité totale due à la pêche (F) à  $\leq$  la moitié du taux de mortalité naturelle (M) estimée pour l'espèce (*voir le point 5.2.5 Les quotas de pêche*).

#### **5.2.11. La réintroduction/le renforcement des populations**

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de remplacer les populations d'hippocampes lorsqu'elles ont disparu (on parle alors de "réintroduction") ou – plus généralement – d'accroître la densité des populations dans des zones où les ressources ont été appauvries (on parle alors de "renforcement" des populations).
- *Comment procéder?* Le Groupe de spécialistes de la réintroduction de l'UICN recommande dans la plupart des cas de ne pas réintroduire de spécimens élevés en captivité à moins que la population sauvage ait disparu ET que la cause de cette disparition soit connue et ait été éliminée ET que les spécimens relâchés fassent l'objet d'un suivi très attentif. En général, le renforcement des populations présente des risques pour les spécimens sauvages (maladies et problèmes génétiques) et s'accompagne de peu d'avantages potentiels. Toute opération de



réintroduction doit être réalisée avec la plus grande prudence et conformément aux meilleures pratiques en la matière. Dans le cas contraire, elle mettra en danger les spécimens sauvages restants, au rôle essentiel. La publication de l'UICN intitulée *Guidelines for Reintroductions and Other Conservation Translocations* (Lignes directrices relatives aux réintroductions et autres translocations à des fins de conservation) peut être consultée à l'adresse <http://ow.ly/mRgRG>.

#### 5.2.12. La restauration de l'habitat

- *De quoi s'agit-il?* L'objectif est de restaurer les habitats des hippocampes dans des zones où ils ont été endommagés ou où ils ont disparu, dans l'espoir qu'ils abritent de nouvelles populations d'hippocampes (grâce au retour de spécimens dans les zones où ils avaient disparu ou à un renforcement de la densité des populations dans les zones appauvries). **Il est bien plus facile de protéger les habitats et d'éviter leur disparation que de les restaurer** – voir les points 5.2.2, 5.2.3 et 5.2.4.
- *Comment procéder?* Tout dépend du type d'habitat concerné, mais il existe des solutions pour restaurer des herbiers marins et des mangroves et pour rétablir des récifs coralliens. Pour autant, comme dans le cas des opérations de réintroduction/renforcement des populations, (point 5.3.11), les causes ayant entraîné la perte de l'habitat initial devront avoir été éliminées avant d'entamer toute activité de restauration.

### 5.3. L'évaluation des mesures de gestion

Trois facteurs au moins doivent être pris en compte par les Parties au moment d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion pour les populations d'hippocampes.

- Les mesures de gestion en place sont-elles **adaptées** aux menaces contre lesquelles elles entendent lutter? (Parviennent-elles à atténuer les menaces pesant sur la conservation des espèces et les pressions exercées par la pêche et/ou le commerce?) (section 5.3.1)
- Les mesures de gestion sont-elles réellement **appliquées**? (Correspondent-elles au cahier des charges?) (section 5.3.2)
- Les mesures de gestion sont-elles réellement **efficaces**? (Font-elles l'objet d'un **suivi** et portent-elles leurs fruits?) (section 5.3.3)

### 5.3.1. Quelles mesures sont le plus adaptées?

Veillez consulter le tableau 5a pour déterminer quelles mesures de gestion parmi toutes celles décrites ci-dessus (sections 5.2.1 à 5.2.12) seraient le plus adaptées pour lutter contre les pressions exercées sur les populations d'hippocampes par la pêche sélective ou accidentelle. La plupart des solutions proposées ont trait à la pêche mais, comme nous l'avons indiqué, il peut également être opportun de lutter contre les menaces qui pèsent sur les habitats des hippocampes. Les Parties ont ainsi la possibilité d'opter pour un éventail de mesures pour lutter contre différents types de menaces.

### 5.3.2. Les mesures sont-elles appliquées?

Veillez consulter le tableau 5a pour voir comment déterminer si telle ou telle mesure de gestion est effectivement mise en œuvre.

### 5.3.3. Les plans de gestion sont-ils efficaces?

**Pour déterminer si telle ou telle intervention a porté ses fruits, il conviendra de suivre l'évolution des tendances des populations au fil du temps.** Ces tendances peuvent être établies à partir d'études sous-marines de l'évolution des populations, d'analyses des prises et des débarquements, ou bien d'examen des volumes de spécimens dans le commerce sur une longue période. Nous avons traité en détail de ces possibilités en matière de suivi sous les sections 4.3.5 et 4.4.3.

Dès lors qu'on estime que les populations sont stables ou que leur taille augmente au fil du temps, on peut considérer que les plans de gestion sont efficaces.

En revanche, si la taille des populations diminue ou si d'autres indicateurs témoignent d'incidences négatives (tel qu'indiqué sous les sections 4.3.4 et 4.4.2), alors cela signifie que votre plan de gestion doit être revu. Soit les mesures de gestion mises en place ne sont pas adaptées aux types de menaces recensées (conformément à la section 5.3.1), soit elles sont insuffisantes (il convient par exemple de créer davantage d'AMP), soit leur mise en œuvre est défectueuse (ce qui signifie qu'elle est insuffisante ou ne correspond pas au cahier des charges, conformément à la section 5.3.2). Si votre plan de gestion nécessite une refonte, vous devrez réfléchir à des mesures correctives; ce thème est abordé à la section 7.

Veillez remplir la fiche de travail 5 pour évaluer le plan de gestion en vigueur.
---

Tableau 5a. Les mesures de gestion envisageables et leur pertinence en ce qui concerne l'atténuation des menaces qui pèsent sur les populations d'hippocampes du fait de la pêche et des pressions exercées sur leurs habitats

Section du texte	Mesure de gestion envisageable	Est-elle pertinente dans le cas de la pêche sélective?	Explication	Est-elle pertinente en cas de pêche accidentelle (y compris à l'aide d'engins de pêche statiques ou en mouvement)?	Explication	Est-elle pertinente en cas de menace supplémentaire provoquée par une perte d'habitat?	Explication	Mise en œuvre
5.2.1	Accès limité	OUI, à condition d'être combinée à d'autres mesures	Uniquement si la mesure est appliquée en combinaison avec les quotas sur la pêche aux hippocampes	OUI, à condition d'être combinée à d'autres mesures	Uniquement si la mesure est appliquée en combinaison avec les quotas sur la pêche aux hippocampes et/ou les restrictions temporelles relatives aux engins de pêche	OUI, à condition d'être combinée à d'autres mesures	Uniquement si la mesure est appliquée en combinaison avec la création d'AMP ou les restrictions temporelles relatives aux engins de pêche	En fonction des résultats du suivi des activités de pêche
5.2.2	Aires marines protégées (AMP) permanentes avec interdiction de pêche (réserves)	OUI	Dans les zones où elles sont créées, les AMP offrent une protection contre tous les types de menaces	OUI	Dans les zones où elles sont créées, les AMP offrent une protection contre tous les types de menaces	OUI	Dans les zones où elles sont créées, les AMP offrent une protection contre tous les types de menaces	En fonction des résultats du suivi des activités de pêche à l'intérieur et à proximité des AMP en enquêtant sur les endroits où les hippocampes sont prélevés
5.2.3	Restrictions relatives aux engins de pêche (sur le plan géographique)	OUI	Là où elles sont appliquées, ces restrictions offrent une protection contre la pression exercée par la pêche	OUI	Là où elles sont appliquées, ces restrictions offrent une protection contre la pression exercée par la pêche	OUI	Là où elles sont appliquées, ces restrictions offrent une protection contre la pression exercée sur les habitats par les engins de pêche	Comme sous le point 5.2.2 (MPA) pour certains engins de pêche
5.2.4	Restrictions relatives aux engins de pêche	Incertain	Uniquement lorsque ces restrictions	Incertain	Uniquement lorsque ces restrictions	NON, en règle générale	Sans objet lorsque les habitats sont encore victimes	En fonction des résultats du suivi des activités de pêche

	(sur le plan temporel)		coïncident avec le plus fort des périodes de reproduction des hippocampes		coïncident avec le plus fort des périodes de reproduction des hippocampes		de pratiques de pêche destructrices à d'autres moments de l'année	pendant et près des périodes de fermeture de la pêche et en enquêtant sur les endroits et les périodes où les hippocampes sont prélevés
<b>5.2.5</b>	Quotas de pêche	OUI	Les pêcheurs d'hippocampes sont en mesure de limiter les volumes de prélèvement et donc la mortalité due à la pêche	Incertain	Mesure pertinente uniquement si une activité de pêche cesse entièrement une fois le quota de prises incidentes atteint	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	En fonction des résultats du suivi des prises et/ou débarquements

Tableau 5a. Suite...

Section du texte	Mesure de gestion envisageable	Est-elle pertinente dans le cas de la pêche sélective?	Explication	Est-elle pertinente en cas de pêche accidentelle (y compris à l'aide d'engins de pêche statiques ou en mouvement)?	Explication	Est-elle pertinente en cas de menace supplémentaire provoquée par une perte d'habitat?	Explication	Mise en œuvre
5.2.6	Taille minimale	OUI	Les pêcheurs d'hippocampes peuvent procéder à une pêche sélective en ne prélevant que les spécimens de la taille minimale convenue et en laissant les plus petits spécimens là où ils se trouvent	NON	Les engins de pêche non sélective ne peuvent pas sélectionner les spécimens d'hippocampes en fonction de leur taille, la taille du maillage des filets ne le permettant pas	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	En fonction des résultats du suivi de la taille des hippocampes faisant l'objet de prises et/ou débarquements et/ou commercialisés
5.2.7	Taille maximale	OUI	Les pêcheurs d'hippocampes peuvent procéder à une pêche sélective en ne prélevant que les spécimens d'une taille inférieure à la taille maximale convenue et en laissant les plus grands spécimens là où ils se trouvent	NON	Les engins de pêche non sélective ne peuvent pas sélectionner les spécimens d'hippocampes en fonction de leur taille, la taille du maillage des filets ne le permettant pas	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	Comme sous le point 5.2.7 (taille minimale)
5.2.8	Fourchette de tailles	OUI	Les pêcheurs d'hippocampes peuvent procéder à une pêche sélective en ne prélevant que les spécimens d'une taille comprise dans la fourchette de tailles convenue et en laissant les autres spécimens là où ils se trouvent	NON	Les engins de pêche non sélective ne peuvent pas sélectionner les spécimens d'hippocampes en fonction de leur taille, la taille du maillage des filets ne le permettant pas	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	Comme sous le point 5.2.7 (taille minimale)

5.2.9	Interdiction de prélèvement des mâles en gestation	OUI	Les pêcheurs d'hippocampes peuvent procéder à une pêche sélective en laissant les mâles en gestation là où ils se trouvent	NON	Les engins de pêche non sélective ne peuvent pas sélectionner les spécimens d'hippocampes en fonction de leur état de gestation	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	En fonction des résultats du suivi de l'état de gestation des mâles faisant l'objet de prises et/ou de débarquements et/ou commercialisés
-------	--	-----	--	-----	---	------------	---	---

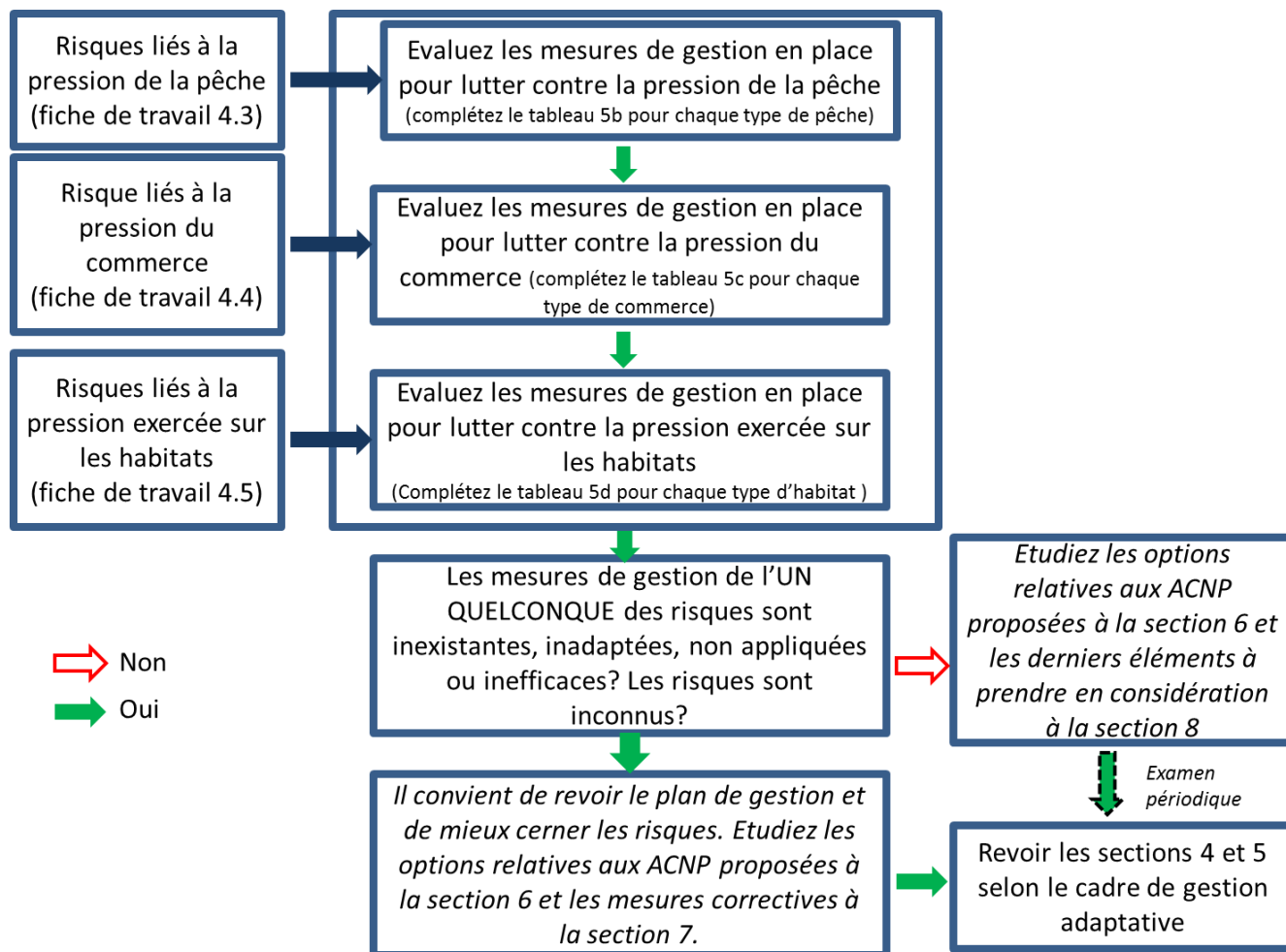
Tableau 5a. Suite...

Section du texte	Mesure de gestion envisageable	Est-elle pertinente dans le cas de la pêche sélective?	Explication	Est-elle pertinente en cas de pêche accidentelle (y compris à l'aide d'engins de pêche statiques ou en mouvement)?	Explication	Est-elle pertinente en cas de menace supplémentaire provoquée par une perte d'habitat?	Explication	Mise en œuvre
5.2.10	Quotas d'exportation	NON, en règle générale	Uniquement si une boucle de rétroaction directe apparaît, entraînant une diminution des prélèvements d'hippocampes	NON, en règle générale	Uniquement si une boucle de rétroaction directe apparaît, entraînant une diminution des prélèvements d'hippocampes	Sans objet	Contrôler les prises ne permet pas de protéger les habitats	En fonction des résultats du suivi des prises, des débarquements, voire des volumes commercialisés
5.2.11	Réintroduction/renforcement des populations	Non si la menace est toujours présente	Aucun élément ne permet d'établir que la réintroduction d'hippocampes permet une augmentation de la densité des populations sauvages	Non si la menace est toujours présente	Aucun élément ne permet d'établir que la réintroduction d'hippocampes permet une augmentation de la densité des populations sauvages	Sans objet	-	En fonction des résultats du suivi du sort des hippocampes récemment réintroduits dans des zones où il ne restait plus aucun spécimen sauvage. Une fois encore, il est essentiel que les causes initiales de la disparition des populations aient été éliminées.
5.2.12	Restauration de l'habitat	OUI, à condition d'être combinée à d'autres mesures	Uniquement si la mesure est appliquée en combinaison avec la création d'AMP permanentes avec interdiction de pêche. La restauration des habitats ne présente aucun intérêt si les hippocampes sont ensuite la cible des	OUI, à condition d'être combinée à d'autres mesures	Uniquement si la mesure est appliquée en combinaison avec la création d'AMP permanentes avec interdiction de pêche. La restauration des habitats ne présente aucun intérêt si les hippocampes sont ensuite la cible des	Incertain	Non si la cause de la détérioration de l'habitat est toujours présente	En fonction des résultats du suivi de l'évolution des habitats restaurés et de l'augmentation ou non du nombre de spécimens présents

			pêcheurs.		pêcheurs.			
--	--	--	-----------	--	-----------	--	--	--



## Organigramme à l'appui de la section 5. Évaluez le plan de gestion en vigueur



## Fiche de travail 5. Évaluez le plan de gestion en vigueur

*Cette fiche de travail a pour but de vous aider à déterminer si les mesures de gestion mises en place parviennent à atténuer les menaces que vous avez décrites sous le tableau 4.2a et évaluées des sections 4.2 à 4.5. Nous vous recommandons de lire attentivement la section 5 avant de compléter les tableaux ci-dessous.*

*Dans un premier temps, reprenez les risques décrits dans les tableaux des fiches de travail 4.3, 4.4 et 4.5 pour les transférer respectivement dans les tableaux 5b, 5c et 5d. Vous devrez reprendre les tableaux 5b, 5c et 5d pour chacun des problèmes recensés, à savoir respectivement la pêche, le commerce et la perte d'habitat, comme décrit dans le tableau 4.2a.*

*Dans un deuxième temps, décrivez les mesures de gestion existantes adaptées aux risques – aidez-vous du tableau 5a pour établir si une mesure de gestion est adaptée ou non. Ne vous sentez pas limité par la liste de mesures présentées sous le tableau 5a: nous avons présenté les mesures les plus courantes mais il existe certainement de nombreuses autres possibilités.*

*Dans un troisième temps, indiquez sur la mesure de gestion est appliquée et/ou si elle porte ses fruits.*

Tableau 5b. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression de la pêche

<b>Espèce d'hippocampe:</b>				
<b>Méthode/engin de pêche:</b>				
<b>Tableau</b>	<b>Risque</b>	<b>Mesure de gestion</b>	<b>Est-elle appliquée?</b>	<b>Est-elle efficace?</b>
	Reprenez les risques décrits sur la fiche de travail 4.3.	Dressez la liste des mesures de gestion prises pour lutter contre les risques ( <i>consultez le tableau 5a</i> ).	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez le tableau 5a</i> ).	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez la section 5.5</i> ).
<b>Diversité des méthodes/engins de pêche</b> (à partir du tableau 4.3a)				
<b>Mortalité due à la pêche</b> (à partir du tableau 4.3b)				
<b>Pêche sélective</b> (à partir du tableau 4.3c)				
<b>Pratiques</b>				

<b>consistant à rejeter des spécimens à l'eau</b> <i>(à partir du tableau 4.3d)</i>				
<b>Indicateurs des incidences de la pêche</b> <i>(à partir du tableau 4.3e)</i>				

Tableau 5c. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression du commerce

<b>Espèce d'hippocampe:</b>					
<b>Type de commerce/utilisation:</b>					
<b>Tableau</b>		<b>Risque</b>	<b>Mesure de gestion</b>	<b>Est-elle appliquée?</b>	<b>Est-elle efficace?</b>
		Reprenez les risques décrits sur la <i>fiche de travail 4.4.</i>	Dressez la liste des mesures de gestion prises pour lutter contre les risques ( <i>consultez le tableau 5a.</i> )	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez le tableau 5a.</i> )	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez la section 5.5.</i> )
<b>Diversité des usages</b> (à partir du tableau 4.4a)	<b>Commerce international</b>				
	<b>Commerce intérieur</b>				
<b>INN</b> (à partir du tableau 4.4b)	<b>Pêche</b>				
	<b>Commerce international</b>				
	<b>Commerce intérieur</b>				
<b>Indicateurs des incidences du commerce</b> (à partir du tableau 4.4c)	<b>Commerce international</b>				
	<b>Commerce intérieur</b>				

Tableau 5d. Évaluez les mesures de gestion en place pour lutter contre la pression exercée sur les habitats des hippocampes

<b>Espèce d'hippocampe:</b>				
<b>Habitat type:</b>				
<b>Tableau</b>	<b>Risque</b>	<b>Mesure de gestion</b>	<b>Est-elle appliquée?</b>	<b>Est-elle efficace?</b>
	Reprenez les risques décrits sur la <i>fiche de travail 4.5</i> .	Dressez la liste des mesures de gestion prises pour lutter contre les risques ( <i>consultez le tableau 5a</i> ).	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez le tableau 5a</i> ).	Indiquez: Oui, Non, Inconnu ( <i>consultez la section 5.5</i> ).
<b>Spécialisation de l'habitat</b> (à partir du <i>tableau 4.5a</i> )				
<b>Activités en relation avec le milieu marin</b> (à partir du <i>tableau 4.5b</i> )				
<b>Activités terrestres</b> (à partir du <i>tableau 4.5c</i> )				
<b>Changement climatique</b> (à partir du <i>tableau 4.5d</i> )				
<b>Indicateurs de la santé des habitats</b> (à partir du <i>tableau 4.5e</i> )				

Si le niveau de l'une quelconque des menaces exercées par la pêche, le commerce et/ou la détérioration de l'habitat est jugé moyen, élevé ou inconnu et/ou si les mesures de gestion sont inexistantes, inadaptées, non appliquées ou inefficaces, alors il conviendra de prendre d'autres dispositions pour que le commerce puisse être considéré comme non préjudiciable aux populations sauvages.

La section 6 vous aidera à déterminer si un ACNP peut être émis à partir des évaluations que vous aurez réalisées en ce qui concerne i) les risques liés aux pressions exercées sur l'espèce (section 4) et ii) les mesures de gestion mises en place (section 5).



## 6. DETERMINEZ SI UN ACNP PEUT ETRE EMIS

Il est temps à présent de déterminer si un ACNP peut être émis ou non. N'oubliez pas qu'au titre des dispositions de la CITES, une autorité scientifique peut uniquement approuver des exportations qui ne nuiront pas à la survie des populations sauvages de l'espèce.

Gardez également à l'esprit que tout ACNP doit être **rigoureusement fondé et défendable sur le plan scientifique**, ce qui signifie que plus vous aurez des doutes quant aux risques que font peser sur l'espèce différentes pressions (section 4) et/ou quant à l'efficacité des plans de gestion (section 5), plus vous devrez faire preuve de prudence dans votre prise de décision.

En bref, un avis de commerce non préjudiciable est **positif**, alors qu'un avis de commerce préjudiciable à la conservation est **négatif**.

**Il peut être envisagé d'émettre un avis de commerce non préjudiciable dans le cas exceptionnel où on juge avec certitude que les exportations ne nuiront pas à la survie de l'espèce.** Si tous les risques sont connus et gérés de manière appropriée et efficace, alors vous pouvez passer à la section 8 consacrée aux dernières dispositions à prendre avant d'émettre un ACNP.

Dans la plupart des cas cependant, l'utilisation du présent cadre fera apparaître que les exportations d'hippocampes doivent être limitées pour ne pas nuire à la survie de l'espèce. **Dès lors que les risques ne sont pas gérés de manière satisfaisante, ou qu'ils ne sont pas connus, il convient d'envisager de refuser l'émission d'un ACNP ou de l'assortir de conditions.**

**Formuler un ACNP assorti de conditions** permet de fixer des seuils de précaution en ce qui concerne les exportations, le temps de réduire les risques, de combler les lacunes en matière de gestion et d'améliorer la qualité des informations. Au moment de définir ces conditions, vous devrez **décrire les mesures à prendre, indiquer quels seront les acteurs et établir des délais d'exécution.**

Dans le cas où auriez de nouvelles dispositions à prendre pour qu'il soit établi que le commerce ne nuira pas à la survie des populations sauvages de l'espèce, **vous trouverez sous la section 7 des orientations et des conseils sur la façon d'améliorer votre plan de gestion** (section 7.1) et/ou de **combler les lacunes en termes de connaissances** (section 7.2), dans la perspective d'une gestion adaptative.

**Si les risques ne sont pas gérés de manière satisfaisante, ou s'ils ne sont pas connus, passez à la section 7.**

**Si tous les risques sont gérés de manière appropriée et efficace, alors vous pouvez passer directement à la section 8.**





## 7. MESURES CORRECTIVES

### 7.1. Certains risques ne sont pas correctement gérés. Comment procéder?

Si vous avez établi que la pêche, le commerce et/ou la détérioration de l'habitat faisai(en)t peser des risques d'un niveau moyen ou élevé sur l'espèce et que les mesures de gestion étaient inexistantes, inadaptées, non appliquées ou inefficaces, alors il conviendra de **revoir votre plan de gestion avant que le commerce puisse être considéré comme non préjudiciable aux populations sauvages** et que des permis puissent être délivrés. Trois grands types d'action devront alors être envisagés:

- Si aucune mesure de gestion n'a été prise ou si le plan de gestion en vigueur est inadapté, **vous pourrez prévoir de nouvelles mesures de gestion appropriées** (consultez le tableau 5a).
- Si le plan de gestion en vigueur est approprié mais pas appliqué, vous pourrez **renforcer sa mise en œuvre** et/ou prévoir des mesures d'incitation.
- Si le plan de gestion en vigueur est approprié et correctement appliqué mais se révèle inefficace, vous pourrez **accroître la diversité ou le nombre des mesures** en place (p. ex. en élargissant la superficie couverte par les AMP).

Vous pouvez vous appuyer sur les tableaux 5b à 5d pour définir vos priorités d'action. **Si vous avez rempli plusieurs tableaux sous la section 5, certains ajustements seront peut-être nécessaires.** D'énormes progrès peuvent être réalisés en renforçant la gestion d'une activité de pêche donnée, même si des spécimens sont prélevés dans le cadre de plusieurs types d'activités, ou en protégeant un type d'habitat donné, même si l'espèce vit dans plusieurs types d'habitats.

### 7.2. Certains risques ne sont pas connus. Comment procéder?

**Si vous avez établi que certains risques liés à la pêche, au commerce et/ou à la détérioration de l'habitat n'étaient pas connus, il convient d'entamer des recherches.**

Nous n'avons encore qu'une connaissance très parcellaire du cycle de vie et de l'état de conservation de nombreuses espèces d'hippocampes. Pour autant, beaucoup peut être accompli à partir de très peu d'informations. Vous trouverez sous cette section des lignes directrices pour établir vos priorités en termes de collecte de données dans la perspective d'une gestion adaptative – vous pourrez en effet améliorer vos ACNP au fur et à mesure des nouvelles informations que vous obtiendrez. Plus les populations d'hippocampes de votre pays seront exploitées ou menacées par la pression humaine, plus vous devrez être attentifs à faire évoluer vos ACNP.

**Nous insistons à nouveau sur le fait qu'une poignée de données est toujours plus utile qu'aucune donnée du tout.** Les autorités ne doivent pas se laisser impressionner par la longueur de ces listes de données "souhaitables" mais plutôt les utiliser comme point de départ à la

conception de programmes pragmatiques pour le suivi des populations d'hippocampes de leur pays, des activités de pêche et des types de commerce.

Il conviendra de recueillir trois types de données distincts, à savoir des **données sur les populations, sur la pêche et sur le commerce**. Project Seahorse a mis à disposition une série de rapports techniques pour les activités de recherche et de gestion qui pourront être utiles aux Parties souhaitant élaborer et mettre en œuvre des programmes de collecte de données et de suivi des populations (voir [www.projectseahorse.org/NDF](http://www.projectseahorse.org/NDF)).

**7.2.1. Données sur les populations (voir aussi la section 4.3.5)** – Des données sur les populations peuvent être recueillies par le biais de programmes non liés aux activités de pêche ou en procédant à un sous-échantillonnage de prises ou de débarquements. Elles porteront notamment sur:

- Les types d'espèces
- La présence/l'absence de telle ou telle espèce
- La densité/les indices d'abondance
- Le ratio mâles/femelles (mâles, femelles, jeunes)
- La structure des tailles
- Le stade de reproduction (mâles – en gestation ou non)
- Les habitats/profondeurs
- Les variations en ce qui concerne la répartition des hippocampes sur les plans géographique et temporel

**7.2.2. Données sur la pêche (voir aussi la section 4.3.5)** – Outre les données sur les populations, il conviendra de collecter des données sur les différents types de pêche suivants pour mieux comprendre leurs effets sur les populations sauvages:

- Méthodes de pêche (p. ex. pêche sélective/accidentelle, engins de pêche)
- Lieux de pêche
- Saisonnalité des prises
- Volumes des prises d'hippocampes (y compris les spécimens rejetés à l'eau)
- Caractéristiques des prises d'hippocampes – espèces, ratio mâles/femelles, structure de tailles stade de reproduction
- Effort de pêche (nombre de bateaux, nombres de sorties en mer, durée des traits de chalut, etc.)

*L'objectif est d'établir un indice de CPUE (captures par unité d'effort) en fonction des lieux et des espèces.*

**7.2.3. Données sur le commerce (voir aussi la section 4.4.3)** – Il conviendra également de réunir des données sur le commerce pour mieux comprendre ses effets sur les populations sauvages:

- Commerce par unité d'effort (CPUE)
- Volumes (à différents niveaux de la filière commerciale)
- Valeur (à différents niveaux de la filière commerciale)
- Utilisations (au niveau intérieur et international)
- Structure du commerce

- Itinéraires commerciaux
- Saisonnalité du commerce

Une fois votre plan de gestion ajusté ou les lacunes en termes de connaissances comblées, nous vous invitons à reprendre le cadre à partir de la section 4.2. Plusieurs modifications seront peut-être nécessaires avant d'avoir la certitude que les exportations d'hippocampes envisagées ne nuiront pas à la survie des populations sauvages mais chaque modification apportée vous permettra de progresser en vue de l'émission d'un ACNP.



## 8. DERNIERS ELEMENTS A PRENDRE EN CONSIDERATION AVANT DE DELIVRER UN PERMIS

Vous êtes en bonne voie. Certes, les populations sauvages d'hippocampes de votre pays sont menacées mais vous vous efforcez d'y remédier efficacement. Persévérez dans ce sens et vous parviendrez à assurer la prospérité des populations d'hippocampes et du commerce de spécimens de l'espèce, conformément à l'objectif visé par toute inscription aux Annexes de la CITES.

**Avant de pouvoir délivrer votre permis, il vous reste deux éléments à prendre en considération.** Si les exportations envisagées portent sur des hippocampes séchés, passez directement à la section 8.2. Sinon, commencez à la section 8.1.

### 8.1. Transport sans cruauté des animaux vivants

Il est temps à présent de se pencher sur la condition 1.2.3 relative à la délivrance de permis d'exportation portant sur des espèces inscrites aux Annexes CITES, laquelle prescrit que les spécimens *vivants* doivent être bien traités pendant leur transport d'un pays à l'autre.

Pour bien saisir ce que cela signifie pour les hippocampes, consultez les *Lignes directrices pour le transport et la préparation au transport des animaux et des plantes sauvages vivants* élaborées par la CITES et disponibles à l'adresse suivante: <http://www.cites.org/fra/resources/transport/F-TranspGuide.pdf>

Si vous avez l'assurance que les hippocampes exportés seront bien traités pendant leur transport, passez à la section 4.6.2.

### 8.2. Importance des formalités administratives

Dès lors qu'une espèce est inscrite aux Annexes CITES, toutes les Parties sont tenues de soumettre au Secrétariat CITES un rapport annuel sur leurs exportations, ce qui présente un grand intérêt. Aux termes de la Convention, chaque organe de gestion a l'obligation d'établir un rapport annuel sur les exportations de toutes les espèces inscrites aux Annexes CITES de son pays. Ces données sont conservées dans la Base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (UNEP-WCMC) (<http://www.unep-wcmc-apps.org/citetrade/trade.cfm>). Toutes les informations devant figurer sur un permis sont clairement décrites par la CITES dans le document <http://www.cites.org/fra/res/all/12/F12-03R15.pdf>.

Toutes les données soumises sont censées permettre une analyse du commerce international dont font l'objet les espèces menacées. Malheureusement, du fait de nombreuses lacunes, incohérences, anomalies et contradictions dans la base de données de la CITES, évaluer le commerce international des hippocampes et, a fortiori, les éventuelles incidences de ce commerce sur les populations sauvages, se révèle extrêmement difficile<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> <http://www.fisheries.ubc.ca/publications/tracking-international-trade-seahorses-hippocampus-species>

Les Parties sont invitées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appliquer les meilleures pratiques en ce qui concerne la présentation de leurs rapports de sorte que les informations communiquées puissent être exploitées au mieux.

- Rendez compte de vos exportations. Pour ce faire, établissez votre rapport annuel et soumettez-le à la CITES dans les délais prescrits. La CITES reçoit parfois des rapports avec plusieurs années de retard, ce qui compromet fortement la fiabilité des analyses au niveau mondial.
- Vérifiez que l'espèce mentionnée sur le permis correspond bien à l'espèce exportée. Ne partez pas du principe que la personne demandant un permis a raison car il est difficile d'identifier les espèces d'hippocampes. Présentez ensuite un rapport au niveau de chaque espèce et pas au niveau général d'*Hippocampus* spp.
- Précisez l'unité de quantité des envois. Si vous ne remplissez pas la case relative à l'unité de quantité, la mention "spécimens" sera indiquée par défaut dans la base de données CITES. Il est essentiel, par exemple, de préciser le poids de l'envoi.
- Mentionnez les exportations de produits dérivés/médicaments pré-conditionnés (en indiquant clairement la proportion de produits de l'hippocampe qu'ils contiennent). Ces informations seront intégrées dans la base de données CITES. Cet aspect occupe une place de plus en plus importante dans la gestion du commerce, notamment parce que les consommateurs et les médecins n'ont plus la possibilité de déterminer à l'œil nu de quelle espèce proviennent les spécimens employés dans les préparations médicinales ni leur taille.

Bravo ! Vous avez terminé. Faites une pause, puis passez à nouveau en revue le présent guide. Les populations d'hippocampes et les types de pêche et de commerce dont elles font l'objet ne cessant d'évoluer, il est important de les suivre et de les évaluer régulièrement, dans la perspective de la gestion adaptative. Conformément aux exigences CITES, il vous incombe de vous assurer que les mesures de gestion que vous avez prises sont réellement efficaces et garantissent que les exportations ne nuisent pas à la survie des populations sauvages.

Vous trouverez dans la dernière partie du présent cadre, la section 9, une liste de ressources que vous pourrez consulter pour obtenir de plus amples informations sur les hippocampes, la CITES et les ACNP. Poursuivez votre lecture.

## 9. RESSOURCES UTILES

### 9.1. A propos des hippocampes

Vous pourrez trouver des lignes directrices techniques et de précieuses informations sur le cycle de vie, la conservation et la gestion des hippocampes ainsi que sur les types de pêche et de commerce ils font l'objet à l'adresse: <http://seahorse.fisheries.ubc.ca/seahorses>.

Project Seahorse a également créé une plateforme scientifique et citoyenne sur les hippocampes – iSeahorse ([www.iSeahorse.org](http://www.iSeahorse.org)). En bref, iSeahorse est un outil destiné à renforcer les connaissances scientifiques et la conservation des hippocampes. Il repose sur la participation de "chercheurs citoyens", à savoir n'importe quelle personne dans le monde observant un hippocampe dans la nature, dans l'objectif d'améliorer les connaissances que nous avons sur ces animaux et de les protéger contre la surpêche et d'autres types de menaces. Des scientifiques de Project Seahorse et des spécialistes des hippocampes du monde entier mettront à profit ces informations cruciales pour mieux cerner le comportement des hippocampes, leurs aires de répartition et les dangers qui pèsent sur eux.

### 9.2. A propos de la CITES et des ACNP

- Site de la CITES consacré aux ACNP: <http://www.cites.org/eng/prog/ndf/index.shtml>
- Base de données sur les espèces de la CITES: <http://www.cites.org/eng/resources/species.html>
- Base de données sur l'Etude du commerce important de la CITES: <http://sigtrade.cites.org/>
- Base de données WCMC-CITES: <http://www.unep-wcmc-apps.org/citestrade/trade.cfm>
- Fiche d'évaluation pour aider à émettre un avis de commerce non préjudiciable pour les exportations de spécimens de l'Annexe II: <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/SSC-OP-027.pdf>
- Compte rendu de l'Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable de la CITES organisé à Cancún, au Mexique, en 2008: <http://www.cites.org/eng/com/ac/24/E24-09-01.pdf>

## **Annexe 2**

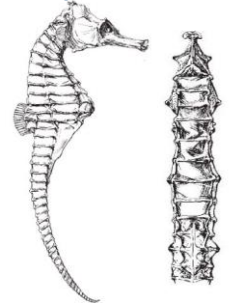
# **Affiches pour l'identification des hippocampes**



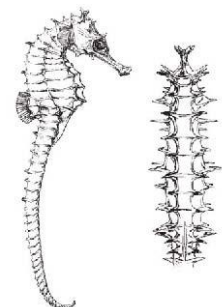
# Identification des hippocampes de l'Asie du Sud-Est (*Hippocampus* spp.) courants dans le commerce

L'hippocampe est-il lisse ou épineux ?

Note: En cas de doute, choisir l'option marquée d'un \*.

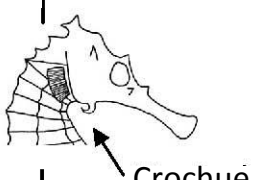


Lisse\*

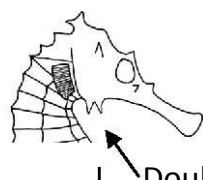


Épineux

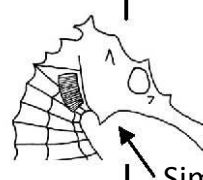
Les épines de joue sont-elles crochues, doubles ou simples ?



Crochue

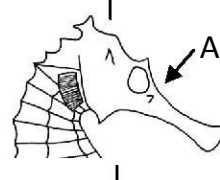


Double

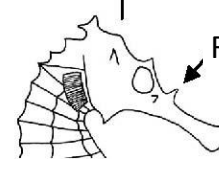


Simple\*

L'épine du nez est-elle aplatie/inexistante ou relevée ?

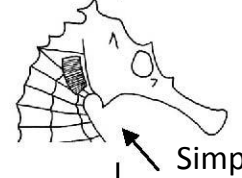


Aplatie/inexistante

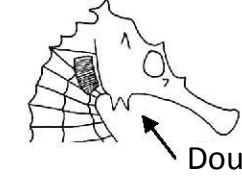


Relevée\*

Les épines de joue sont-elles simples ou doubles ?



Simple



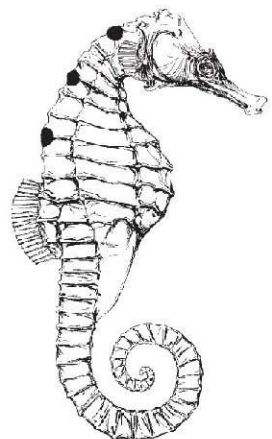
Double

Corps fin  
Couronne  
proéminent

Corps bombé\*  
Couronne  
aplatie

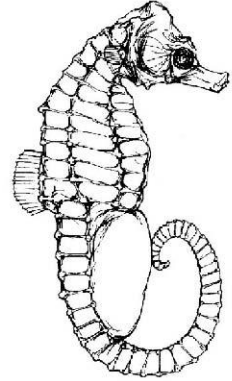
Couronne relevée

Couronne aplatie\*



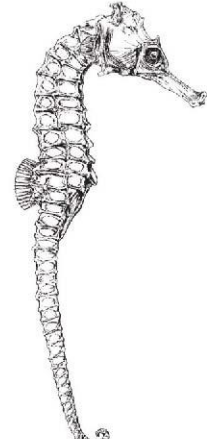
*H. trimaculatus*

Trois points sur le dos  
Couronne aplatie  
Taille max. 17 cm



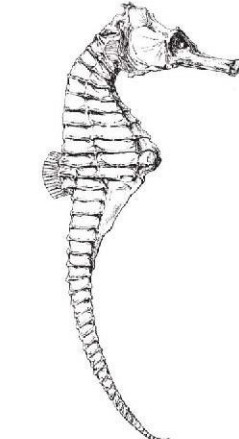
*H. mohnikei*

Très longue queue  
Nez court  
Taille max. 8 cm



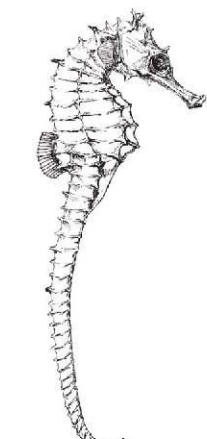
*H. kelloggi*

Anneaux corporels  
marqués  
Taille max. 28cm



*H. kuda*

Épines  
aplaties/émoussées  
Taille max. 17 cm



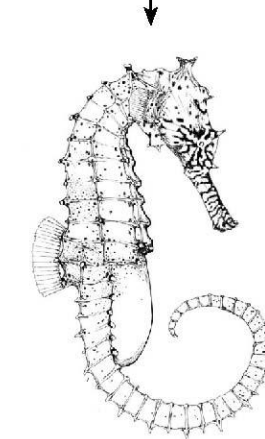
*H. spinosissimus*

Épines de joues  
simples ou doubles  
Taille max. 17 cm



*H. histrix*

Nez long  
Épines à pointes noires  
Taille max. 17 cm



*H. barbouri*

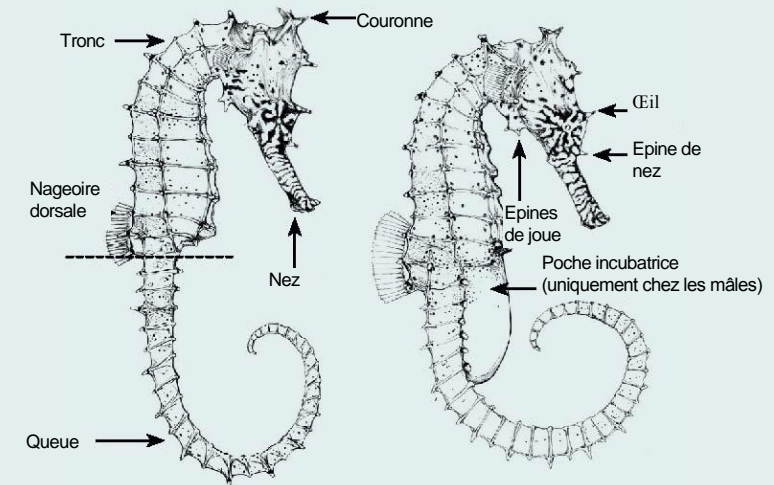
Nez rayé  
Épine de l'œil  
proéminente  
Taille max. 15 cm



*H. comes*

Tête étroite  
Queue rayée  
Taille max. 19 cm

## Morphologie de l'hippocampe



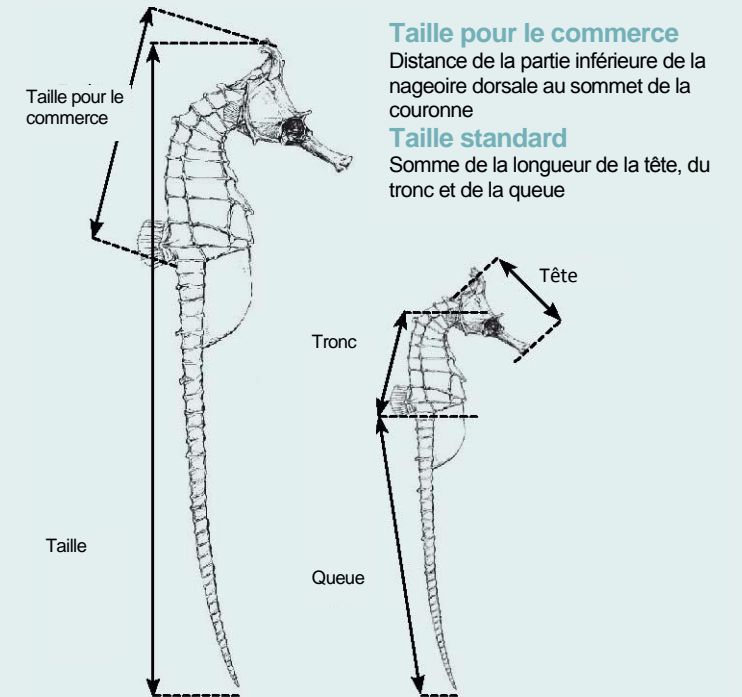
### Femelle

Chez la femelle, le corps s'arrête à la partie inférieure de la nageoire dorsale. En cas de doute, il s'agit probablement d'un mâle.

### Mâle

Sauf mention contraire, seuls sont représentés des mâles sur cette page.

## Comment mesurer les hippocampes



### Taille pour le commerce

Distance de la partie inférieure de la nageoire dorsale au sommet de la couronne

### Taille standard

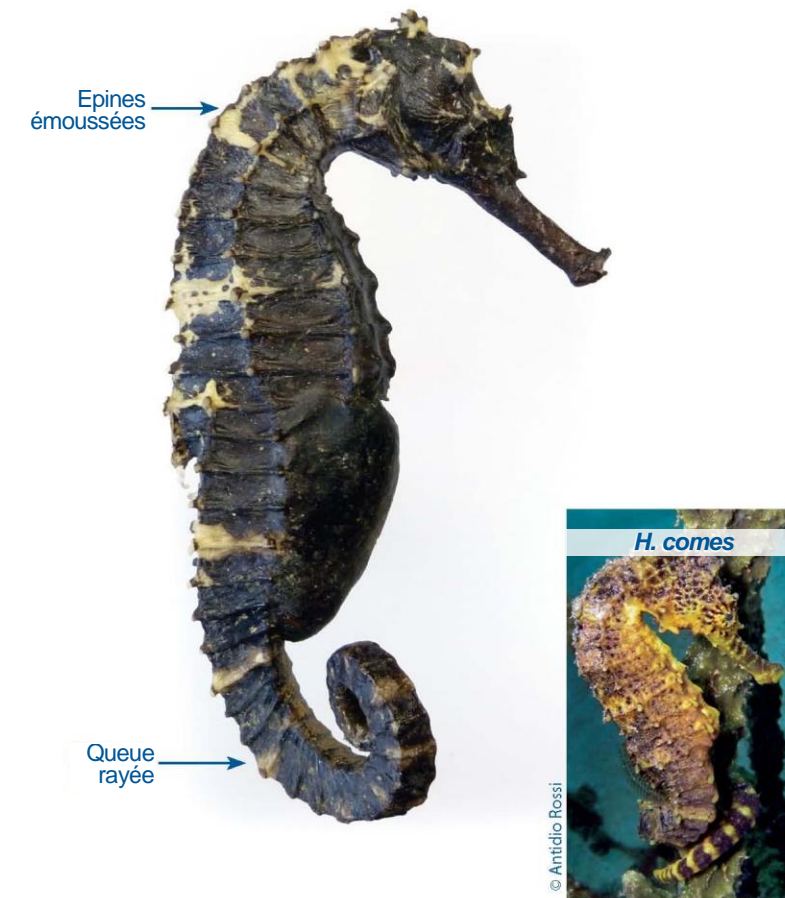
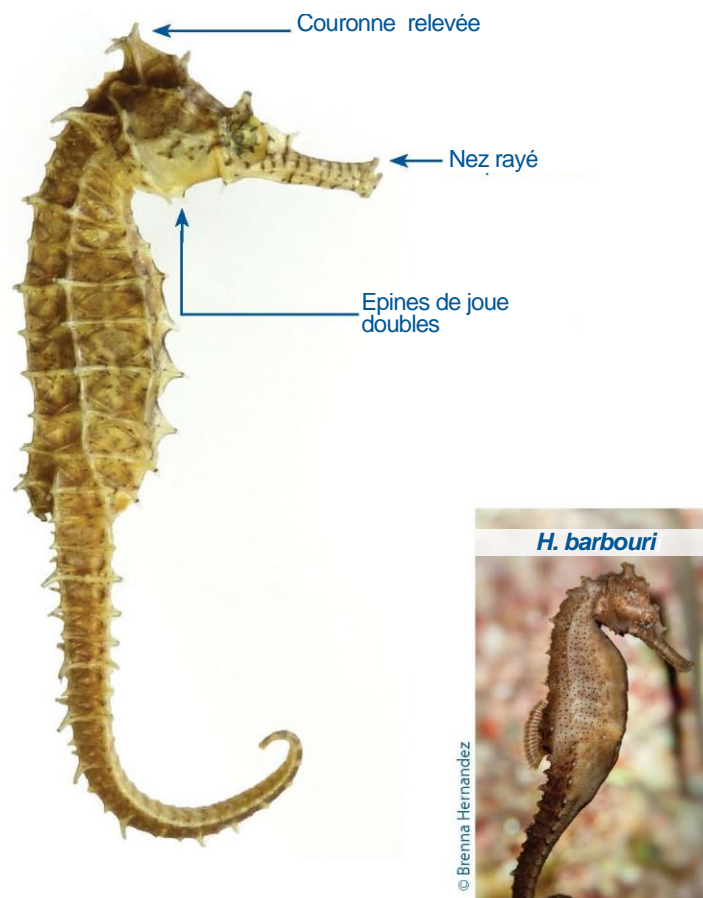
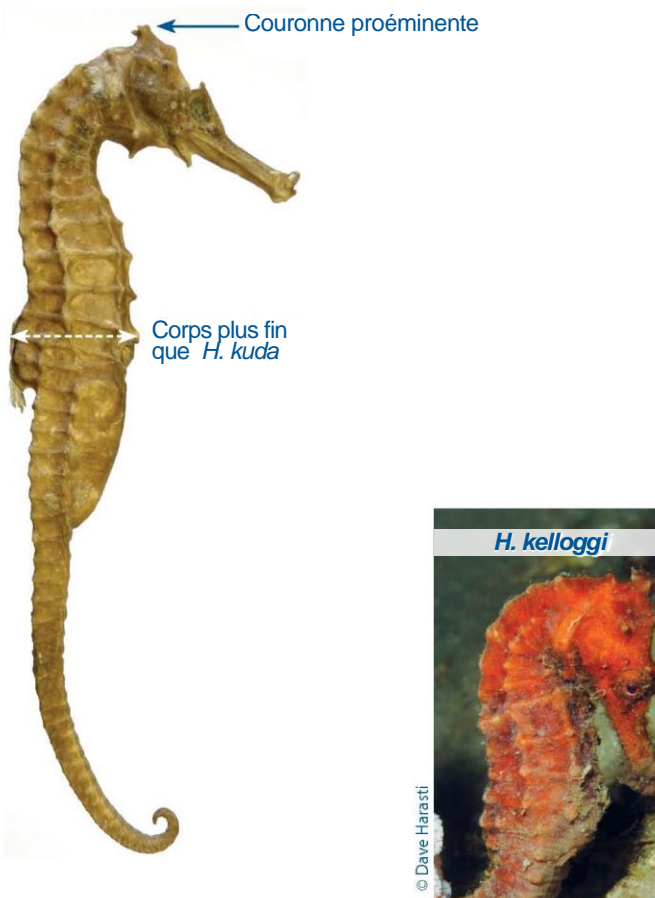
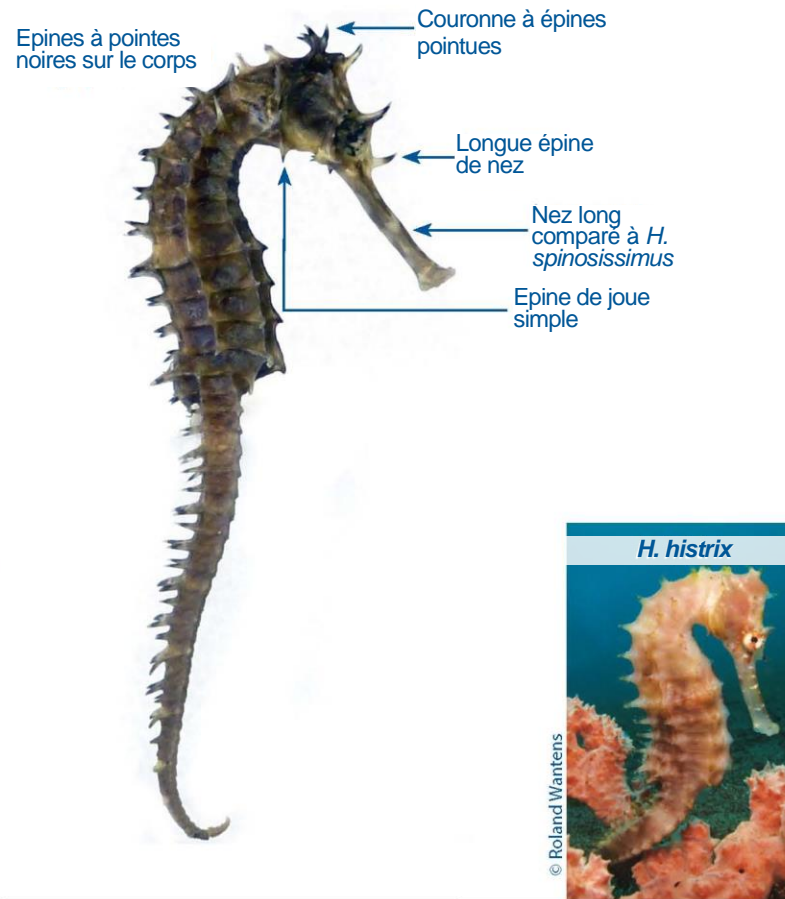
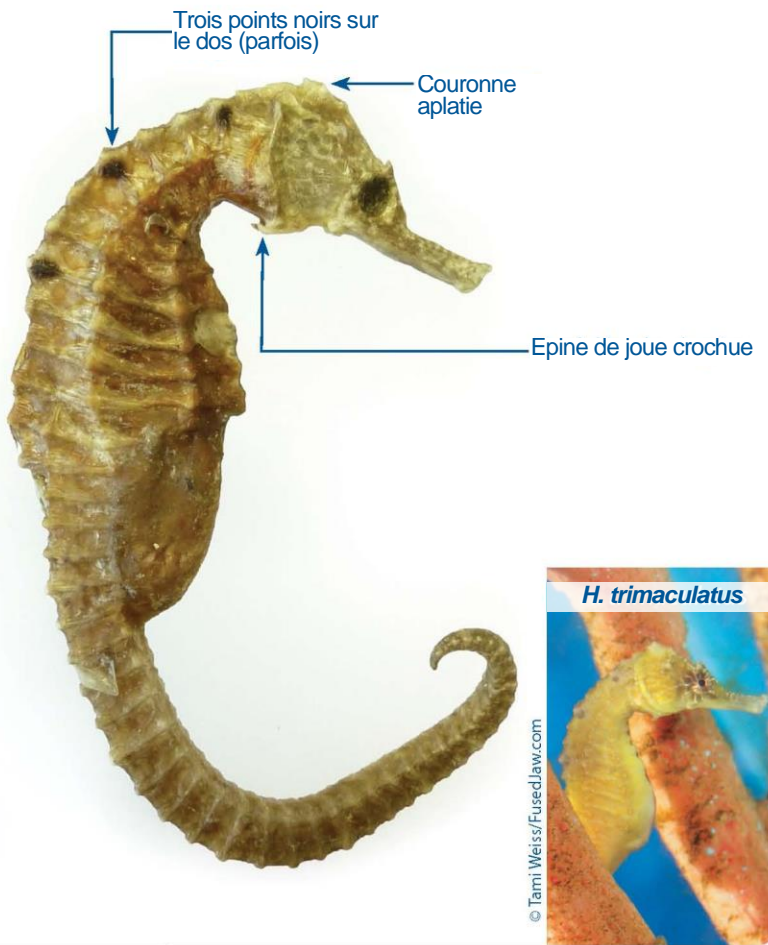
Somme de la longueur de la tête, du tronc et de la queue



Dessins © Laurence Richardson  
Données extraites de Lourie et al. 2004. A guide to the identification of seahorses. Project Seahorse and TRAFFIC North America. Washington D.C.: University of British Columbia and World Wildlife Fund.  
La présente publication a été financée par l'Union européenne dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités de la CITES.

# Hippocampes lisses

# Hippocampes épineux



## **Annexe 3**

### **Compte rendu de l'atelier organisé en Thaïlande**

## **Atelier: Renforcer les capacités de la Thaïlande en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes**

### ***Objectifs de l'atelier:***

En collaboration avec nos collègues du Département de la pêche, nous avons prévu d'organiser un atelier en Thaïlande sur la mise en œuvre des dispositions de la CITES relatives aux hippocampes. Cet atelier visait à réunir des parties prenantes de Thaïlande, dont les autorités CITES, le Département des ressources marines et côtières (DRMC), le Département des parcs nationaux (DPN) et des collègues appartenant au milieu universitaire et à des organisations non gouvernementales dans le but de:

- partager les connaissances existantes et d'obtenir de nouvelles informations sur la biologie, la pêche, le commerce et les mesures de conservation et de gestion des hippocampes;
- discuter des techniques utilisées en recherche scientifique marine (p. ex. les méthodes de marquage-recapture, l'inventaire des points chauds, les modèles relatifs à la viabilité des populations);
- offrir une tribune pour se familiariser avec le cadre en plusieurs étapes pour l'élaboration de programmes de gestion adaptative et l'émission d'ACNP et pour recueillir des propositions concernant sa conception;
- élaborer des programmes de suivi des débarquements (et de l'effort de pêche) qui serviront d'outil pour les évaluations de populations, en tenant compte des différents types d'engins et méthodes de prélèvement utilisés.

### ***Compte rendu de l'atelier:***

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons atteint notre objectif et que la rencontre organisée à l'Université de Burapha, à Bang Saen, du 10 au 12 juin 2013 a été très constructive. Aussi bien Project Seahorse que nos collègues du Département de la pêche se sont montrés très intéressés par cette initiative et cette expérience.

De nombreux représentants du Département de la pêche ont participé à l'atelier (y compris des fonctionnaires de haut rang), des collaborateurs de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES, des chercheurs et des agents de la CITES en poste dans les aéroports, ainsi que des représentants du Département thaïlandais des parcs nationaux, du Département des ressources marines et côtières, des chercheurs universitaires et des représentants du grand public (voir Annexe 3.i – Liste des participants). M. Yongyuth Taksin, du Département de la pêche, nous a également fait l'honneur de participer à une partie de l'atelier au nom de la DG. Nous exprimons également toute notre reconnaissance pour leur participation à Mme Prulai Nootmorn, directrice de l'Institut de développement technologique et de recherche sur la pêche maritime, Bureau de recherche et développement sur la pêche maritime du Département de la pêche, et à Mme Ratanawalee Phoonsawat, de l'autorité scientifique CITES, Département de la pêche. Les débats ont grandement bénéficié d'un service d'interprétation simultanée.

Le premier jour de l'atelier, nous avons passé en revue l'ensemble des données disponibles sur les hippocampes de Thaïlande, leurs habitats ainsi que les captures et le commerce dont ils font l'objet. Nous avons également examiné les pratiques du pays en matière de pêche et d'aménagement de l'espace marin en général. La qualité des informations recueillies et l'enthousiasme des participants furent excellents (voir annexe 3. ii – Ordre du jour de l'atelier).

Le deuxième jour fut consacré l'examen d'un projet de cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes (élaboré par Project Seahorse). Les participants se sont répartis en trois groupes et chacun s'est concentré sur une des trois espèces incluses dans l'Etude du commerce important de la CITES. Les échanges furent aussi animés qu'intéressants et débouchèrent sur un projet d'ACNP pour chaque espèce et sur de précieuses propositions de modification à apporter au cadre pour l'émission d'ACNP; ce document, ainsi que les outils pour l'identification des espèces élaborés par Project Seahorse, seront revus par Project Seahorse avant d'être envoyés à la Thaïlande pour lui permettre d'affiner ses ACNP.

A l'aide du projet de cadre pour l'émission d'ACNP, la Thaïlande ne fut pas en mesure d'établir un ACNP défendable pour ses exportations de spécimens sauvages d'*Hippocampus kelloggi*, d'*H. kuda* et d'*H. spinosissimus*. Les participants à l'atelier ont conclu qu'en Thaïlande, ces trois espèces étaient en danger (et étaient exposés à un risque moyen, élevé ou inconnu) du fait de la mortalité due à la pêche et de la perte/détérioration de leur habitat (voir tableau 3.i). La Thaïlande a pris de nombreuses initiatives pour favoriser la gestion de la pêche côtière, notamment des restrictions géographiques et temporelles, mais on ignore encore si ces mesures ont contribué ou non à réduire de manière efficace les pressions exercées sur les populations d'hippocampes de ce pays. Qui plus est, certains types de problèmes, comme ceux liés à la pêche au crabe artisanale à l'aide de casiers, non réglementée, n'ont toujours pas été résolus

**Tableau 3.i. Synthèse des évaluations quant aux menaces qui pèsent sur chaque espèce et aux mesures de gestion en place**

<b>Espèces</b>	<b>Menaces</b>	<b>Mesures de gestion</b>
<i>H. kelloggi</i>	Habitats, pêche au chalut	Imprécises – on ignore quelle est la situation dans les aires marines protégées, si l'interdiction de la pêche au chalut s'applique et, si c'est le cas, si elle porte ses fruits
<i>H. kuda</i>	Habitats, pêche artisanale à l'aide de casiers et de filets maillants	Imprécises – on ignore quelle est la situation dans les aires marines protégées; aucune mesure de gestion en place concernant la pêche artisanale
<i>H. spinosissimus</i>	Habitats, pêche au chalut et pêche artisanale à l'aide de casiers	Imprécises – on ignore quelle est la situation dans les aires marines protégées; on ignore si l'interdiction de la pêche au

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

Les participants ont convenu que des mesures de gestion et des recherches plus approfondies étaient nécessaires pour que des ACNP puissent être émis pour les trois espèces en question. Ils ont également reconnu la nécessité de recueillir des informations sur *H. trimaculatus*, le commerce de spécimens de cette espèce par la Thaïlande faisant actuellement l'objet d'une Etude du commerce important. La Thaïlande pourra également être amenée à justifier des ACNP émis pour *H. histrix*, alors même qu'à l'heure actuelle, ce pays n'est pas reconnu, à tort, comme faisant partie des Etats de l'aire de répartition de cette espèce.

La liste des points d'action dont il a été convenu en matière de recherche et de mesures de gestion à l'appui du commerce durable figure ci-dessous. La réalisation de ce plan d'action aidera la Thaïlande à répondre à la plupart des recommandations formulées par le Comité pour les animaux de la CITES. CITES Thaïlande est chargée de coordonner la réalisation de ce plan d'action mais nous invitons Project Seahorse à apporter sous soutien en fonction du temps et des ressources disponibles.

**Tableau 3.ii: Points d'action dont il a été convenu suite à l'atelier sur les ACNP pour les hippocampes**

<b>Mission</b>	<b>Acteur(s)</b>	<b>Echéances ENVISAGÉES</b>	<b>Recommandations CITES (voir tableau 3.iii)</b>
<b>A. Etude du commerce important</b>			
Présenter à la CITES tout l'éventail des mesures de gestion sur le plan géographique et temporel susceptibles de bénéficier aux hippocampes – p. ex. extension des zones d'interdiction de la pêche au chalut, interdiction d'utilisation de filets maillants à certaines périodes de l'année, système de surveillance des navires, etc.	OG CITES de la Thaïlande	Mars 2014	a
Mener une étude et présenter un rapport à la CITES sur le niveau d'application et la viabilité des zones d'interdiction de la pêche au chalut	OG CITES de la Thaïlande	Mars 2014	a, g
<b>B. Recherches sur le commerce</b>			
Trouver des sources de financement en faveur de nouveaux travaux de recherche sur le commerce axés sur les grands exportateurs/négociants	Project Seahorse	Septembre 2013	e, f, h
Approfondir les recherches sur le commerce en interrogeant des exportateurs/négociants	Project Seahorse et Dép. de la pêche en collaboration avec Parichart Laksanawimol	Septembre-octobre 2013	e, f, h
<b>Analyse et établissement de rapports</b>	Project Seahorse en collaboration avec le Dép. de la pêche et Parichart Laksanawimol	Octobre-décembre 2013	e, f, h
Faire fond sur les résultats des travaux de recherche sur le commerce pour établir un rapport sur les recommandations CITES et le présenter à cette dernière	Dép. de la pêche	Mars 2014	e, f, h
<b>C. Recherches sur la biologie des espèces – in situ</b>			
Etablir quelles populations d'hippocampes peuvent faire l'objet d'études sur leur cycle biologique	Dép. de la pêche en collaboration avec des collègues	Décembre 2014	I
Réaliser des études sur le terrain dans des zones stratégiques de Thaïlande	Project Seahorse en collaboration avec des homologues thaïlandais	Janvier-Mai 2014	i
Première analyse des résultats obtenus à ce stade et établissement de rapports	Project Seahorse en collaboration avec le Dép. de la pêche	Mars 2014	I
<b>Faire fond sur les résultats des travaux sur la biologie</b>	Dép. de la pêche	Mars 2014	i

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

<b>des espèces pour établir un rapport sur les recommandations CITES et le présenter à cette dernière</b>			
<b>Finaliser l'analyse et présenter un rapport sur les recherches sur la biologie des espèces en Thaïlande</b>	Project Seahorse en collaboration avec des homologues thaïlandais	Octobre 2015	
<b>Transposer les résultats des recherches sur la biologie des espèces dans le cadre de gestion adaptative relatif aux hippocampes (voir le point J ci-dessous)</b>	Dép. de la pêche	Annuelle	j, k
<b>D. Suivi de la pêche – échantillonnage au port</b>			
<b>Procéder à une nouvelle analyse des données de l'échantillonnage auprès des acheteurs réalisé en 2010 pour indiquer le % de chaque espèce prélevé par différents types d'engins</b>	Dép. de la pêche	Octobre 2013	h
<b>Elaborer et envoyer un protocole d'échantillonnage des débarquements</b>	Project Seahorse	Novembre 2013	h
<b>Réaliser des échantillonnages au port réguliers concernant les hippocampes – lieu des captures, profondeur, effort de pêche, espèces, taille et sexe – indiquer si possible le stade de reproduction. <i>Les données relatives à l'effort de pêche jouent un rôle essentiel dans les analyses</i></b>	Dép. de la pêche	En cours	h
<b>Evaluer à quelle fréquence peuvent être réalisés des échantillonnages au port en veillant à leur caractère régulier (envisager p. ex. quatre fois par an plutôt qu'une fois par mois tous les trois ans)</b>	Dép. de la pêche	Mars 2014	h
<b>Présenter un projet de programme de suivi précis des débarquements d'espèces d'hippocampes en Thaïlande sur des sites représentatifs, en tenant compte des différents moyens de prélèvement et types d'engins utilisés et en communiquant au Secrétariat CITES les données sur les captures et l'effort de pêche</b>	Dép. de la pêche	Mars 2014	h
<b>Analyser les données et préparer un rapport sur les captures et les débarquements d'hippocampes, par dates et zones, afin d'évaluer les menaces qui pèsent sur les hippocampes, l'état des populations et l'efficacité des mesures d'atténuation</b>	Dép. de la pêche avec l'aide de spécialistes thaïlandais et étrangers (dont Project Seahorse)	Annuelle	e, g, h
<b>Transposer les résultats des opérations d'échantillonnage au port dans le cadre de gestion adaptative relatif aux hippocampes (voir le point J ci-dessous)</b>	Dép. de la pêche	Annuelle	j, k
<b>E. Suivi de la pêche – études sur le chalutage</b>			
<b>Terminer l'analyse des résultats des études sur le chalutage de 2011 et 2012 et présenter un rapport à la CITES</b>	Dép. de la pêche	Mars 2014	e
<b>Tenir à jour une documentation sur les hippocampes et les études expérimentales annuelles sur le</b>	Dép. de la pêche	En cours	e

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013



<b>chalutage – lieu des captures, profondeur, effort de pêche, espèces, taille et sexe – indiquer si possible le stade de reproduction</b>			
<b>Analyser les données et préparer un rapport sur les captures d'hippocampes lors des études sur le chalutage, par dates et zones, afin d'évaluer les menaces qui pèsent sur les hippocampes, l'état des populations et l'efficacité des mesures d'atténuation</b>	Dép. de la pêche avec l'aide de spécialistes thaïlandais et étrangers (dont Project Seahorse)	Annuelle	e
<b>Transposer les résultats des études sur le chalutage dans le cadre de gestion adaptative relatif aux hippocampes (voir le point J ci-dessous)</b>	Dép. de la pêche	Annuelle	j, k
<b>F. Gestion de la pêche à l'appui d'une exploitation durable des hippocampes</b>			
<b>Etablir un projet de partenariat pour étudier s'il serait possible de relâcher des hippocampes capturés à l'aide de matériel de pêche artisanal (p. ex. des casiers)</b>	Dép. de la pêche en collaboration avec des universitaires partenaires	Janvier 2014	f
<b>Etablir un projet pour encourager la conservation des hippocampes par les pêcheurs utilisant i) des filets maillants et ii) des casiers à crabes en Thaïlande et présenter un rapport à la CITES</b>	Dép. de la pêche	Mars 2014	j, k
<b>G. Répartition et tendances des populations d'hippocampes en Thaïlande</b>			
<b>Etablir comment atteindre les clubs/boutiques de plongée de Thaïlande pour faire connaître iSeahorse – le site scientifique sur les hippocampes ouvert au public</b>	Project Seahorse en collaboration avec le Dép. de la pêche, le DPN et SOS	Août 2013	e
<b>Faire connaître iSeahorse – le site scientifique grand public sur les hippocampes – dans toute la Thaïlande</b>	Project Seahorse en collaboration avec le Dép. de la pêche, le DPN et SOS	Première impulsion en septembre- Octobre 2013, deuxième impulsion en Janvier-avril 2014	e
<b>Utiliser le protocole d'étude d'iSeahorse pour rechercher et décrire les populations d'hippocampes en Thaïlande – y compris dans les aires marines protégées</b>	SOS en collaboration avec les organismes de Thaïlande (Dép. de la pêche, DPN, DRMC) et Project Seahorse	En cours	e
<b>A la prochaine réunion d'équipe, inclure les études sur les hippocampes dans les activités de suivi en cours relatives aux récifs coralliens et aux herbiers marins</b>	DRMC	Prochaine réunion d'équipe	e
<b>Consulter le DPN pour établir si des aires marines protégées peuvent être étudiées dans le cadre d'un programme d'évaluation rapide – dans l'objectif d'établir si des hippocampes sont présents ou non</b>	Dép. de la pêche en collaboration avec le DPN	Septembre 2013	e

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

<b>dans ces aires</b>			
Réaliser des évaluations rapides dans le golfe de Thaïlande – étude sur le terrain	Project Seahorse et le Dép. de la pêche	Septembre-novembre 2013	e
Analyser les résultats des évaluations rapides et établissement de rapports	Project Seahorse et le Dép. de la pêche	Mars 2014	e
Faire fond sur les résultats des évaluations rapides pour établir un rapport sur les recommandations CITES et le présenter à cette dernière	Dép. de la pêche	Mars 2014	e
<b>H. Protection des hippocampes par zones et périodes de l'année en Thaïlande</b>			
Envoyer un rapport à la CITES sur la date à laquelle chaque province aura étendu la zone d'interdiction de chalutage à 5,4 km	Dép. de la pêche	Mars 2014	a, b, g
Fournir des informations sur les profondeurs et les habitats couverts par les aires marines protégées, en particulier les zones où la pêche est interdite	Dép. de la pêche en collaboration avec le DPN	30 septembre 2013	a, b
Fournir des informations sur les profondeurs et les habitats couverts par la zone d'interdiction de la pêche au chalut et sur les autres périodes et zones d'interdiction de la pêche en Thaïlande	Dép. de la pêche	30 septembre 2013	a, b
Pour chaque espèce, dresser une carte des zones où se superposent les habitats des hippocampes et/ou les lieux où l'espèce est présente (à partir des étapes B, D, E et G) et les aires marines protégées et d'autres aménagements de l'espace marin (à partir de cette étape, H), pour analyser si ces mesures englobent chacune des espèces	Dép. de la pêche avec l'aide de spécialistes thaïlandais et étrangers (dont Project Seahorse)	Mars 2014	b, e
Faire fond sur les résultats de cet exercice de cartographie pour mettre en pratique le cadre pour l'émission d'ACNP (voir étape I ci-dessous), établir un rapport sur les recommandations CITES et le présenter à cette dernière	Dép. de la pêche	Mars 2014	b, e
Transposer les résultats des opérations de cartographie dans le cadre de gestion adaptative relatif aux hippocampes (voir le point J ci-dessous)	Dép. de la pêche	Mars 2014	j, k
<b>I. Cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes</b>			
Revoir le cadre pour l'émission d'ACNP et le renvoyer à la CITES Thaïlande pour examen et commentaires	Project Seahorse	Septembre 2013	
Revoir la version révisée du cadre pour l'émission d'ACNP	Dép. de la pêche	Octobre 2013	
Renvoyer la version finale du cadre pour l'émission d'ACNP à la Thaïlande	Project Seahorse	Décembre 2013	
Appliquer le cadre pour l'émission d'ACNP aux espèces d'hippocampes incluses dans l'Etude du commerce important en vue de la 27 <sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et présenter les résultats au Secrétariat	Dép. de la pêche et d'autres collaborateurs	Mars 2014	
<b>J. Cadre de gestion adaptative pour les hippocampes de Thaïlande</b>			
Réunir une fois par an les collègues des différents organismes (Dép. de la pêche, DRMC, DPN,	Dép. de la pêche	Annuelle	k

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

---

spécialistes universitaires) pour examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la CITES pour les hippocampes

Trouver des solutions à caractère adaptatif si les résultats des travaux de recherche et de suivi indiquent une diminution des CPUE concernant les hippocampes

Dép. de la pêche

Mars 2014

k

Le troisième jour, les participants à l'atelier se sont livrés à une séance de brainstorming sur la meilleure façon de mettre en œuvre les dernières recommandations de la CITES. Ils ont réfléchi aux informations disponibles qui pourraient être réunies pour compléter le dossier sur les hippocampes, à ce qu'il restait à entreprendre, aux éléments susceptibles de déclencher un changement en matière de gestion adaptative et à la forme que pourraient prendre ces changements. Ces derniers points devront pour la plupart d'entre eux faire l'objet d'un examen ultérieur. La directrice de l'Institut de recherche et de développement technique de la pêche maritime a proposé la mise en place d'un processus d'examen annuel de la situation des populations d'hippocampes de Thaïlande en présence de représentants de toute une série d'organismes et d'institutions.

Une liste complète de points d'action a été établie en matière de recherche et de mesures de gestion à l'appui du commerce durable. La réalisation de ce plan d'action aidera la Thaïlande à répondre à la plupart des recommandations formulées par le Comité pour les animaux de la CITES. CITES Thaïlande est chargée de coordonner la réalisation de ce plan d'action mais nous invitons Project Seahorse à apporter son soutien en fonction du temps et des ressources disponibles.

**Tableau 3.iii: Recommandations en matière de recherche et de mesures de gestion formulées par le Comité pour les animaux de la CITES à l'adresse de l'organe de gestion de la Thaïlande pour *Hippocampus kelloggi*, *H. kuda* et *H. spinosissimus*, trois espèces d'hippocampes "dont il faut se préoccuper d'urgence" selon l'Etude du commerce important de la CITES**

<p><i>Hippocampus kelloggi</i>, <i>H. kuda</i> et <i>H. spinosissimus</i> (espèces dont il faut se préoccuper d'urgence) – Recommandations à l'adresse de la Thaïlande</p>
--

Dans un délai de **150 jours**, l'organe de gestion:

- a) éclaircira la protection juridique accordée à ces espèces en Thaïlande et fournira des informations au Secrétariat sur les mesures de contrôle ou de réglementation de l'activité de pêche qui pourrait autrement avoir un impact préjudiciable sur les populations d'hippocampes;
- b) fournira les informations disponibles au Secrétariat sur la distribution, l'abondance, les menaces et l'état de conservation ainsi que toute mesure de gestion actuellement en vigueur pour les trois espèces d'*Hippocampus* de Thaïlande;
- c) fournira une justification, et les détails, de la base scientifique ayant permis d'établir que les quantités des trois espèces d'*Hippocampus* exportées ne nuisent pas à la survie des espèces et sont conformes aux paragraphes 2 a) et 3 de l'Article IV, en tenant compte de tout commerce et prélèvement non réglementé et/ou illégal;
- d) prendra des mesures pour faire en sorte que la description figurant sur tous les permis CITES soit normalisée de manière que le commerce soit seulement autorisé **au niveau des espèces** et que, conformément à la résolution Conf. 12.3, XIV e), le commerce cesse d'être déclaré ou autorisé au niveau des taxons supérieurs (genre ou famille).

Dans un délai d'**un an**, l'organe de gestion:

- e) entreprendra des études pour fournir des preuves sur la variation de l'abondance spatiale et temporelle des trois espèces d'*Hippocampus* pour permettre d'identifier des zones de densité élevée d'hippocampes et fournira les résultats de l'analyse au Secrétariat, comme base pour envisager des restrictions par zones pour les engins de pêche non sélectifs qui capturent accidentellement des espèces d'*Hippocampus*;
- f) examinera la faisabilité technique et logistique de remettre à l'eau des hippocampes vivants capturés de manière accidentelle dans différents types d'engins de pêche, en particulier par des engins de pêche côtière comme les filets maillants à crabes et autres casiers, comme base pour examiner la faisabilité d'instaurer des limites de taille minimum et/ou d'autres mesures de contrôle de la production;
- g) élaborera et appliquera des mesures de contrôle adéquates et des mesures d'inspection pour améliorer l'application de l'interdiction déclarée de chalutage dans une zone de 3 à 5 km de la côte, comme principal moyen de réduire la capture accidentelle de ces espèces d'*Hippocampus*.

Dans un délai de **deux ans**, l'organe de gestion:

- h) établira un programme de suivi détaillé des débarquements des trois espèces d'*Hippocampus* dans des sites représentatifs, en tenant compte de différents types d'engins de pêche et de moyens de prélèvement et en enregistrant les mesures de capture et d'effort de pêche et communiquera un rapport au Secrétariat;
- i) conduira une étude détaillée sur les paramètres biologiques des trois espèces d'*Hippocampus*, notamment leurs taux de croissance, taille et âge à la maturité, l'efficacité de la reproduction annuelle moyenne, et le taux de survie annuel des différentes classes d'âge et fournira un rapport au Secrétariat. D'après les résultats de cette étude, modélisera les réponses de la population aux pressions d'exploitation afin d'étudier et de réviser les mesures de gestion;
- j) appliquera des mesures complémentaires, y compris des limites spatiales et/ou temporelles des activités de pêche pour soutenir les avis de commerce non préjudiciable; et
- k) d'après les études et mesures mentionnées sous h), i) et j) ci-dessus, établira un programme de gestion adaptative pour le prélèvement et le commerce des trois espèces d'*Hippocampus*, permettant l'examen des mesures de gestion et, si nécessaire, leur révision pour garantir que le commerce ne nuit pas à la survie de l'espèce et est conforme aux paragraphes 2a) et 3) de l'Article IV.



เอกสารประกอบการประชุมอบรมเชิงปฏิบัติการ  
**การพัฒนาศักยภาพของประเทศไทยเพื่อการใช้ประโยชน์น้ำอย่างยั่งยืน**  
 10-12 มิถุนายน 2556  
 ณ ศูนย์ปฏิบัติการโรงแรมเทา-ทอง มหาวิทยาลัยบูรพา บางแสน ชลบุรี

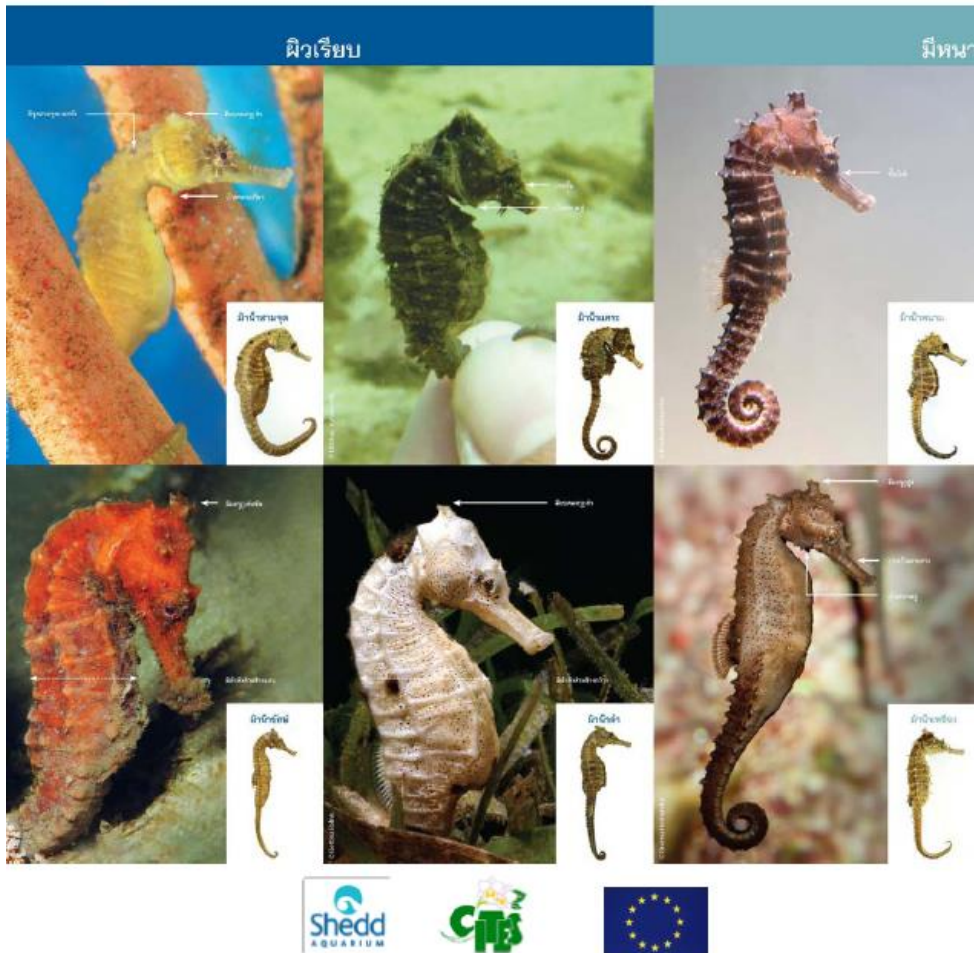


Figure 3.i: Traduction du projet de cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au  
 Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

### **Annexe 3.i – Liste des participants**

<b>Nom</b>	<b>Organisme d'affiliation</b>
<b><u>Département de la pêche</u></b>	
<b>M. Manoch Roongratri</b>	Directeur, Bureau de recherche et développement sur la pêche maritime
<b>M. Yangyuth Taksin</b>	Spécialiste, Bureau de recherche et développement sur la pêche maritime
<b>Mme Prulai Nootmorn</b>	Directrice, Institut de développement technologique et de recherche sur la pêche maritime
<b>Mme Ratanawalee Poonsawat</b>	Centre de recherche et développement sur la pêche maritime dans le nord du golfe de Thaïlande (Samutprakarn)
<b>M. Tasanapol Krachangdara</b>	Bureau de recherche et développement sur la pêche maritime à Andaman (Phuket)
<b>M. Montri Sumonta</b>	Poste de pêche maritime, Ranong
<b>Mme Tiwrat Sinanan</b>	Centre de recherche et développement sur la pêche maritime dans l'ouest du golfe de Thaïlande (Samutprakarn)
<b>M. Nantachai Boonjorn</b>	Centre de recherche et développement sur la pêche maritime dans le centre du golfe de Thaïlande (Chumporn)
<b>Mme Suwantana Tosapornpitakkul</b>	Centre de recherche et développement sur la pêche maritime dans le sud du golfe de Thaïlande (Songkla)
<b>M. Suriya Chongyota</b>	Directeur, Division des permis de pêche et des mesures de gestion
<b>M. San Sringam</b>	Directeur, Division de la gestion de la pêche maritime
<b>Mme Yoo-ee Getpech</b>	Directrice du Groupe sur la conservation des ressources halieutiques et de la Convention, Division des permis de pêche et des mesures de gestion
<b>M. Ekkawit Wongsrisung</b>	Division des permis de pêche et des mesures de gestion
<b>M. Weera Jitsuwan</b>	Division de la prévention et de la suspension de la pêche maritime
<b>M. Weera Ratanajinda</b>	Directeur de la Division de la gestion de la pêche maritime dans le nord du golfe de Thaïlande (Samutprakarn)
<b>M. Worawoot Soocharern</b>	Agent du Dép. de la pêche-CITES, Aéroport Suvannabhurm
<b>M. Kittipat Rochanarat</b>	Agent du Dép. de la pêche-CITES, Aéroport Suvannabhurm
<b>M. Anggoon Rattanaprom</b>	Directeur du Centre de gestion de la pêche maritime dans l'est du golfe de Thaïlande
<b><u>Département des ressources marines et côtières</u></b>	
<b>M. Ronnakorn Boonprakob</b>	Centre de biologie marine de Phuket, DRMC
<b><u>Département des parcs nationaux</u></b>	
<b>M. Wannasak Rungrojwanich</b>	Bureau des parcs nationaux, DPN, Conservation de la faune et de la flore sauvages
<b><u>Université Kasetsart</u></b>	
<b>Suchai Varachananan</b>	Sciences de la mer, Faculté des pêches
<b>Pasinee Varachananan</b>	Sciences de la mer, Faculté des pêches
<b>Mme Parichart Laksanawimol</b>	Sciences de la mer, Faculté des pêches
<b>Sahaob Dockaew</b>	Sciences de la mer, Faculté des pêches
<b><u>Université du Prince de Songkla</u></b>	
<b>Ekkalak Rattanachart</b>	Unité de recherche sur les algues et les herbiers marins, Département de biologie
<b><u>Save our Sea</u></b>	
<b>Nagnoy Yossundara</b>	Présidente
<b>Somyod Yossundara</b>	Vice-président

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

---

<b>Project Seahorse</b>	
<b>Amanda Vincent</b>	Directrice
<b>Sarah Foster</b>	Chargée de programme
<b>Lindsay Aylesworth</b>	Doctorante
<b>Radda Larpun</b>	Coordinatrice de l'atelier
<b>Sampan Panjarat</b>	Interprète
<b>Wansiri Rongrungmeang</b>	Interprète

---

## Annexe 3.ii – Ordre du jour de l'atelier



### PROGRAMME DE FORMATION

## Renforcer les capacités de la Thaïlande en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes

**10-12 juin 2013**

Lieu: Tao-Thong Hotel, Université de Burapha, Bang Saen, Chonburi

Date/Horaire	Activités
<b>9 juin 2013</b>	
	Arrivée des participants et des invités
<b>10 juin 2013</b>	
08h00 – 08h30	Enregistrement
08h30 – 09h00	<p><b>Cérémonie d'ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Allocution</b> de M. Youngyuth Taksin, Spécialiste, Dép. de la pêche</li> <li>• <b>Rapport d'information</b> présenté par Mme Prulai Nootmorn, Institut de développement technologique et de recherche sur la pêche maritime, Dép. de la pêche</li> <li>• <b>Allocution de la directrice de Project Seahorse</b>, Mme Amanda Vincent</li> </ul>
09h00 – 10h00	<p><b>Présentation de la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Buts et objectifs de la formation:</b> Mme Sarah Foster, Project Seahorse</li> <li>• <b>Programme de la formation, attentes et besoins:</b> Mme Prulai Nootmorn, Institut de développement technologique et de recherche sur la pêche maritime, Dép. de la pêche</li> </ul>
10h00 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	<p><b>Session 1: Partage des connaissances disponibles sur les hippocampes (présentation d'exposés par des spécialistes suivie d'un débat ouvert)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taxonomie et biologie des hippocampes:</b> M. Sahapob Dokkeaw, Faculté des pêches, Université Kasertsart</li> <li>• <b>Etat de conservation des populations d'hippocampes en Thaïlande</b> (au niveau mondial – UICN – et national): Mme Parichart Laksanawimol, Université Kasertsart</li> <li>• <b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP:</b> Mme Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul>
12h30 – 13h30	<i>Déjeuner</i>
13h30 – 15h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Habitats:</b></li> </ul>

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013



	<p><i>Récifs coralliens et forêts de mangrove</i>: M. Ronnakorn Boonprakob, DRMC</p> <p><i>Herbiers marins</i>: M. Ekkalak Rattanachart, Université du Prince de Songkla</p> <p>• <b>Menaces</b>:  <i>Prélèvement et utilisation des hippocampes</i>: M. Montri Sumontra, Poste de pêche maritime, Ranong, Dép. de la pêche  <i>La CITES et les hippocampes</i>: M. Suriya Jongyotha, Directeur de la Division des permis de pêche et des mesures de gestion  <i>Le commerce des hippocampes en Thaïlande</i>: Mme Yoo-ee Getpech, Dép. de la pêche; Mme Amanda Vincent, Project Seahorse; Mme Parichart Laksanawimol, Université Kasetsart</p> <p>• <b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP</b>: Mme Sarah Foster, Project Seahorse</p>
15h30 – 15h45	<i>Pause café</i>
15h45 – 17h00	<p>• <b>Mesures de conservation/gestion</b>  <i>Zones de contrôle de la pêche, aires marines protégées en Thaïlande, zone économique exclusive (ZEE) et contrôle des exportations d'hippocampes</i>; Table ronde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Manop Changkij, directeur du Bureau de gestion de la pêche, Dép. de la pêche</li> <li>• M. San Sringam, directeur de la Division de l'inspection de la pêche maritime, Bureau de gestion de la pêche</li> <li>• M. Wannasak Rungrojwanich, DPN</li> </ul> <p><b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP</b>: Mme Sarah Foster, Project Seahorse</p>
18h30 – 19h30	<i>Dîner</i>
<b>11 juin 2013</b>	
08h30 – 08h45	Examen et Orientation
08h45 – 10h00	<b>Session 2: Présentation d'un projet de cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes</b> : Mme Sarah Foster (présentation suivie de débats approfondis)
10h00 – 10h20	<i>Pause café</i>
10h30 – 12h00	<b>Révision et adaptation du cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes</b> : sous la direction de Mme Sarah Foster (essentiellement sous forme de débats)
12h00 – 13h00	<i>Déjeuner</i>
13h00 – 14h30	<p><b>Session 3: Prochaines étapes à prévoir en faveur des hippocampes en Thaïlande</b>: sous la direction des autorités CITES de Thaïlande et de Project Seahorse (essentiellement sous forme de débats)</p> <p>Etablir les priorités à l'appui d'un processus de gestion adaptative et émettre des ACNP pour les hippocampes en Thaïlande – définir une</p>

Project Seahorse et Département thaïlandais de la pêche – extraits adaptés d'un rapport remis au Conseil national de la recherche de Thaïlande (NRCT), août 2013

	marche à suivre pragmatique.
14h30 – 15h00	<i>Pause café</i>
15h00 – 17h00	<p><b>Session 4: Elaboration de programmes de suivi des débarquements et de l'effort de pêche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Procédures de suivi de la pêche mises en place par le Dép. de la pêche</i>: M. Nantachai Boonjorn, Groupe d'étude et d'analyse de l'état des ressources halieutiques et de la pêche, Unité de recherche et développement du centre de la partie centrale du golfe de Thaïlande (Chumporn), Dép. de la pêche</li> <li>• <i>Techniques de suivi des débarquements d'hippocampes dans d'autres pays</i>: Mme Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul> <p><b>Débat</b>: conception d'un plan de suivi pour la Thaïlande</p>
18h30 – 19h30	<i>Dîner</i>
<b>12 juin 2013</b>	
08h00 – 12h00	<b>Séance ouverte consacrée au bilan des débats et des questions et notions soulevées les jours précédents</b>
10h00 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 12h00	<b>Session 4: Présentation du tout nouveau programme scientifique grand public créé par Project Seahorse, iSeahorse, et de la façon dont il encourage des volontaires à faire part de leurs observations concernant la pêche et les populations sauvages d'hippocampes</b> : Project Seahorse
12h00 – 13h00	<i>Déjeuner</i>
13h00 – 14h00	<b>Fin de la formation et évaluation</b>
14h00 – 14h30	<b>Cérémonie de clôture et remise d'attestations</b> : M. Manoch Roongratri, directeur du Bureau de recherche et développement sur la pêche maritime

## **Annexe 4**

### **Compte rendu de l'atelier organisé au Vietnam**

## **Atelier: Renforcer les capacités du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes**

### **Plan d'action établi suite à l'atelier intitulé "Renforcer les capacités du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes" organisé du 29 au 31 mai 2013**

Les participants à l'atelier ont associé un niveau de risque moyen ou élevé à plusieurs des menaces qui pèsent sur *Hippocampus kuda* au Vietnam, notamment à des menaces liées à la dégradation et à l'altération de l'habitat de cette espèce et aux effets d'un commerce au caractère complexe, non réglementé et non géré. Pour autant, ils ont établi qu'il n'existait que trois mesures de gestion adaptées pour atténuer les risques moyens/élevés liés à plusieurs problèmes: deux aires marines protégées et une fermeture saisonnière de la pêche (sur les zones côtières de moins de 0,50 m de profondeur). On ignore si ces mesures sont bien respectées et portent leurs fruits. Il s'ensuit que, pour l'heure, le Vietnam n'est pas en mesure d'émettre un ACNP pour ses exportations de spécimens sauvages de *H. kuda* (y compris de génération F1).

Les participants ont convenu que des mesures de gestion et des recherches plus approfondies étaient nécessaires pour que des ACNP puissent être émis pour *H. kuda* et que le commerce de spécimens de cette espèce puisse reprendre. Ils ont également reconnu la nécessité de recueillir des informations sur *H. trimaculatus*, le commerce de spécimens de cette espèce par le Vietnam faisant actuellement l'objet d'une Etude du commerce important. La liste des points d'action dont il a été convenu en matière de recherche et de mesures de gestion à l'appui du commerce durable figure ci-dessous. La réalisation de ce plan d'action aidera le Vietnam à répondre à la plupart des recommandations formulées par le Comité pour les animaux de la CITES.

CITES Vietnam est chargée de coordonner la réalisation de ce plan d'action mais nous invitons Project Seahorse à apporter son soutien en fonction du temps et des ressources disponibles.

#### **Tableau 4.i: Points d'action dont il a été convenu suite à l'atelier sur les ACNP pour les hippocampes:**

<b>Mission</b>	<b>Acteur(s)</b>	<b>Echéance</b>
<b>A. Etude du commerce important</b>		
<b>Contacteur le Comité permanent de la CITES pour établir les mesures que doit prendre le Vietnam afin que l'interdiction des exportations de <i>H. kuda</i> soit levée</b>	Dr Tung (OG CITES)	15 juin 2013
<b>B. Recherches sur le commerce</b>		
<b>Elaborer une proposition en vue de recherches sur le commerce au Vietnam</b>	Dr Ha (AS CITES) et Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	15 juillet 2013
<b>Trouver des sources de financement pour les recherches sur le commerce</b>	Project Seahorse	1 <sup>er</sup> septembre 2013
<b>Mener des études sur le terrain</b>	Collaboration entre le Dr Ha (AS CITES) en partenariat avec le Dr Hoang (IO) et le Dr Ut (Université de Can Tho)	Septembre-novembre 2013
<b>Analyse et établissement de rapports</b>	Dr Ha (AS CITES) et	Février 2014

	Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	
<b>C. Recherches sur la biologie des espèces – ex situ</b>		
Dresser une liste de questions à l'adresse de l'industrie (recherches ex situ) sur des éléments relatifs aux populations sauvages d'hippocampes	Dr Sarah Foster (Project Seahorse) en collaboration avec le Dr Hoang (IO)	31 juillet 2013
Se coordonner avec l'industrie pour réunir des informations sur la biologie des populations sauvages à la lumière des données relatives au cheptel reproducteur – lieu/mode de capture, taille des spécimens, périodes de l'année, stade de reproduction, taille des couvées, etc.	Dr Hoang (IO) (à coordonner)	31 août 2013
Mettre l'IO en contact avec le milieu des éleveurs en aquariums; manuel sur l'élevage des hippocampes	Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	15 juillet 2013
Se coordonner avec l'industrie pour regrouper toutes les informations afin d'améliorer les techniques d'élevage et de multiplier les chances d'obtenir une production viable de spécimens de génération F2	Dr Hoang (IO)	En cours
<b>D. Recherches sur la biologie des espèces – in situ</b>		
Elaborer une proposition et trouver des sources de financement en faveur de recherches sur les hippocampes dans des zones stratégiques du Vietnam	Project Seahorse	Fin 2013
Réaliser des études sur le terrain dans des zones stratégiques du Vietnam (par exemple Phu Quoc, Con Dao ou Phu Yen)	PS en partenariat avec homologues vietnamiens	Mi-2014
<b>Recherches sur la pêche</b>		
Réfléchir à la possibilité d'inclure les hippocampes dans les activités de pêche existantes sous réserve d'un suivi au Vietnam	M. Cuong (Dép. de la pêche)	Juillet 2013
Elaborer et diffuser un protocole d'échantillonnage des débarquements	Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	Novembre 2013
Analyser les débarquements d'hippocampes à l'aide du protocole d'échantillonnage à Phu Quoc et dans deux autres îles de Vung Tau	Dr Thi (Sous-institut méridional de recherche sur la pêche), Dr Ut (Université de Can Tho)	2014
Préparer un rapport sur les débarquements d'hippocampes par dates et zones	Dr Tung (OG CITES) en collaboration avec le Dr Ha (AS CITES)	2014
<b>E. Protection des hippocampes par zones et périodes de l'année au Vietnam</b>		
Envoyer à M. Tung une carte indiquant les aires marines protégées actuelles et envisagées dans le pays	M. Cuong (Dép. de la pêche)	15 juillet 2013
Envoyer à M. Tung des cartes indiquant les zones coralliennes, d'herbiers et de mangroves ainsi que les autres types d'habitats des hippocampes	M. Bat (Dép. de la pêche)	15 juillet 2013
Envoyer à M. Tung une carte indiquant les zones et les périodes de l'année où la pêche est fermée au Vietnam	M. Bat (Dép. de la pêche)	15 juillet 2013
Envoyer aux acteurs concernés des cartes indiquant la répartition géographique de <i>H. kuda</i> et de <i>H. trimaculatus</i>	M. Tung (OG CITES)	31 juillet 2013
Etablir comment atteindre les clubs/boutiques de plongée pour faire connaître iSeahorse – le site scientifique grand public sur les hippocampes	Dr Sarah Foster (Project Seahorse) et Dr Tung (OG CITES)	Octobre 2013
Elaborer un protocole d'accord entre l'UBC et le Dép. de la pêche du Vietnam	Dr Sarah Foster (Project Seahorse) et M. Bat (Dép. de la pêche)	31 juillet 2013
Elaborer un protocole d'accord entre l'UBC et l'IO du	Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	31 juillet 2013

<b>Vietnam</b>	Seahorse) et Dr Tuan (IO)	
<b>Obtenir une autorisation de recherches pour mener une Evaluation rapide de la répartition, du commerce et de la biologie des hippocampes au Vietnam</b>	Dr Sarah Foster (Project Seahorse) et M. Bat (Dép. de la pêche)	31 septembre 2013
<b>Mener une Evaluation rapide – étude sur le terrain</b>	Project Seahorse	Janvier- février 2014
<b>Analyse préliminaire et établissement de rapports en vue de la session du Comité pour les animaux de la CITES</b>	Dr Ha (AS CITES) et Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	Mars 2014
<b>Dresser la carte de la répartition géographique des hippocampes au Vietnam à partir des informations réunies au fil de toutes les étapes</b>	Dr Ha (AS CITES) et Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	Mars 2014
<b>Dresser une carte des zones où se superposent les habitats des hippocampes/les lieux où l'espèce est présente et les aires marines protégées (et d'autres aménagements de l'espace marin)</b>	Dr Ha (AS CITES) en collaboration avec le D. Sarah Foster (Project Seahorse)	Mars 2014
<b>F. Cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes</b>		
<b>Revoir le cadre pour l'émission d'ACNP et le renvoyer à la CITES Vietnam pour examen et commentaires</b>	Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	31 août 2013
<b>Revoir la version révisée du cadre pour l'émission d'ACNP</b>	Dr Ha (AS CITES) avec le Dr Tung (OG CITES) et d'autres collègues	31 septembre 2013
<b>Finaliser le cadre pour l'émission d'ACNP pour la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux</b>	Dr Tung (OG CITES) et Dr Ha (AS CITES) avec d'autres collaborateurs	Mars 2014
<b>Trouver des fonds en vue de la participation de la CITES Vietnam à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux</b>	Dr Tung (OG CITES), Dr Ha (AS CITES) et Dr Sarah Foster (Project Seahorse)	Janvier 2014

## **Annexe 4.i – Liste des participants**

<b>Nom</b>	<b>Organisme d'affiliation</b>
<b><u>Autorités CITES</u></b>	
Ong Do Quang Tung	OG CITES du Vietnam
Ong Thai Truyen	OG CITES du Vietnam
Ong Nguyen Van Doan	OG CITES du Vietnam
TS. Nguyen M Manh Ha	AS CITES du Vietnam
<b><u>Pêche</u></b>	
Ong Nguyen Viet Cuong	Département de l'exploitation et de la protection des ressources halieutiques
Ong Le Huu Tuan Anh	Département de l'exploitation et de la protection des ressources halieutiques
Ts. Nguyen Van Thi	Sous-institut méridional de recherche sur la pêche
TS. Nguyen Khac Bat	Institut de recherche sur la pêche maritime
Ong Vo The Dung	Institut de recherche sur la pêche et l'aquaculture
Ba Nguyen Thi Thanh Thuy	Institut de recherche sur la pêche et l'aquaculture
<b><u>Parcs nationaux</u></b>	
Ong Nguyen Huu Binh	Parc national de Phu Quoc
Ong Nguyen Duc Thang	Parc national de Con Dao
<b><u>Monde universitaire</u></b>	
Ong Nguyen Thanh Nam	Faculté de biologie, Université des sciences de la nature
TS. Vu Ngoc Ut	Université de Can Tho
TS. Dang Thuy Binh	Institut de la biotechnologie de l'environnement, Université de Nha Trang
TS. Ngo Dang Nghia	Institut de la biotechnologie de l'environnement, Université de Nha Trang
Pham Thi Anh	Institut de la pêche et de l'aquaculture, Université de Nha Trang
<b><u>Recherche</u></b>	
TS. Le Dinh Mau	Institut d'océanologie
TS. Truong Sy Ky	Institut d'océanologie
TS. Do Huu Hoang	Institut d'océanologie
Ba Ho Thi Hoa	Institut d'océanologie
<b><u>Industrie</u></b>	
Ng Thuy Layi	Etablissement d'élevage en captivité d'hippocampes de Dong Thanh Hung
Nguyen Huy	Etablissement d'élevage en captivité d'hippocampes de Dong Thanh Hung
Doan Trang Kuen	Etablissement d'élevage en captivité d'hippocampes
<b><u>Project Seahorse</u></b>	
Sarah Foster	Project Seahorse
Amanda Vincent	Project Seahorse

## Annexe 4.ii – Ordre du jour de l'atelier



VIỆN HẢI DƯƠNG HỌC



Viet Nam CITES SA  
Cơ quan Khoa học CITES Việt Nam



Viet Nam CITES MA  
Cơ quan Quản lý CITES Việt Nam



### ATELIER

## Renforcer les capacités du Vietnam en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les hippocampes

**29-31 mai 2013**

Maritime Hotel, 34 Tran Phu, Nha Trang, Vietnam

Date/Horaire	Activités
<b>28 mai 2013</b>	
	Arrivée des participants et des invités
<b>29 mai 2013</b>	
08h00 – 08h30	Enregistrement
08h30 – 09h00	<p><b>Cérémonie d'ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déclaration liminaire</b> de l'OG CITES du Vietnam (M. Do Quang Tung, OG CITES)</li> <li>• <b>Déclaration liminaire</b> de la directrice de Project Seahorse, Dr Amanda Vincent</li> <li>• <b>Déclaration liminaire</b> de l'Institut d'océanologie, Dr Vo Si **</li> </ul>
09h00 – 10h00	<p><b>Présentation de la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Buts et objectifs de la formation:</b> Project Seahorse, Dr Sarah Foster</li> <li>• <b>Programme de la formation, attentes et besoins:</b> AS CITES du Vietnam, Dr Nguyen Manh Ha</li> </ul>
10h00 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	<p><b>Session 1: Partage des connaissances disponibles sur les hippocampes (présentation d'exposés par des spécialistes suivie d'un débat ouvert)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les hippocampes au Vietnam: Dr Do Huu Hoang</b>, Institut d'océanologie Taxonomie des hippocampes du Vietnam Biologie et écologie des hippocampes du Vietnam Répartition des populations d'hippocampes au Vietnam Etat de conservation des hippocampes du Vietnam (au niveau mondial et national)</li> <li>• <b>Etat des habitats des hippocampes au Vietnam: Dr Do Huu Hoang</b>, Institut d'océanologie Récifs coralliens Mangroves Herbiers marins</li> <li>• <b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP:</b> Dr Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul>
12h30 – 13h30	<i>Déjeuner</i>
13h30 – 15h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le commerce des hippocampes à l'échelle internationale et au Vietnam:</b> Dr Amanda Vincent, Project Seahorse</li> <li>• <b>L'aquaculture des hippocampes au Vietnam: Mme Ho Thi Hoa</b>, Institut d'océanologie</li> <li>• <b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP:</b> Dr Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul>



15h30 – 15h45	<i>Pause café</i>
15h45 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures de conservation/gestion:</b> M. Nguyen Viet Cuong, Département de l'exploitation et de la protection des ressources halieutiques <i>Zones de contrôle de la pêche au Vietnam</i> <i>Aires marines protégées au Vietnam</i> <i>Contrôle des exportations d'hippocampes</i></li> <li>• <b>Examen des informations à l'appui du cadre pour l'émission d'ACNP:</b> Dr Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul>
18h30 – 19h30	<i>Dîner</i>
<b>30 mai 2013</b>	
08h30 – 08h45	Examen et orientation
08h45 – 10h00	<b>Session 2: Présentation d'un projet de cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes:</b> Dr Sarah Foster, Project Seahorse (exposé suivi de débats approfondis)
10h00 – 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 – 12h00	<b>Révision et adaptation du cadre pour l'émission d'ACNP pour les hippocampes:</b> sous la direction du Dr Sarah Foster, Project Seahorse (essentiellement sous forme de débats)
12h00 – 13h00	<i>Déjeuner</i>
13h00 – 14h30	<b>Session 3: Prochaines étapes à prévoir en faveur des hippocampes au Vietnam:</b> sous la direction de M. Tung et du Dr Amanda Vincent (essentiellement sous forme de débats) Etablir les priorités à l'appui d'un processus de gestion adaptative et émette des ACNP pour les hippocampes au Vietnam – définir une marche à suivre pragmatique
14h30 – 15h00	<i>Pause café</i>
15h00 – 17h00	Visite de l'établissement d'élevage en captivité d'hippocampes de Dong Thanh Hung et découverte de l'habitat des hippocampes dans l'aire marine protégée de Hon Mun
18h30 – 19h30	<i>Dîner de gala</i>
<b>31 mai 2013</b>	
08h00 – 09h30	<b>Session 4: Elaboration de programmes de suivi des débarquements et de l'effort de pêche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Procédures de suivi de la pêche en place au Vietnam:</i> Dr Nguyen Khac Bat, Sous-institut méridional de recherche sur la pêche</li> <li>• <i>Techniques de suivi des débarquements d'hippocampes dans d'autres pays:</i> Dr Sarah Foster, Project Seahorse</li> </ul> <b>Débat: conception d'un plan de suivi pour le Vietnam</b>
09h30 – 10h30	<b>Session 4: Présentation du tout nouveau programme scientifique grand public créé par Project Seahorse, iSeahorse, et de la façon dont il encourage des volontaires à faire part de leurs observations concernant la pêche et les populations sauvages d'hippocampes:</b> Dr Sarah Foster, Project Seahorse
10h30 – 10h45	<i>Pause café</i>
10h45 – 11h30	<b>Fin de la formation et évaluation</b>
11h30 – 12h30	<b>Cérémonie de clôture et remise d'attestations:**</b>
<b>Départ des participants pour l'aéroport</b>	